

VOTER EN FRANCE DE 1848 A 2002.

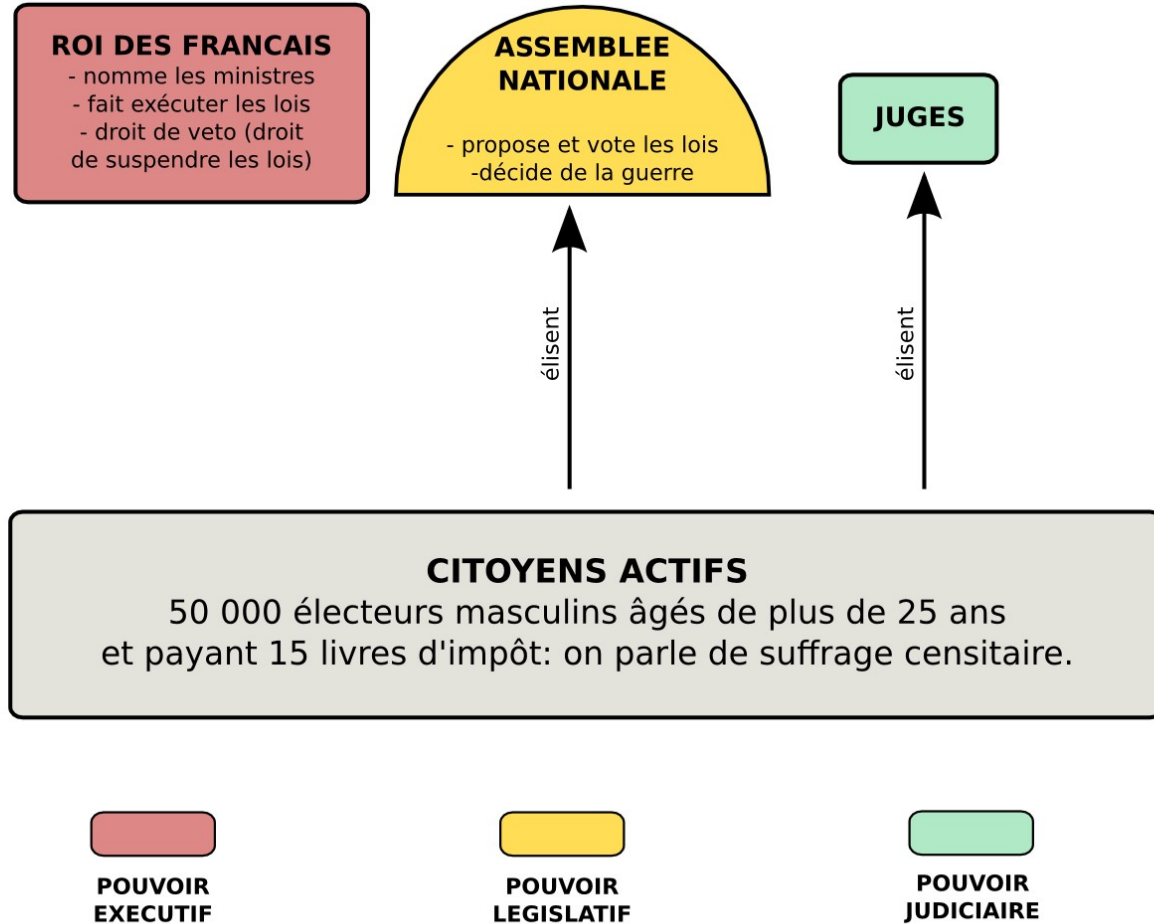
Chap. II. APPROCHES CHRONOLOGIQUES : QUELQUES VOTES EMBLEMATIQUES.

Introduction. 1789, le grand départ des votes des Français.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, août 1789.

1	Art. 3. - Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. [...] Art. 6. -
5	La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation.

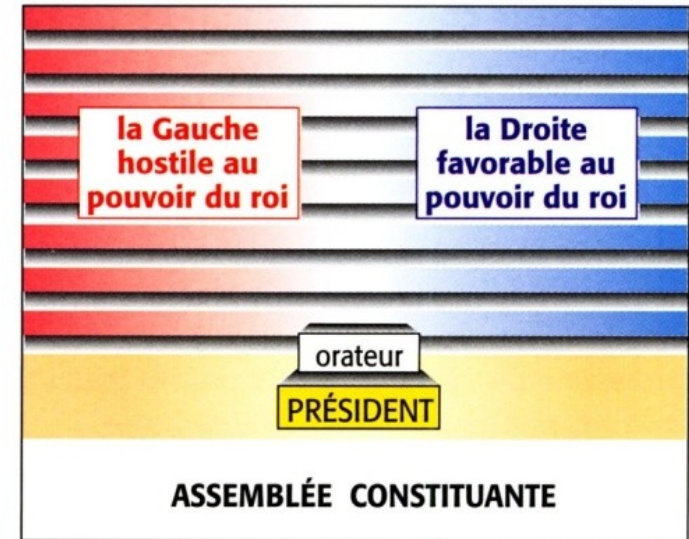
CONSTITUTION DE 1791



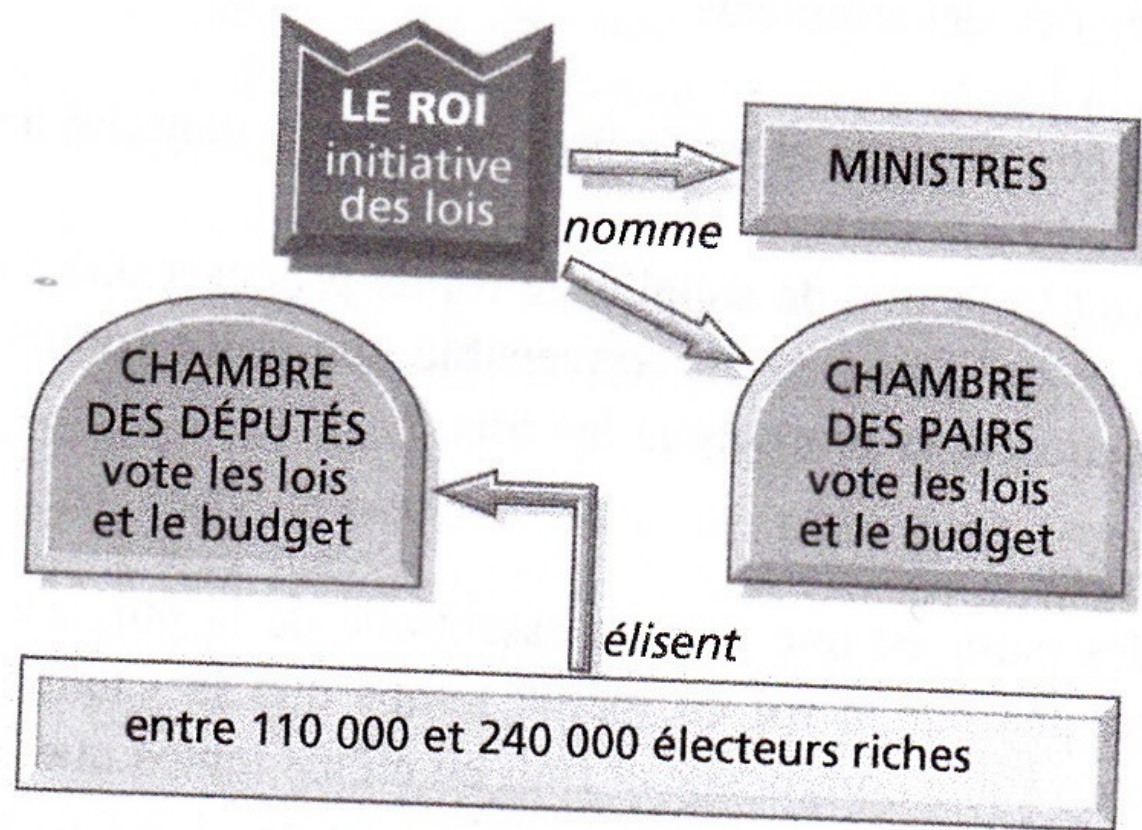
La droite et la gauche

Ce fut à la suite de cette séance (28 août 1789) que l'Assemblée se sépara définitivement en côté gauche et côté droit. Tous les partisans du veto allèrent s'asseoir à droite du président, tous les antagonistes se groupèrent dans la partie opposée. Cette séparation rendait plus facile le calcul des voix dans le vote par assis et levé qui avait été conservé. Depuis longtemps déjà l'extrême gauche et l'extrême droite étaient devenue le point de réunion des députés les plus ardents dans les opinions alors opposées.

Bloch et Roux, *Histoire parlementaire*, 1834.



■ 3. Le fonctionnement (simplifié) du pouvoir politique entre 1814 et 1848



= **Lamartine proclamant la République et refusant le drapeau rouge.** (peinture de Félix Philippoteaux mort en 1884).



***A quoi la révolution de 1848
aboutit-elle ? Le droit de vote
pour tous ou « autre chose » ?***

I- De la II^e à la III^e République : les manipulations autour du droit de vote pour tous.

A- Avril et décembre 1848 : les élections inédites au suffrage universel des représentants de l'assemblée constituante et du président de la république.

28 mars 1847, GUIZOT :

« Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel. »

28 mars 1847, GUIZOT :

« Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel. »

3/03/1848

5/03/1848

8/03/1848

15/03/1848

La justification du suffrage universel par Victor Hugo (*Discours à l'assemblée élgislative*, mai 1850).

« Le suffrage universel : fait capital, fait immense, événement considérable qui introduisit dans l'Etat un élément nouveau, irrévocable, définitif. [...] C'est surtout dans son action sur els classes qualifiées jusqu'alors inférieures qu'éclate la beauté du suffrage universel. [...] Le côté profond, efficace, politique, du suffrage universel, ce fut d'aller chercher dans les régions douloureuses de la société, dans les bas-fonds, comme vous dites, l'être courbé sous le poids des négations sociales, et de lui dire : "Vote, ne te bats plus". »



— Citoyennes qu'est-ce que la liberté ? une femme ! Qu'est-ce que la république ? une femme ! pourquoi laisserions nous le pouvoir aux hommes ? ... avec ça qu'ils gouvernent si bien ! Marchons sur le Provisoire, enlevons-le, et qu'il tombe !!... à nos genoux.

Caricaturées « Citoyennes, qu'est-ce que la liberté ? une femme ! Qu'est-ce que la république ? une femme ! pourquoi laisserions-nous le pouvoir aux hommes ?... avec ça qu'ils gouvernent si bien ! Marchons sur le Provisoire, enlevons-le et qu'il tombe !!... à nos genoux » (illustration du Journal pour rire de Philipon, 1848).

fus

MIER

es/Tal

rme

des

ir

'un

r

cher

ition

tait



SCHœLCHER.

Grand ami du noir, Schœlcher ne se montrerait jamais en public avec un habit bleu ou marron. Du reste n'ayant pas les moindres préjugés touchant la couleur de la peau, aussi Schœlcher traite-t-il les blancs absolument comme s'ils étaient des nègres.

**Restauration
1815-1830**

**CHAMBRE
DES
DÉPUTÉS**

NATION

100 000
électeurs

électeurs : hommes âgés
de plus de 30 ans payant
un cens (impôt direct)
supérieur à 300 francs

**Monarchie
de Juillet
1830-1848**

**CHAMBRE
DES
DÉPUTÉS**

NATION

200 000
électeurs

électeurs : hommes âgés
de plus de 25 ans payant
un cens supérieur à 200 francs
ou à 100 francs

**II^e
République
1848-1850**

**ASSEMBLÉE
NATIONALE**

NATION

9 600 000
électeurs

électeurs : hommes âgés
de plus de 21 ans

**II^e République
après la loi
du 31 mai
1850-1851**

**ASSEMBLÉE
NATIONALE**

NATION

6 800 000
électeurs

électeurs : hommes âgés
de plus de 21 ans ayant
plus de trois ans de
résidence fixe

VOTER EN FRANCE EN 1848.

Doc. A →

Tocqueville candidat

“ Nous devions aller voter ensemble au bourg de Saint-Pierre, éloigné d’une lieue de notre village. Le matin de l’élection, tous les électeurs se réunirent devant l’église. [...] Arrivés au haut de la colline qui domine Tocqueville, on s’arrêta un moment ; je sus qu’on désirait que je parlasse. Je grimpai donc sur le revers d’un fossé, on fit cercle autour de moi et je dis quelques mots que la circonstance m’inspira. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l’importance de l’acte qu’ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner par ceux qui, à notre arrivée au bourg, pourraient chercher à les tromper [...]. ‘Que personne, dis-je, n’entre dans une maison pour prendre de la nourriture ou pour se sécher (il pleuvait ce jour-là) avant d’avoir accompli son devoir.’ Ils crièrent qu’ainsi ils feraient, et ainsi ils firent. Tous les votes furent donnés en même temps, et j’ai lieu de penser qu’ils le furent presque tous au même candidat.”

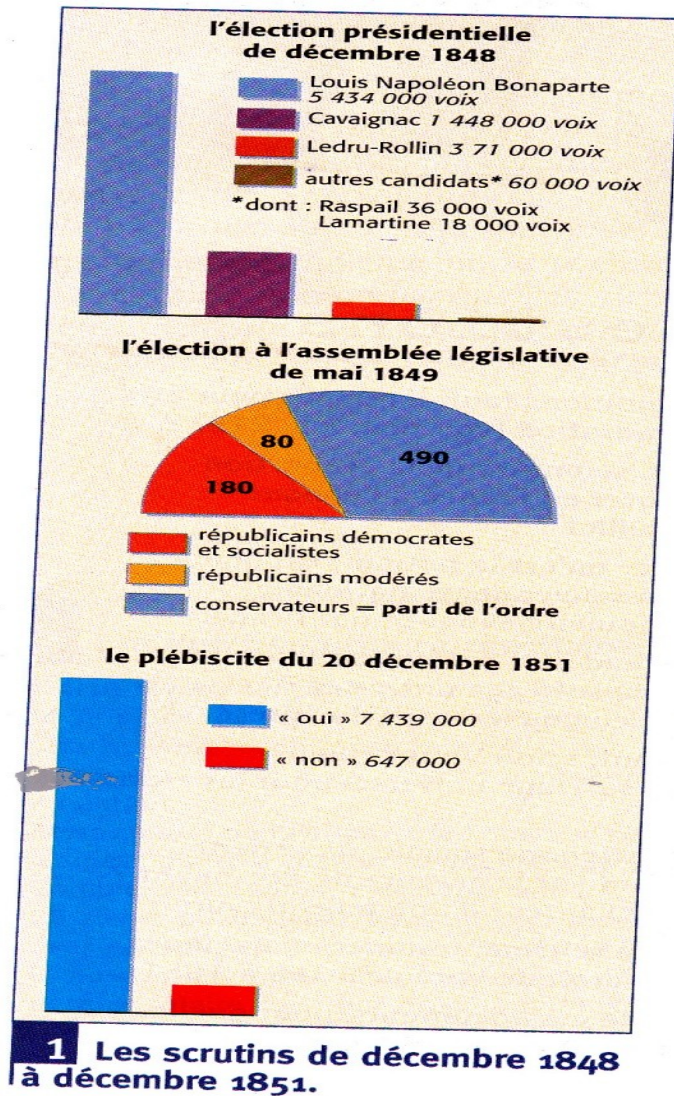
Tocqueville, *Souvenirs*, partie IV, Calmann-Lévy, 1893.

Doc. B.

L’élection présidentielle à Paris le 10 décembre 1848

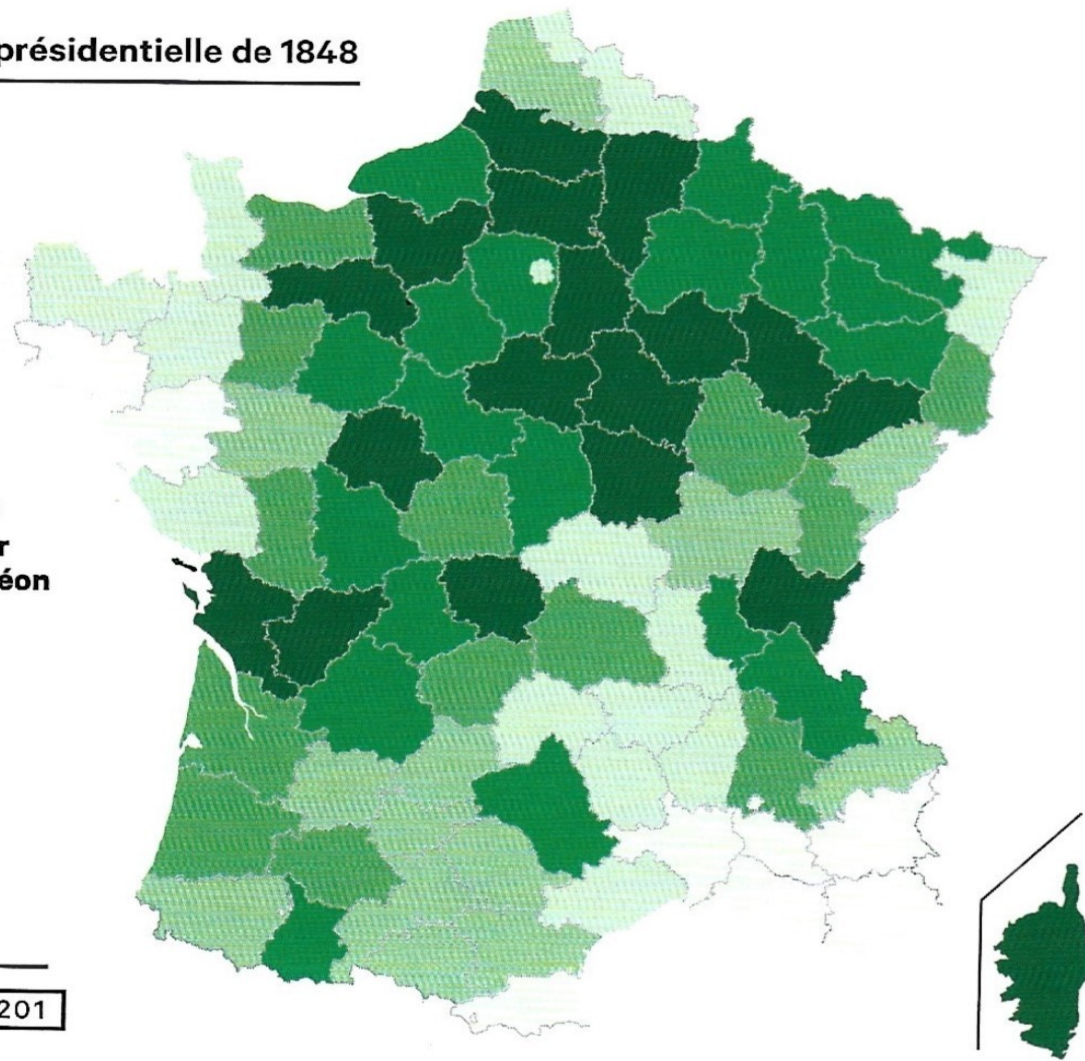
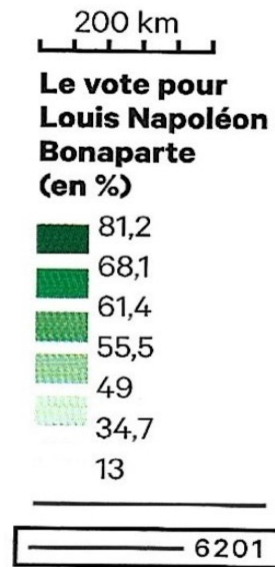
Anonyme, gravure sur bois tirée de l’*Illustrierte Zeitung*, volume 11, n° 287, Leipzig, 30 décembre 1848
Berlin, Sammlung Archiv für Kunst und Geschichte © AKG Images





GUIZOT : « C'est beaucoup d'être à la fois une gloire nationale, une garantie révolutionnaire et un principe d'autorité ».

L'élection présidentielle de 1848



La politique de Louis-Napoléon Bonaparte.

« Tout un système a triomphé par **mon élection**, car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme ; il veut dire : *à l'intérieur, ordre, autorité, religion et bien-être du peuple ; à l'extérieur, dignité nationale*. C'est cette politique que je veux faire triompher, avec l'appui du pays. » (Message à l'assemblée législative, 31 octobre 1849).

« La France ne veut ni le retour à l'Ancien Régime, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables. C'est parce que je suis l'adversaire de l'un et de l'autre qu'**elle a placé sa confiance en moi**. [...] *Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé par l'assemblée quand il s'est agi de combattre le désordre, mais lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des populations, elle m'a refusé son concours*. » (Discours de Dijon, 1^{er} juin 1851).

1	La nation l'avait choisi pour tout oser, et ce qu'elle attendait de lui, c'était l'audace et non la prudence. Il avait toujours, dit-on, été très adonné aux plaisirs et peu délicat dans le choix. Cette passion de jouissances vulgaires et ce goût du bien-être s'étaient encore accrus avec les facilités du pouvoir. Il y alanguissait chaque jour son énergie, y amortissait et rabaissait son ambition même.
5	Son intelligence était incohérente, confuse, remplie de grandes pensées mal appareillées, qu'il empruntait tantôt aux exemples de Napoléon, tantôt aux théories socialistes, quelquefois aux souvenirs de l'Angleterre où il avait vécu ; sources très différentes et souvent fort contraires. Il les avait péniblement amassées dans des méditations solitaires, loin du contact des faits et des hommes, car il était naturellement rêveur et chimérique. Mais, quand on le forçait de sortir de ces vagues et vastes régions pour resserrer son esprit dans le limites d'une affaire, celui-ci se trouvait capable de justesse, quelquefois de finesse et d'étendue, et même d'une certaine profondeur, mais jamais sûr et toujours prêt à placer une idée bizarre à côté d'une idée juste.
10	
15	En général, il était difficile de l'approcher longtemps et très près sans découvrir une petite veine de folie, courant ainsi au milieu de son bon sens, et dont la vue, rappelant sans cesse les escapades de sa jeunesse, servait à les expliquer. On peut dire, au demeurant, que ce fut sa folie plus que sa raison qui, grâce aux circonstances, fit son succès et sa force car le monde est un étrange théâtre. Il s'y rencontre
20	des moments où les plus mauvaises pièces sont celles qui y réussissent le mieux. Si Louis Napoléon avait été un homme sage, ou même un homme de génie, il ne fût jamais devenu président de la République. Il se fiait à une étoile ; il se croyait fermement l'instrument de la destinée et l'homme nécessaire. J'ai toujours cru qu'il était réellement convaincu de son droit, et je doute que
25	Charles X ait jamais été plus entiché de sa légitimité qu'il l'était de la sienne ; aussi incapable, du reste, que celui-ci, de rendre raison de sa foi : car s'il avait une sorte d'adoration abstraite pour le peuple il ressentait très peu de goût pour la liberté. Le trait caractéristique et fondamental de son esprit, en matière politique, était la haine et le mépris des assemblées. Le régime de la monarchie constitutionnelle lui paraissait plus insupportable
30	que celui même de la république. L'orgueil que lui donnait son nom, qui était sans bornes, s'inclinait volontiers devant la nation, mais il se révoltait à l'idée de subir l'influence d'un parlement. Il avait eu, avant d'arriver au pouvoir, le temps de renforcer ce goût naturel que les princes

35	médiocres ont toujours pour la valetaille, par les habitudes de vingt ans de conspirations passés au milieu d'aventuriers de bas étage, d'hommes ruinés ou tarés, de jeunes débauchés, seules personnes qui, pendant tout ce temps, avaient pu consentir à lui servir de complaisants ou de complices. Lui-même, à travers ses bonnes manières, laissait percer quelque chose qui sentait l'aventurier et le prince de hasard. Il continuait à se plaire au milieu de cette compagnie subalterne, alors qu'il n'était plus obligé d'y vivre. Je crois que la difficulté qu'il avait à exprimer ses pensées autrement que par écrit l'attachait
40	aux gens qui étaient depuis longtemps au courant de ses idées et familiers avec ses rêveries, et que son infériorité dans la discussion lui rendait, en général, le contact des hommes d'esprit assez pénible. Il désirait, d'ailleurs, avant tout, rencontrer le dévouement à sa personne et à sa cause (comme si sa personne et sa cause avaient pu le faire naître) ; le mérite le gênait pour peu qu'il fût indépendant. Il lui fallait des croyants en son étoile et des
45	adorateurs vulgaires de sa fortune. On ne pouvait donc l'approcher qu'en passant à travers un groupe de serviteurs intimes et d'amis particuliers, dont le général Changarnier me disait, dès ce temps-là, qu'on pouvait les définir presque tous par ces deux mots qui rimaient ensemble : escrocs et maraudeurs. En somme rien n'était au-dessous de ses familiers si ce n'est sa famille composée en majeure
50	partie de vauriens et de drôlesses. Tel est l'homme que le besoin d'un chef et la puissance d'un souvenir avaient mis à la tête de la France, et avec lequel nous allions avoir à la gouverner.
	Alexis de TOCQUEVILLE, <i>Souvenirs</i> , écrits en 1851 et publiés en 1893.

B- 20 et 21 décembre 1851 : Louis-
Napoléon Bonaparte demande aux
Français par plébiscite de confirmer
son coup d'Etat.

=> La pratique du plébiscite par Louis-Napoléon Bonaparte/Napoléon III entre 1851 et 1870.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRÈTE:

Art. 1.

L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2.

Le Suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

Art. 3.

Le Peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

Art. 4.

L'état de siège est décrété dans l'étendue de la 1^{re} division militaire.

Art. 5.

Le Conseil d'État est dissous.

Art. 6.

Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le Ministre de l'Intérieur,

DE MORNY.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Le projet de plébiscite soumis à l'acceptation du Peuple français est également soumis à l'acceptation de l'armée de terre et de mer.

ART. 2.

Chaque régiment, chaque corps de troupe isolé, chaque brigade de gendarmerie voteront dans les vingt-quatre heures de l'envoi fait au colonel ou au chef de corps, du présent décret. Les équipages des vaisseaux en mer voteront dans le même délai.

A cet effet, deux registres sur papier libre, l'un d'acceptation, l'autre de non acceptation du plébiscite, seront ouverts par les soins des colonels, chefs de corps ou chefs de brigade de gendarmerie.

Les votes seront consignés de 8 heures du matin à 4 heures du soir. Ceux qui ne sauront pas écrire feront consigner leur vote.

ART. 4.

Après ce délai, le nombre des votes sera constaté, les registres seront clos, puis transmis directement aux secrétariats des Ministères de la guerre et de la marine.

ART. 5.

Une commission sera instituée par le Ministre de la guerre pour opérer le dépouillement des registres et le recensement des votes.

Le résultat de ce recensement sera proclamé par le Pouvoir exécutif.

ART. 6.

Les Ministres de la guerre et de la marine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

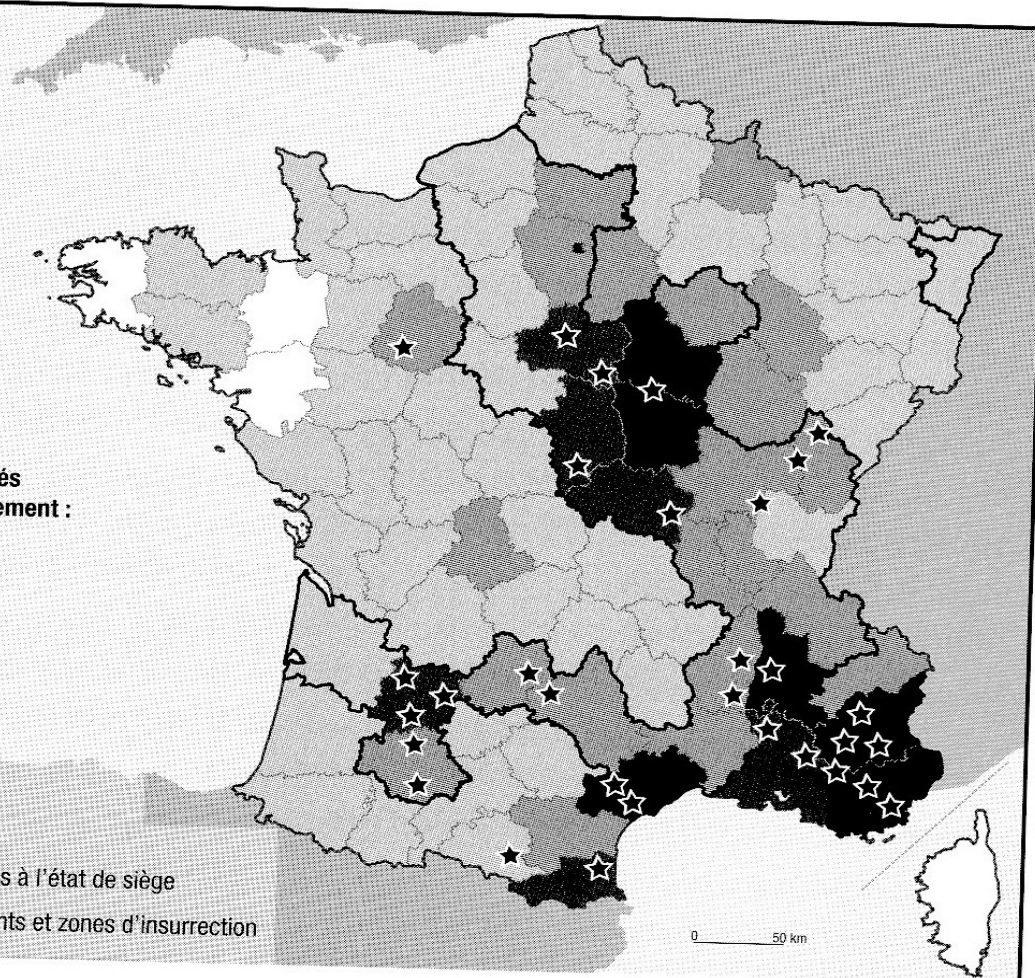
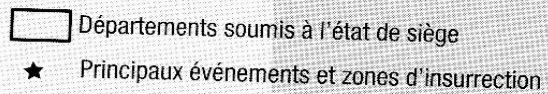
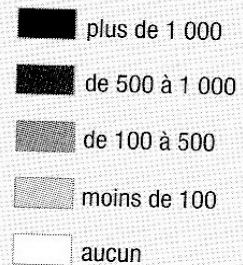
Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le Ministre de la guerre,

DE SAINT-ARNAUD.

**Nombre d'individus arrêtés
ou poursuivis par département :**



Source : *Atlas de l'histoire de France, XIX^e-XXI^e siècle*, Gilles Pécout. Paris : Éditions Autrement, 2007.

L'organisation du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851.

Au nom du peuple français.

Le président de la République,

Considérant que le mode d'élection promulgué par le décret du 2 décembre, avait été adopté dans d'autres circonstances, comme garantissant la sincérité de l'élection ;

5 Mais considérant que le scrutin secret, actuellement pratiqué, paraît mieux garantir l'indépendance des suffrages ;

Considérant que le but essentiel du décret du 2 décembre est d'obtenir la libre et sincère expression de la volonté du peuple ;

Décète :

10 Art. 1^{er}. Les art. 2, 3 et 4 du décret du 2 décembre sont modifiés ainsi qu'il suit, savoir :

Art. 2. L'élection aura lieu par suffrage universel.

Sont appelés à voter tous les français âgés de vingt-et-un ans, jouissant de leurs droits civiques et politiques.

Art. 3. Ils devront justifier de leur inscription soit sur les listes électorales dressées en vertu de la loi du 13 mars 1849, soit de l'accomplissement, depuis la formation des listes, des conditions exigées par cette loi.

15 Art. 4. Le scrutin sera ouvert pendant les journées des 20 et 21 décembre, dans le chef-lieu de chaque commune, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le suffrage aura lieu au bulletin secret,

par OUI ou par NON,

20 au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Fait au palais de l'Elysée, le 4 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY

CONSIGNES.

1°) Poser le contexte du document en sélectionnant les informations que vous jugerez utiles pour répondre à la problématique document.

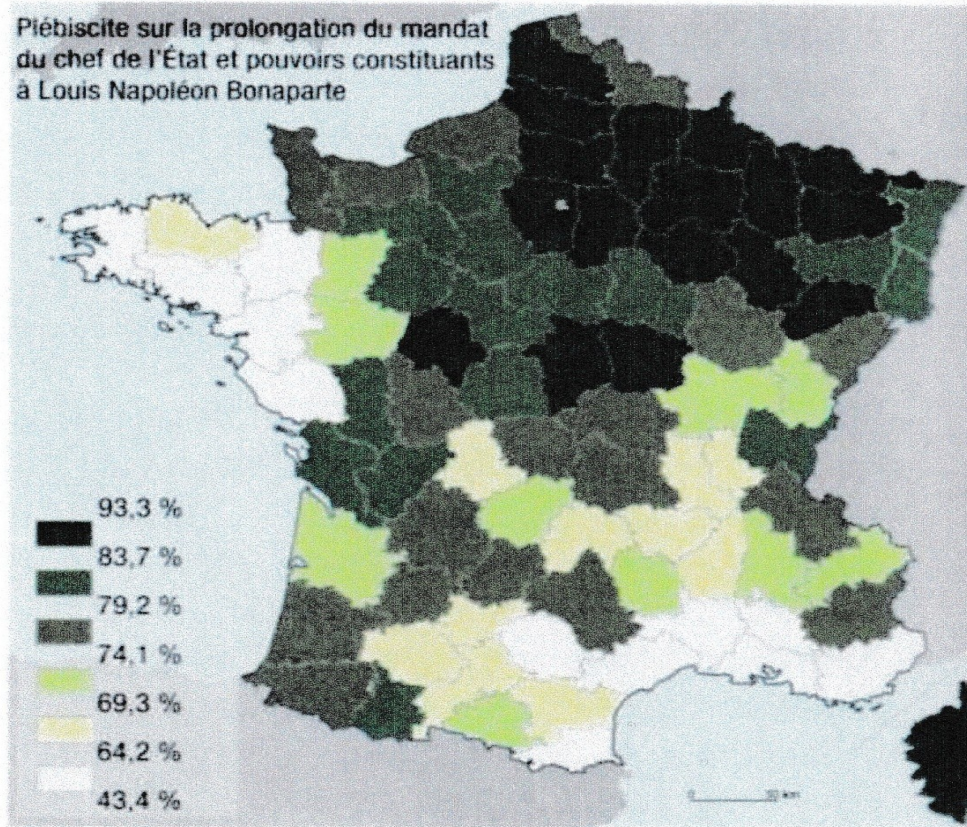
Problématique :

pourquoi, sous couvert de pratiques démocratiques, ce plébiscite se traduit-il par un encadrement du vote qui, lui, n'est pas démocratique ?

2°) En partant du document, listez les modalités d'organisation du scrutin : qui a le droit de voter ? Où le vote a-t-il lieu ? Quand a-t-il lieu ? Comment le bulletin de vote se présente-t-il ?

3°) En partant du document, montrez que le pouvoir napoléonien essaie d'orienter le scrutin ?

Les résultats du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851.



Source : Frédéric Salmon, *Atlas électoral de la France*, 1848-2001, Paris, Seuil, 2001.

Quelques chiffres :

Inscrits : 9 896 114.

Votants : 7 772 696.

Taux d'abstention : 21,5%.

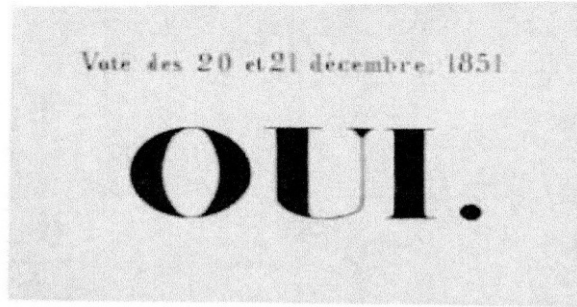
Bulletin OUI : 7 147 635 (72,2% des bulletins).

Bulletin NON : 592 534 (7,6% des bulletins).

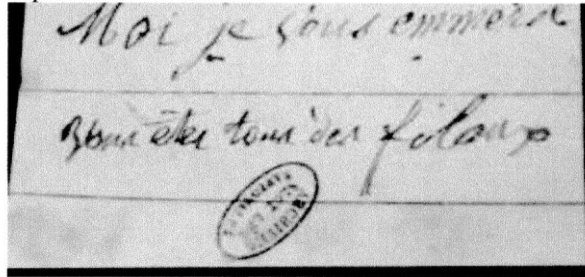
Bulletin NUL : 32 527 (0,4% des bulletins).

Les plébiscites au fondement du 2nd Empire : quelques exemples de bulletins lors de la votation des 20 et 21 décembre 1851.

Département de Côte d'Or.



Département de la Seine.



Autres exemples. →

a- Oui. Vive la République et le président. (Vaucluse).

b- Vu la proclamation de Monsieur Louis Bonaparte. An date du 2 décembre 1851. Je lui accorde la présidence pendant dix années sans restriction. OUI... Vive la République, à bas les jésuites, bas les démagogues ; vive la France. Vive la liberté. (Angers).

c- Oui sous condition que le président diminuera les traitements de tous les fonctionnaires du gouvernement. (Haute-Marne)

d- Oui mais sache que 1789 ; 1793 ; 1848. (Seine).

e- Oui car il n'y a que Napoléon qui peut nous sauver de l'anarchie et du pillage. (Maine-et-Loire).

f- Oui à condition que la République soit maintenue ainsi que le suffrage universel comme la base fondamentale de la présidence. (Marne).

g- Napoléon n'est pas l'homme de ma prédilection, mais comme avant mon goût je suis Français et que voulant la paix de ma patrie, je jure haine aux Montagnards, je les combattrai jusqu'à la mort et confère à Louis Napoléon le Oui nécessaire pour les exterminer. (Angers)..

h- Napoléon 2. Empereur je le nomme. Oui (Mayenne).

i- Non contre le blebiscite. Vive la République démocratique ! (Marne).

j- J'ai vot pour l liberté. A bas tous les tirans. (Angers).

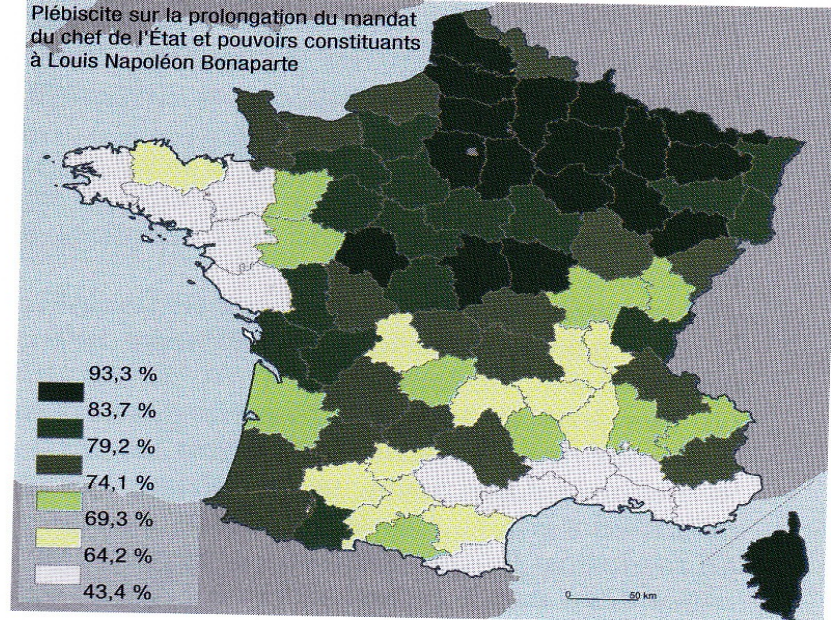
k- Je vote pour hanri saint pour mon Roi. Je ne veu point dautre metre. (Vendée).

l- Non. Je vote pour le maintien de la constitution, des lois, de la foi des traités et des pouvoirs établis par le peuple, contre la violation du pacte fondamental, le régime du sabre et des ordonnances, le parjure, le sacrilège et le despotisme militaire de l'empire. (Haute-Marne).

m- Pour celui qui, reniant son origine et sous le prétexte spécieux de sauver sa patrie de maux imaginaires, a osé porter la main sur le pacte sacré qui l'avait fait ce qu'il est, au risque de déchirer sa patrie par une horrible guerre civile, non. Pour l'homme qui, pour satisfaire son ambition, a occasionné la mort de tant de citoyens plus fermes, plus louables que ceux qui les ont frappés par obéissance aux volonté d'un parjure, non. Pour le parjure, pour l'ambitieux, non, non. (Maine-et-Loire).

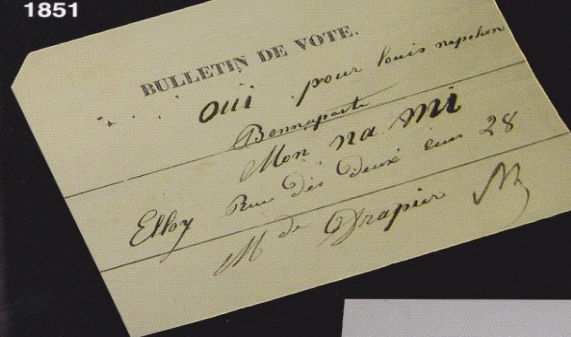
Les "oui" au plébiscite de 1851

Plébiscite sur la prolongation du mandat du chef de l'État et pouvoirs constitutants à Louis Napoléon Bonaparte

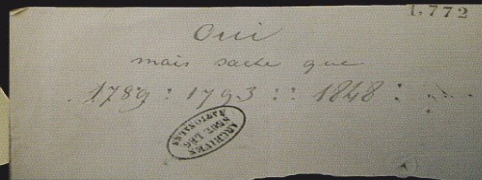


Source : Frédéric Salmon, *Atlas électoral de la France, 1848-2001*, Paris, Seuil, 2001.

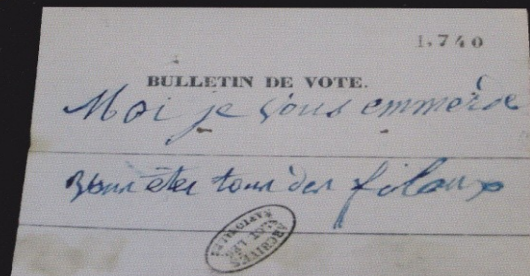
1851



1851

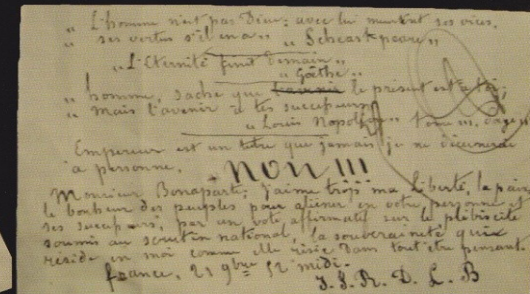
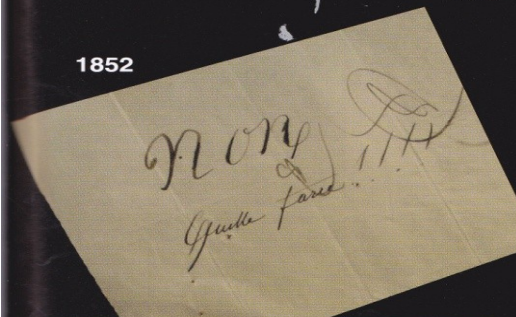


1851



1852

1852



"L'homme n'est pas Dieu ; avec lui meurent ses vices, ses vertus, s'il en a" [Shakespeare]

"L'éternité finit demain" [Goethe]

"Homme, sache que l'avenir le présent est à toi, mais l'avenir à tes successeurs" [Louis Napoléon tome III, page 113]

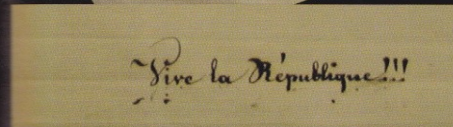
Empereur est un titre que jamais je ne donnerai à personne

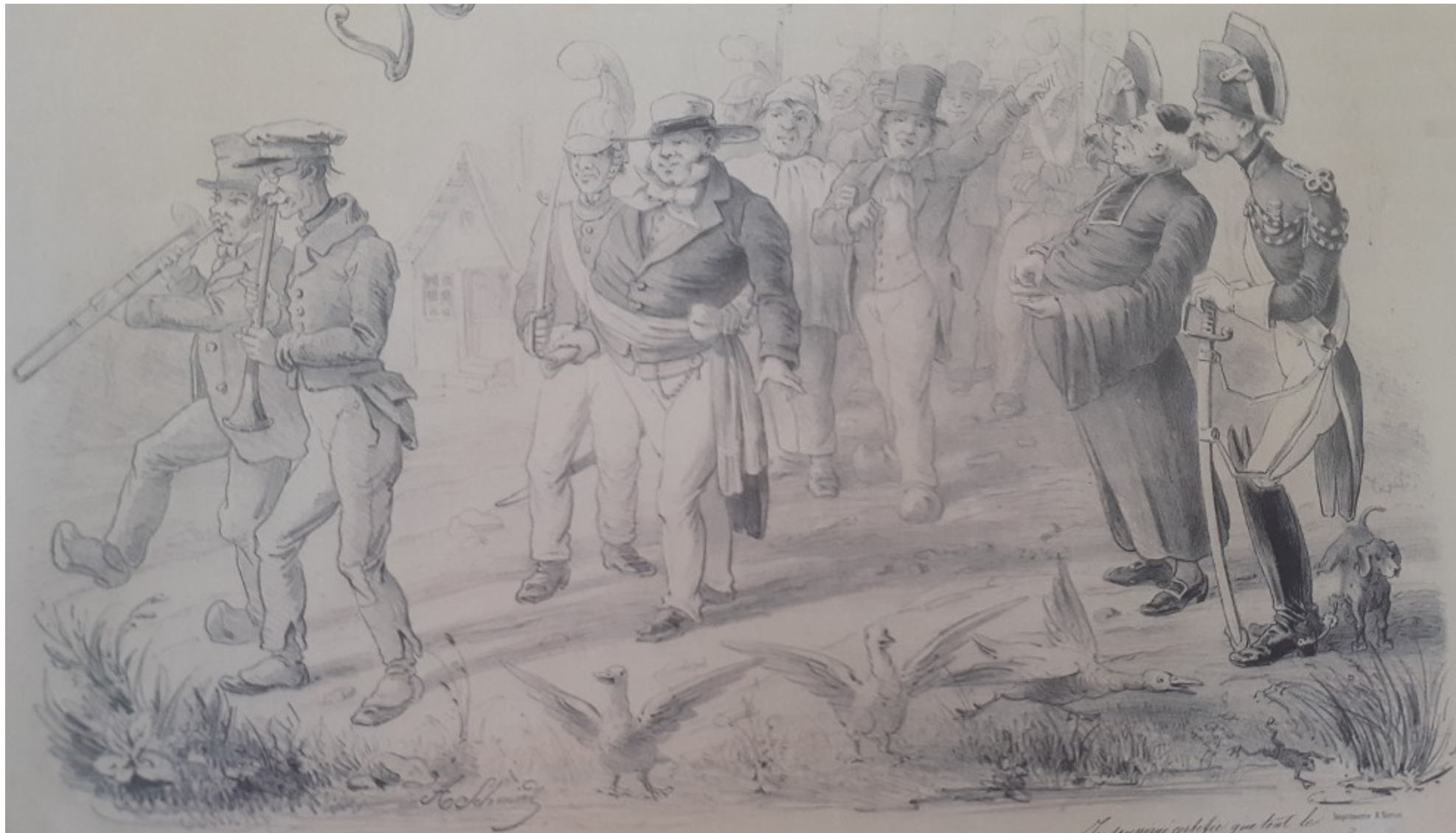
NON !!!

Monsieur Bonaparte, j'aime trop ma liberté, la paix le bonheur des peuples pour aliéner en votre personne et ses successeurs, par un vote affirmatif sur le plébiscite soumis au scrutin national, la souveraineté qui réside en moi comme elle réside dans tout être pensant.

France, 21 9^h [novembre] 52 midi.

1852





Imprimerie A. Vervaeke
Le nouveau catholique qui tout le
monde est capable de le comprendre

0 : où sommes-nous ?

1 ?

2 & 3 ?

4 & 5 ?



Le nouveau catholicisme qui tout le
monde est appelé à le reconnaître

6 : quels indices prouvent que le suffrage est « orienté » ?



7 : que penser du « comportement électoral » des Français ?



Titre : Citoyens intelligents allant voter pour monsieur Plébiscite.



C- 1863. Les élections au Corps
Législatif ; un exemple de « petit
plébiscite ».

Les résultats aux élections dans le département de l'Oise de 1852 à 1870.

21 novembre 1852_ Plébiscite pour le rétablissement de l'Empire_ vote au suffrage universel direct

Inscrits : 122 934

Votants : 105 938

Exprimés : 104 365 (84.9%).

Oui : 100 986 (82% des inscrits ; 96.8% des exprimés).

Non : 3 374 (2.7% des inscrits ; 3.2% des exprimés).

1857_ Elections du Corps Législatif_ vote au suffrage universel uninominal par circonscription.

Beauvais	Inscrits	43 470
	Votants	26 643
	Corberon (candidat officiel)	22 156
	De Cherisey (opposition)	4 487
Clermont	Inscrits	36 689
	Votants	21 307
	De Plancy (candidat officiel)	19 688
	De Pontalba (opposition)	6 712
Compiègne	Gérard (opposition)	2 051
	Inscrits	39 610
	Votants	26 189
	Lemaire (candidat officiel)	20 483
	Leroux (opposition)	5 706

1863_ Elections du Corps Législatif_ vote au suffrage universel uninominal par circonscription.

Beauvais	Inscrits	39 980
	Votants	35 074
	Corberon (candidat officiel)	21 307
	De Mornay (opposition)	13 767
Clermont	Inscrits	37 908
	Votants	29 818
	De Plancy (candidat officiel)	24 440
	Inscrits	39 340
Compiègne	Votants	30 503
	Lemaire (candidat officiel)	23 645
	Buffard (opposition)	6 351

1865 (décès de Lemaire)_ Elections partielle du Corps Législatif_ vote au suffrage universel uninominal par circonscription.

Compiègne	Inscrits	39 979
	Votants	27 848
	Barrillon (candidat officiel)	17 243
	Buffard (opposition)	5 172
	Corbin (opposition)	4 944

1869_ Elections du Corps Législatif_ vote au suffrage universel uninominal par circonscription.

Beauvais	Inscrits	38 314
	Votants	32 314
	De Mouchy (candidat officiel)	29 884
Clermont	Inscrits	35 531
	Votants	31 698
	De Plancy (candidat officiel)	17 805
	Leroux (opposition)	13 893
Compiègne	Inscrits	42 914
	Votants	33 955
	Barrillon (candidat officiel)	20 806
	Buffard (opposition)	13 149

Mai 1870_ Plébiscite pour la libéralisation du régime_ vote au suffrage universel direct.

Inscrits : 118 121

Votants : 107 848

Oui : 94 700 (80.2% des inscrits ; 87.8% des exprimés).

Non : 11 339 (9.6% des inscrits ; 10.5% des exprimés).

Nuls : 819 (1.5% des inscrits ; 1.7% des exprimés).

Source : LE CLERE (M.) (dir.), BESSE (J.-P.), *L'Oise de la Préhistoire à nos jours*, Paris, 1990.

6. La candidature officielle en Isère

a) Instructions de De Morny, ministre de l'Intérieur aux Préfets (1852)

... La formation du Corps législatif... est une des principales préoccupations (du gouvernement).

Il désire y voir appeler des hommes entourés de l'estime publique, plus soucieux des intérêts du pays que des luttes et des passions des partis qui s'agitent, sans profit pour sa prospérité, sympathiques aux souffrances des classes laborieuses et qui, par un bienfaisant usage de leur fortune, se soient acquis de l'influence et

une considération méritée. Voyez quels sont parmi les propriétaires et les grands industriels de votre département, ceux qui paraissent réunir au plus haut degré les conditions que je vous indique.

Faites-moi connaître les résultats de vos appréciations, afin que le gouvernement puisse signaler à la préférence des électeurs et appuyer de sa légitime influence les candidats qu'elle aura jugés les plus dignes.

b) Réponse du Préfet de l'Isère (extrait) (Janvier 1852)

M. Arnaud, maire de Grenoble, ouvrier, fils d'ouvrier, fortune de 600 000 F acquise par le travail. C'est le candidat qui a le plus de chance dans la circonscription dont Grenoble sera le chef-lieu et il ne faut pas se dissimuler que la ville de Grenoble qui est un centre où l'esprit d'opposition est incarné nous offrira le plus de difficultés. C'est à mon avis le seul candidat qui ait chance de réussite.

M. Arnaud est opposé aux prétentions des anciens partis. Il s'est parfaitement conduit pendant les événements du 2 décembre. Il vient d'être décoré et nous pouvons avoir confiance en lui. Il représente parfaitement la double idée politique du moment : la restauration du principe d'autorité, la satisfaction aux intérêts démocratiques de la nation...

c) Profession de foi d'un candidat de l'opposition (Mai 1869)

Aux électeurs de la 5^e circonscription électorale du département de l'Isère

Électeurs et chers concitoyens,

Je me présente à vos suffrages comme candidat de l'opposition, non patronné, et même combattu par l'Administration et par son armée de fonctionnaires.

Il est naturel que les Ministres, qui prétendent n'avoir jamais failli et dépensent des milliards, désirent avoir des députés qui approuvent leur politique et leur ouvrent largement la bourse des contribuables ;

Il est naturel aussi que les contribuables veuillent avoir des députés économes de leur argent et du sang de leurs enfants.

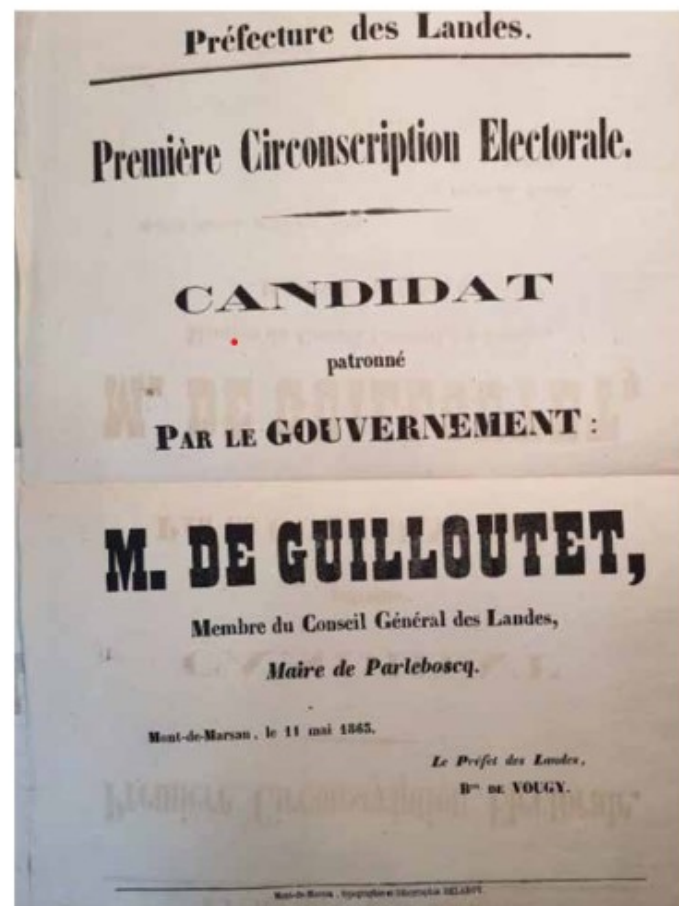
Mais il est irrationnel de députer au Corps législatif, pour défendre les intérêts des contribuables, des candidats officiels qui peuvent se croire liés par la reconnaissance envers les Ministres qui les ont patronnés. L'expérience, au surplus, confirme la justesse de cette proposition.

On a pratiqué, depuis 1852, le système des candidatures officielles qui a donné au Corps législatif une majorité de députés ministériels approuvant tous les actes des Ministres, applaudissant à leurs discours, votant leurs projets de lois, leurs budgets.

Quels avantages en avons-nous retirés ?

Préfecture d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Maire est instamment prié de faire remettre au domicile de chaque électeur, par le Garde-champêtre ou toute autre personne de confiance, un Bulletin de vote au nom du Candidat recommandé par le Gouvernement de l'Empereur.



Affiche électorale du candidat officiel, Adhémar de Guilloutet, pour les élections de la première circonscription électorale du département des Landes en 1863 (Archives départementales des Landes, 3 M 153).

Gravure représentant le déroulement d'un vote sous le II^e Empire.



Gravure représentant le déroulement d'un vote sous le II^e Empire.

D- 8 mai 1870 : le « chant
du cygne » avec l'ultime
plébiscite napoléonien ou un
2nd empire libéral
consolidé ?

RAPPEL : 3 plébiscites en tout.

1°) 20/21 décembre **1851** : 7 640 000 « OUI » ; 630 000 « NON »; 1 900 000 s'abstiennent (19%).

-2°) 21/22 novembre **1852** : 7 824 189 « OUI » ; 253 145 « NON »; 2 126 124 s'abstiennent (20,34 %).

3°) 8 mai **1870** : 7 350 142 « OUI » ; 1 538 825 « NON » ; 2 111 033 s'abstiennent (19,19 %).

Le plébiscite du 8 mai 1870.

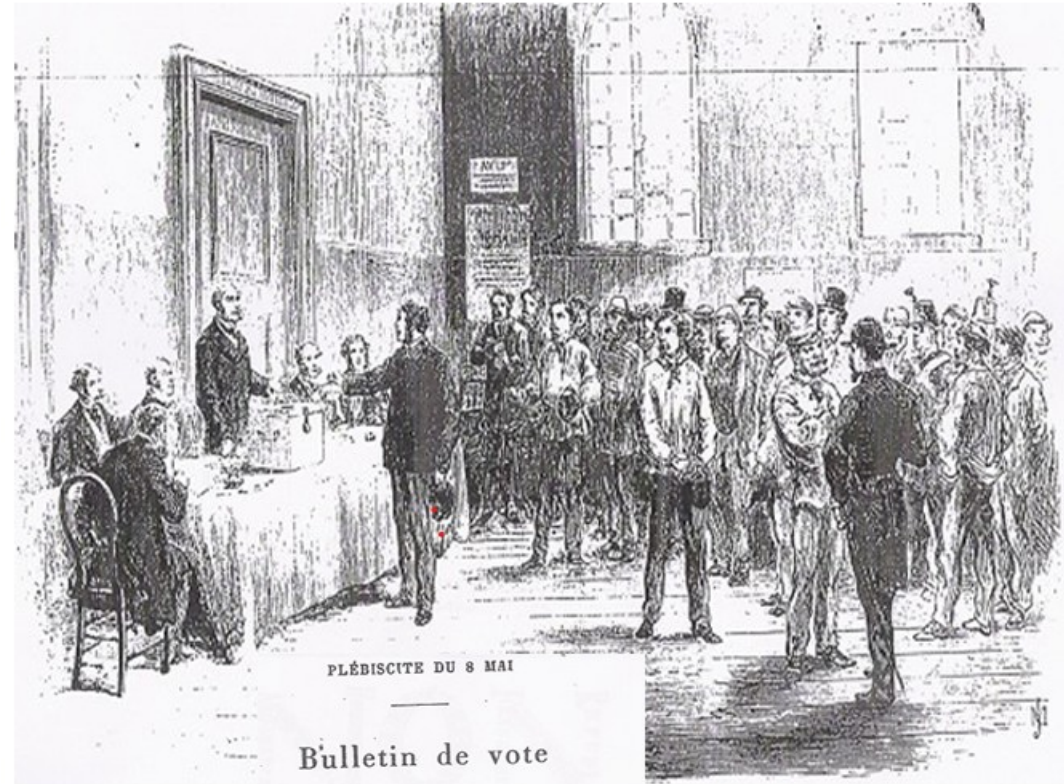
Document A.

L'avis d'Adolphe Guérault, directeur et journaliste de
L'opinion nationale, 15 avril 1870.

1	« Des libéraux qui votent contre un progrès libéral,
	des partisans de la dictature populaire qui repoussent
	l'appel au peuple, des républicains qui tremblent de
	voir arriver la République, des impérialistes
5	autoritaires qui voteront pour le régime
	parlementaire, des parlementaires qui voteront pour
	la Constitution de 1852, des <i>oui</i> qui veulent dire <i>non</i> ,
	des <i>non</i> qui veulent dire <i>oui</i> . Comment se
	reconnaître dans tout cela ? »

Document B.

Le vote dans le faubourg ouvrier de Saint-Antoine à Paris.



PLÉBISCITE DU 8 MAI

Bulletin de vote

! POUH !

À la mi-avril 1870, Guérout avait résumé la situation ainsi dans *L'Opinion nationale* :

« Des libéraux qui votent contre un progrès libéral, des partisans de la dictature populaire qui repoussent l'appel au peuple, des républicains qui tremblent de voir arriver la République, des impérialistes autoritaires qui voteront pour le régime parlementaire, des parlementaires qui voteront pour la Constitution de 1852, des *oui* qui veulent dire *non*, des *non* qui veulent dire *oui*. Comment se reconnaître dans tout cela ? »

Vote dans le
faubourg
Saint-Antoine
à Paris.



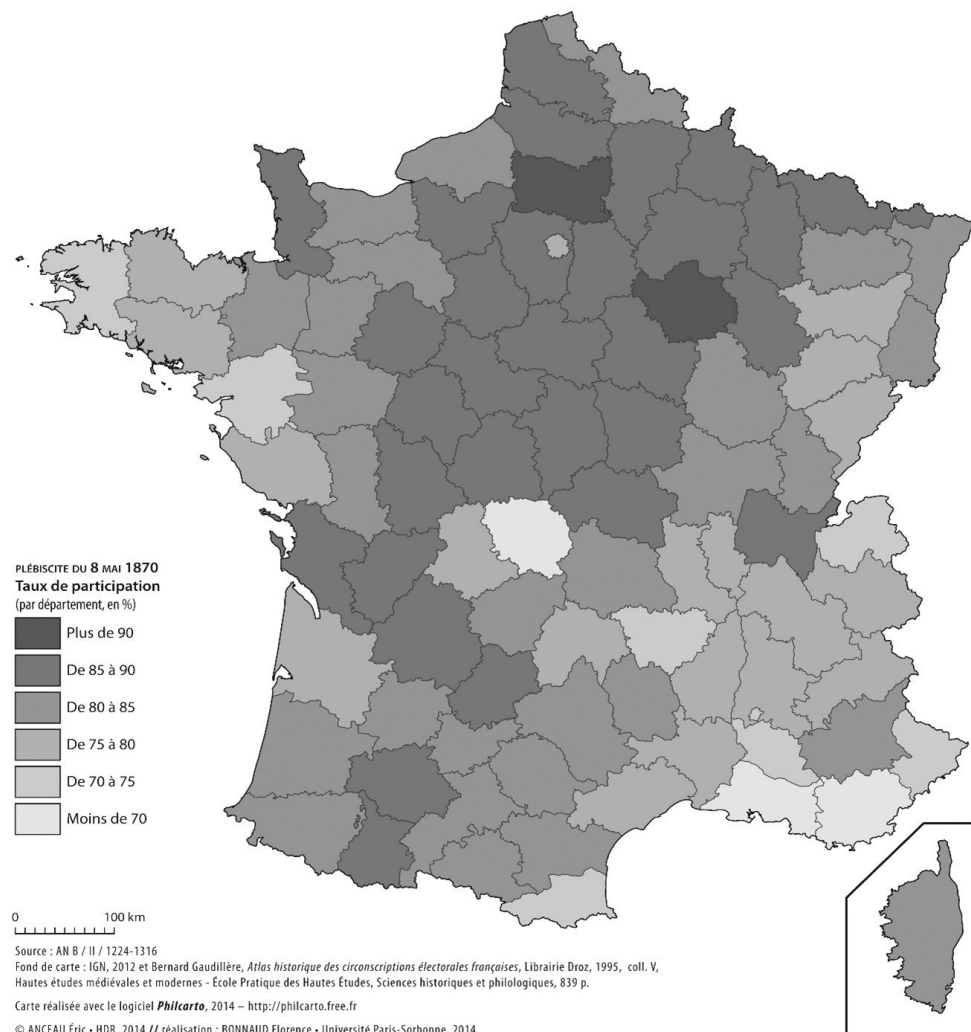
PLÉBISCITE DU 8 MAI

Bulletin de vote

! POUAH !

PLÉBISCITE DU 8 MAI 1870

Taux de participation



Discours de Napoléon III en recevant les résultats officiels du plébiscite, le 21 mai 1870.

- 1 « Messieurs,
En recevant de vos mains le recensement des votes émis le 8 mai, ma première pensée est d'exprimer ma reconnaissance à la Nation qui, pour la quatrième fois depuis vingt-deux ans, vient de me donner un éclatant témoignage de sa confiance.
- 5 Le suffrage universel, dont les éléments se renouvellent sans cesse, conserve néanmoins, dans sa mobilité, une volonté persévérante. Il a pour le guider sa tradition, la sûreté de ses instincts et la fidélité de ses sympathies.
Le Plébiscite n'avait pour objet que la ratification par le peuple d'une réforme constitutionnelle ; mais, au milieu d'un conflit des opinions et dans l'entraînement de la lutte, le débat a été porté plus haut. Ne le regrettons pas. Les adversaires de nos institutions ont posé la question entre la révolution et l'Empire. Le Pays l'a tranchée en faveur du système qui garantit l'ordre et la liberté.
- 10 Aujourd'hui, l'Empire se trouve affermi sur sa base. Il montrera sa force par sa modération. Mon Gouvernement fera exécuter les lois sans partialité comme sans faiblesse. Il ne déviara pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée. Défèrent pour tous les droits, il protégera tous les intérêts, sans se souvenir des votes dissidents et des manœuvres hostiles. Mais aussi il saura faire respecter la volonté nationale, si énergiquement manifestée, et la maintenir désormais au-dessus de toute controverse.
- 20 Débarrassés des questions constitutionnelles qui divisent les meilleurs esprits, nous ne devons plus avoir qu'un but : rallier autour de la Constitution que le Pays vient de sanctionner, les honnêtes gens de tous les partis ; assurer la sécurité ; amener l'apaisement des passions ; préserver les intérêts sociaux de la contagion des fausses doctrines ; rechercher avec l'aide de toutes les intelligences, les moyens d'augmenter la grandeur et la prospérité de la France.
Répandre partout l'instruction ; simplifier les rouages administratifs ; porter l'activité, du centre où elle surabonde aux extrémités, qu'elle déserte ; introduire dans nos codes, qui sont des monuments, les améliorations justifiées par le temps ; multiplier les agents généraux de la production et de la richesse ; favoriser l'agriculture et le développement des travaux publics ; consacrer enfin notre labeur à ce problème toujours résolu, et toujours renaissant, la meilleure répartition des charges qui pèsent sur les contribuables : tel est notre programme. C'est en le réalisant que notre Nation, par la libre expression de ses forces, portera plus haut les progrès de la civilisation.
- 30 Je vous remercie, Messieurs, du concours que vous m'avez prêté dans cette circonstance solennelle. Les votes affirmatifs qui ratifient ceux de 1848, de 1851 et de 1852, raffermissent aussi vos pouvoirs et vous donnent comme à moi une nouvelle force pour travailler au bien du pays.
- 35 Nous devons plus que jamais aujourd'hui envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à la marche progressive qu'un régime qu'un grand peuple a formé au milieu des tourmentes politiques, et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté ? »

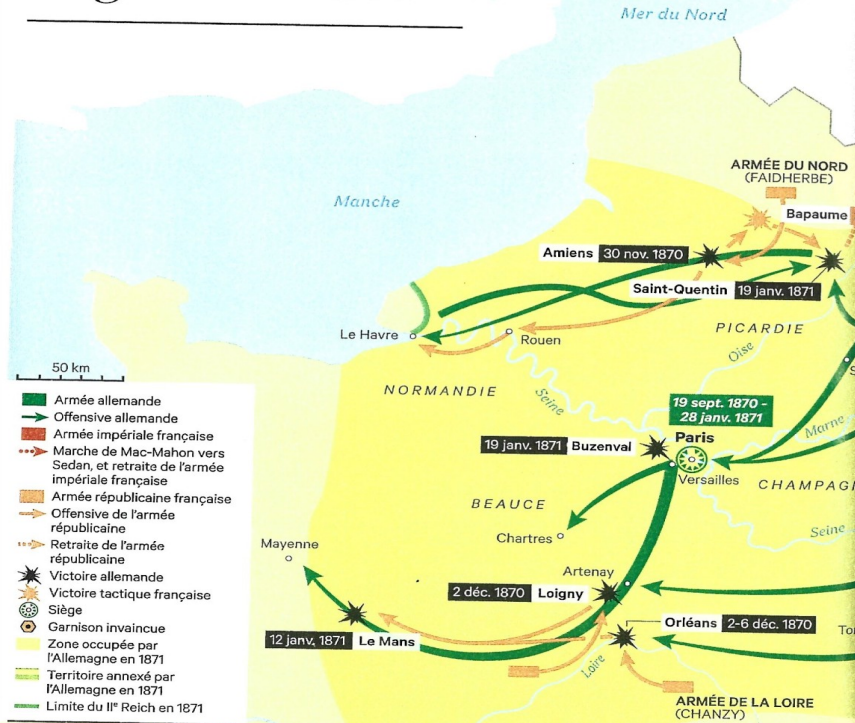
Le 2nd Empire (1851-1870)

(Chaîne de podcast « Le droit en 3 minutes », 2025, 3') :

om/le-droit-en-
e-second-empir

E- 1871 : le double-cycle
électoral (législative +
communarde) et un
changement de régime
compliqué.

La guerre de 1870



La guerre franco-allemande

En 1870, après avoir écarté l'Autriche et réuni autour de la Prusse les États allemands du Nord, Bismarck cherche à achever l'unité allemande en affrontant la France, où existe un parti de la guerre dans l'entourage de Napoléon III. La guerre débute le 19 juillet. En quelques semaines, l'armée française, mal préparée, est défaite. Alors que l'armée de Mac-Mahon se replie sur Châlons, la jonction avec l'armée de Lorraine échoue ; le maréchal Bazaine et ses troupes s'enferment dans Metz. Tentant de gagner Metz par le nord, l'armée de l'empereur est vaincue à Sedan, où Napoléon III capitule. Le 4 septembre, la république est proclamée à Paris.

Et le nouveau gouvernement de la Défense nationale décide de poursuivre la guerre. Tandis que la capitale subit le blocus, Gambetta quitte Paris en ballon pour Tours, où il met en place de nouvelles armées. Malgré quelques succès isolés, les Français ne parviennent pas à reprendre l'avantage. À Paris, où la population est éprouvée par le siège, les tensions montent. Le 28 janvier 1871, la France signe l'armistice, qui sera suivi le 10 mai par le traité de Francfort consacrant l'annexion de l'Alsace et de la Moselle. Le 18 janvier 1871, Guillaume I^{er} de Prusse est proclamé empereur allemand.

Voir également — Le Second Empire (1852-1870) p. 160
L'Empire n'est pas la paix (1854-1870) p. 162
L'année 1914 p. 190

CHRONOLOGIE

19 juillet 1870

La France déclare la guerre à la Prusse.

16 août 1870

Début du siège de Strasbourg.

20 août 1870

Bazaine se replie avec 180 000 hommes à Metz.

1^{er}-2 septembre 1870

Défaite de l'armée à Sedan, Napoléon III est capturé par les Prussiens.

4 septembre 1870

Proclamation de la république et constitution du gouvernement de la Défense nationale.

19 septembre 1870

Début du siège de Paris.

7 octobre 1870

Gambetta quitte Paris en ballon (arrivée à Tours le 9).

28 janvier 1871

Paris capitale. Signature de la convention d'armistice qui prévoit l'organisation d'élections par le gouvernement français de la Défense nationale.

8 février 1871

Élection d'une Assemblée nationale majoritairement monarchiste et pacifiste.

18 mars-28 mai 1871

Commune de Paris.

10 mai 1871

Traité de Francfort, perte de l'Alsace et de la Moselle pour la France.

9 janvier 1873

Mort de Napoléon III, exilé en Angleterre.

4 septembre
1870: une
république
proclamée en
pleine crise
politico-
militaire!!!

CITOYENS DE PARIS,

La République est proclamée.

Un Gouvernement a été nommé d'acclamation.

Il se compose des Citoyens :

**EMMANUEL ARAGO,
CRÉMIEUX,
JULES FAVRE,
JULES FERRY,
GAMBETTA,
GARNIER-PAGES,**

**GLAIS-BIZOIN,
PELLETAN,
PICARD,
ROCHEFORT,
JULES SIMON,**

représentants de Paris.

Le général TROCHU est chargé des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale.

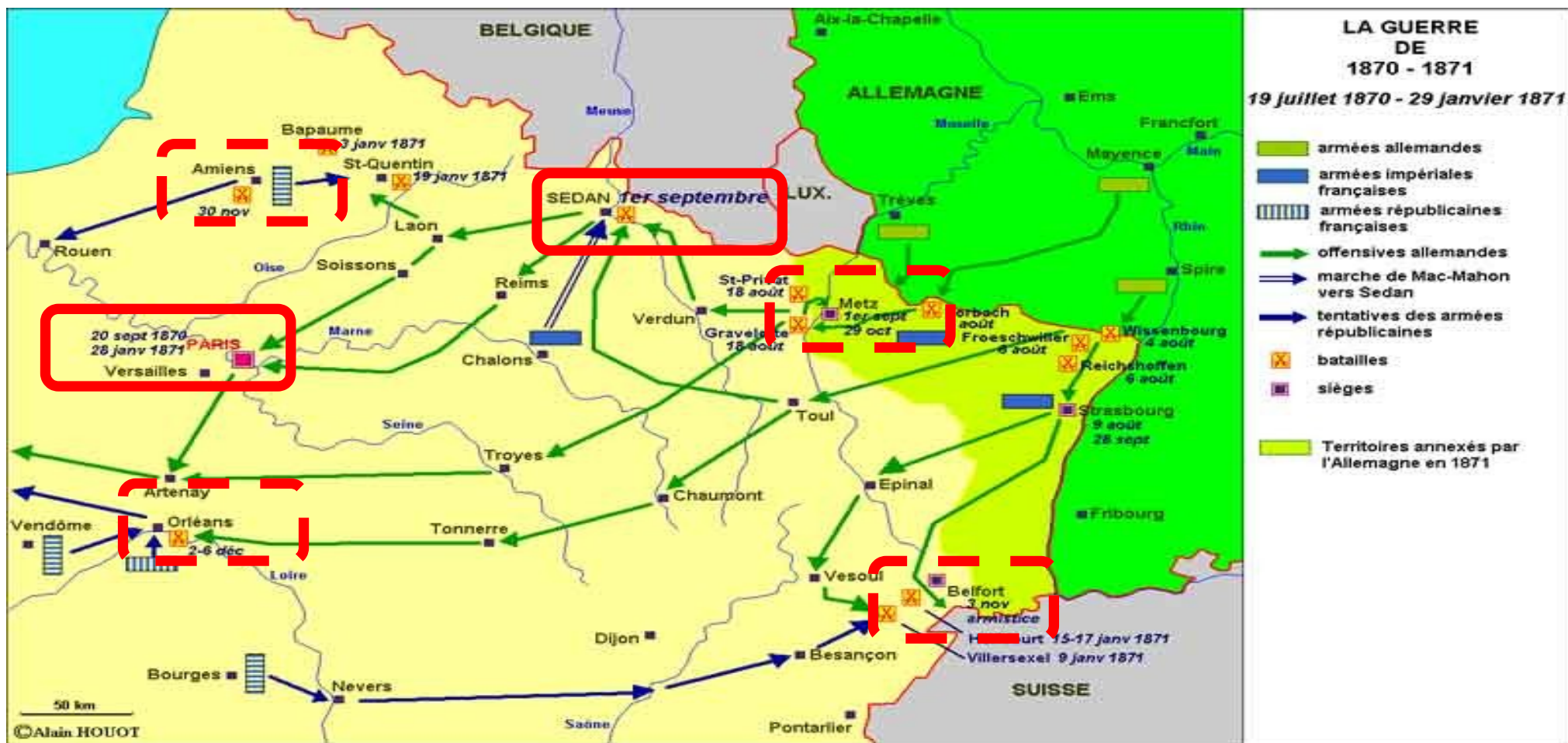
Il est appelé à la Présidence du Gouvernement.

Le Gouvernement invite les Citoyens au calme; le Peuple n'oubliera pas qu'il est en face de l'ennemi.

Le Gouvernement est, avant tout, un Gouvernement de défense nationale.

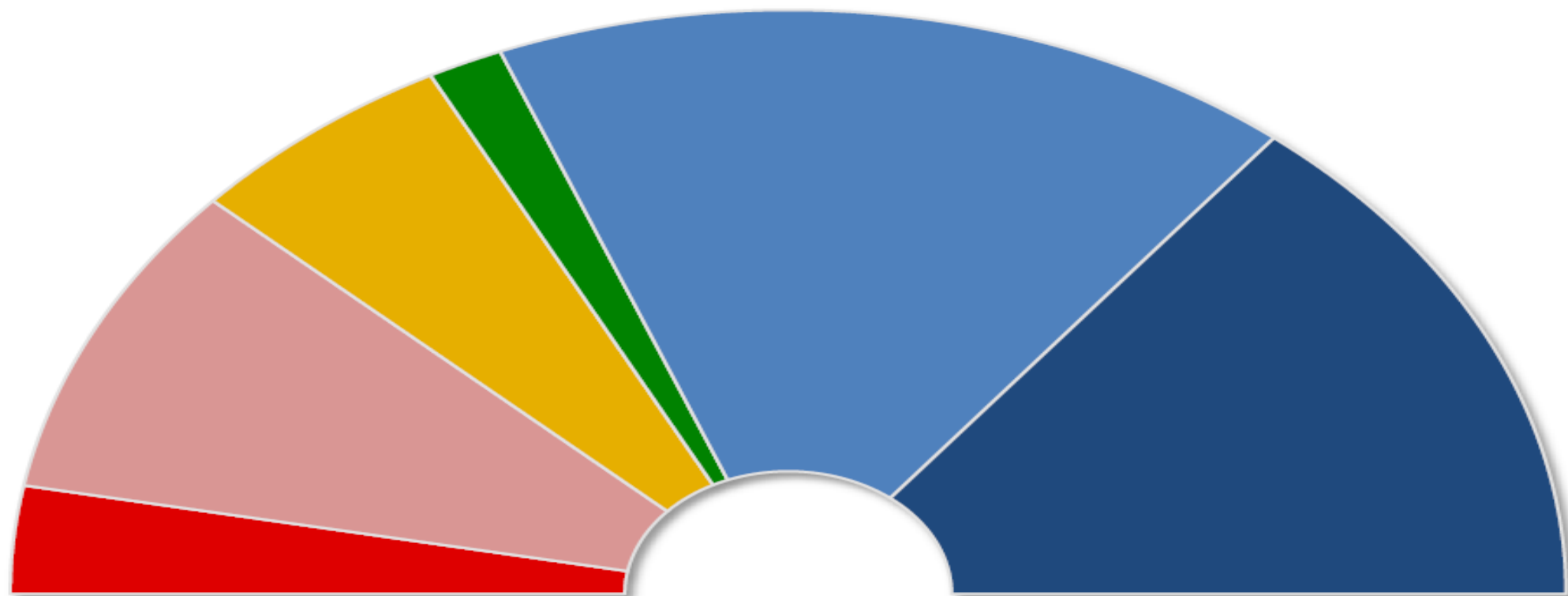
Le Gouvernement de la défense nationale,

**ARAGO, CRÉMIEUX, JULES FAVRE, FERRY,
GAMBETTA, GARNIER-PAGÈS, GLAIS-BIZOIN,
PELLETAN, PICARD, ROCHEFORT, SIMON,
Général TROCHU.**



28 janvier 1871: armistice.



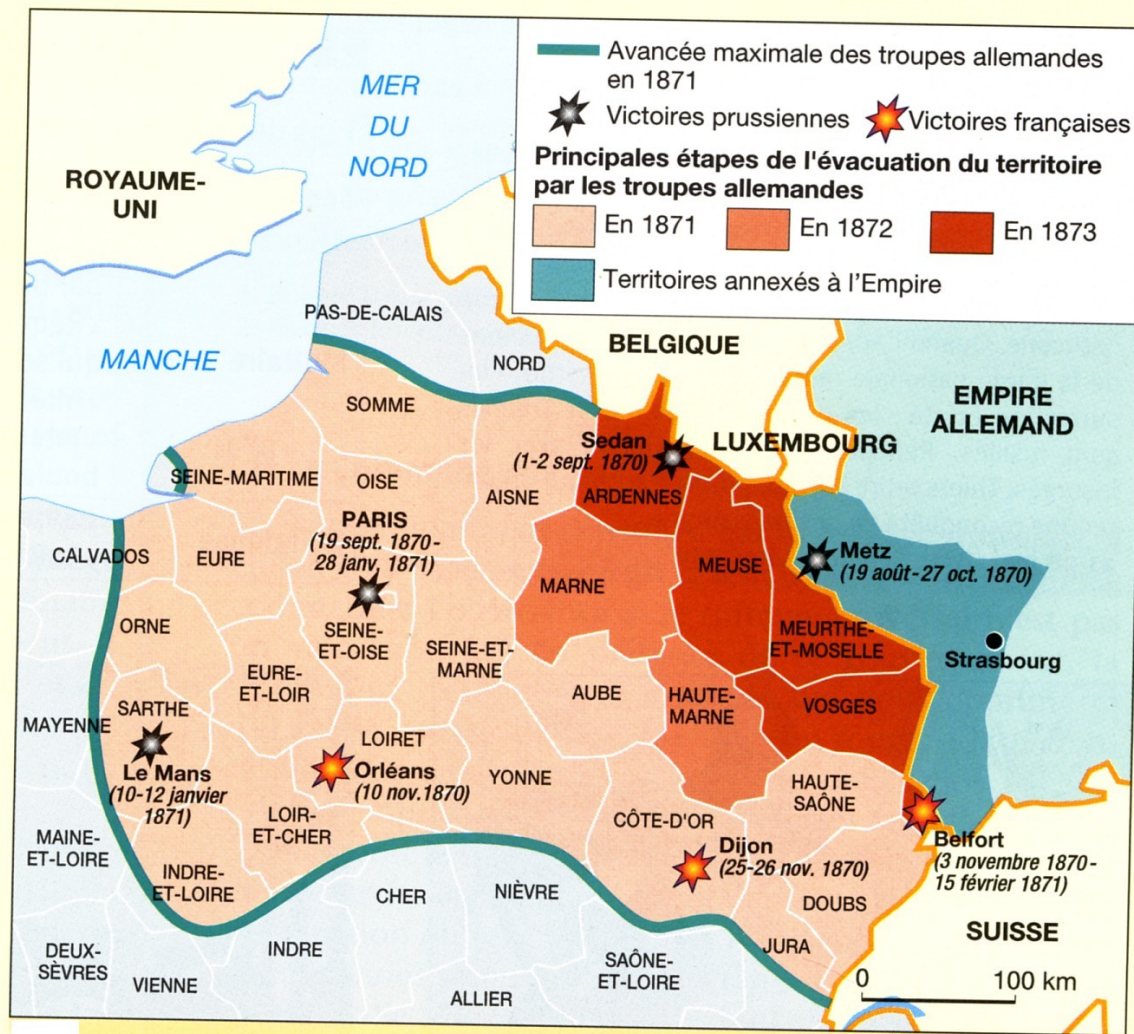


Assemblée nationale

IIIe République - Élections du 8 février 1871

- Républicains radicaux [38]
- Républicains modérés [112]
- Libéraux [72]
- Bonapartistes [20]
- Orléanistes [214]
- Légitimistes [182]

416 sur
638!!!



L'occupation du territoire (1870-1873) et la perte de l'Alsace



LA JOURNÉE DU 18 MARS. — Les canons, d'abord repris par la troupe, sont ramenés à la mairie de Montmartre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

MAIRIE DU 2^{ME} ARRONDISSEMENT
LISTE ÉLECTORALE
RÉVISION ANNUELLE

Le Maire du 2^{ME} Arrondissement a l'honneur d'informer les électeurs qu'il va être procédé à la révision annuelle de la Liste électorale, et qu'à cet effet le tableau des *Additions* et des *Retrachements* opérés sur cette liste, pour 1871, est déposé au Secrétariat de la Mairie.

Les réclamations afin d'inscription ou de radiation seront reçues à la Mairie, pendant vingt jours consécutifs, *de dix heures à quatre heures*, depuis le Lundi 16 Janvier jusqu'au Samedi 4 Février inclusivement, et ce dernier jour jusqu'à *minuit*.

Passé ce délai, il ne pourra plus être reçu de réclamation.

Paris, le 10 Janvier 1871.

Les Adjoints,

E. BRELAY, CHERON, LOISEAU-PINSON.

Le Maire,

TIRARD.

Paris. — Imprimerie PRESSATZ passage Roussier, 12 — Maison passage du Calvaire, 12.

Avis du maire du II^e arrondissement de Paris annonçant la prochaine révision annuelle des listes électorales, 1871

Affichette, L. 44,8 cm ; h. 56 cm © Musée Carnavalet/Roger-Viollet

COMMUNE DE PARIS 1871
APPEL AUX ELECTEURS

Citoyen-nes,

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre vie, souffrant des mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un beau discours, à un effet oratoire ou à mot spirituel.

Evitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue.

Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à choisir leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

Citoyens,

Nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considèrent jamais comme vos maîtres.

Hôtel de Ville, mars 1871.

MAIRIE DU 2^{ME} ARRONDISSEMENT
LISTE ÉLECTORALE
RÉVISION ANNUELLE

Le Maire du 2^{ME} Arrondissement a l'honneur d'informer les électeurs qu'il va être procédé à la révision annuelle de la Liste électorale, et qu'à cet effet le tableau des *Additions* et des *Retrachements* opérés sur cette liste, pour 1871, est déposé au Secrétariat de la Mairie.

Les réclamations afin d'inscription ou de radiation seront reçues à la Mairie, pendant vingt jours consécutifs, *de dix heures à quatre heures*, depuis le Lundi 16 Janvier jusqu'au Samedi 4 Février inclusivement, et ce dernier jour jusqu'à *minuit*.

Passé ce délai, il ne pourra plus être reçu de réclamation.

Paris, le 10 Janvier 1871.

Les Adjoints,
E. BRELAY, CHERON, LOISEAU-PINSON.

Le Maire,
TIRARD.

Paris. — Imprimerie PRESSATZ passage Roussier, 12 — Maison passage du Calvaire, 12.

Avis du maire du II^e arrondissement de Paris annonçant la prochaine révision annuelle des listes électorales, 1871

Affichette, L. 44,8 cm ; h. 56 cm © Musée Carnavalet/Roger-Viollet

COMMUNE DE PARIS 1871
APPEL AUX ELECTEURS

Citoyen-nes,

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre vie, souffrant des mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un beau discours, à un effet oratoire ou à mot spirituel.

Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue.

Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à choisir leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

Citoyens,

Nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considèrent jamais comme vos maîtres.

Hôtel de Ville, mars 1871.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

MAIRIE DU 2^{ME} ARRONDISSEMENT

LISTE ÉLECTORALE

RÉVISION ANNUELLE

Le Maire du 2^{ME} Arrondissement a l'honneur d'informer les électeurs qu'il va être procédé à la révision annuelle de la Liste électorale, et qu'à cet effet le tableau des *Additions* et des *Retrachements* opérés sur cette liste, pour 1871, est déposé au Secrétariat de la Mairie.

Les réclamations afin d'inscription ou de radiation seront reçues à la Mairie, pendant vingt jours consécutifs, de dix heures à quatre heures, depuis le Lundi 16 Janvier jusqu'au Samedi 4 Février inclusivement, et ce dernier jour jusqu'à *minuit*.

Passé ce délai, il ne pourra plus être reçu de réclamation.

Paris, le 10 Janvier 1871.

Les Adjoints,

E. BRELAY, CHERON, LOISEAU-PINSON.

Le Maire,

TIRARD.

Paris. — Imprimerie PRESSATZ passage Roussier, 12 — Maison passage du Calvaire, 12.

Avis du maire du II^e arrondissement de Paris annonçant la prochaine révision annuelle des listes électorales, 1871

Affichette, L. 44,8 cm ; h. 56 cm © Musée Carnavalet/Roger-Viollet

COMMUNE DE PARIS 1871

APPEL AUX ELECTEURS

Citoyen-nes,

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre vie, souffrant des mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un beau discours, à un effet oratoire ou à mot spirituel.

Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue.

Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à choisir leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

Citoyens,

Nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considèrent jamais comme vos maîtres.

Hôtel de Ville, mars 1871.

=> 70 « républicains
révolutionnaires » sur 92
conseillers municipaux
élus !

Le rêve d'une république sociale

L'ébéniste Nicolas Brousse : « En politique, je veux la souveraineté du Peuple la plus étendue, toutes les libertés sans autres limites que la liberté d'autrui. Je voudrais voir établir un impôt unique sur toute propriété ou valeur. Instruction gratuite et obligatoire. Instruction supérieure gratuite aussi et toutes deux laïques. Je voudrais en un mot toutes les réformes que réclame notre mauvaise organisation sociale et politique. » [...]

Les femmes du club de la Délivrance : « Pour nous autres, la plaie sociale qu'il faut d'abord fermer, c'est celle des patrons qui exploitent l'ouvrier et s'enrichissent de ses sueurs. Plus de patrons qui considèrent l'ouvrier comme une machine de produit. Que les travailleurs s'associent entre eux, qu'ils mettent leur labeur en commun et ils seront heureux. Un autre vice de la société actuelle,

ce sont les riches qui ne font que bien boire et bien s'amuser, sans prendre aucune peine. Il faut les extirper, ainsi que les prêtres et les religieuses. Nous ne serons plus heureuses que lorsque nous n'aurons ni patrons ni riches ni prêtres. » [...]

Le club de la Révolution sociale du 5^e arrondissement : « Qu'il soit fait une réquisition par la Commune de 5 % par mois sur les propriétés de tous les citoyens qui ont abandonné Paris ; que sur le produit [ainsi réalisé] un livret de 2 000 francs soit délivré à chaque garde national sous les armes ou à chaque veuve et aux orphelins et qu'une pension proportionnelle soit versée à chaque garde blessé. »

Cités par Jacques ROUGERIE, *Paris libre*, 1871, Points Seuil, 2004.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
N° 222 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ N° 222

COMMUNE DE PARIS

LA COMMISSION EXÉCUTIVE,

En exécution du décret relatif au travail de nuit dans les boulangeries,

ARRÊTE :

ART. 1^{er} Le travail de nuit est interdit dans les boulangeries, à partir du Mercredi 3 mai.

ART. 2. Le travail ne pourra commencer avant 5 heures du matin.

ART. 3. Le Délégué aux services publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 avril 1871.

La Commission exécutive :

JULES ANDRIEU, CLUSERET, F. COURNET, LÉO
FRANKEL, PASCHAL, GROUSSET, JOURDE,
PROTOT, E. VAILLANT, VIARD.

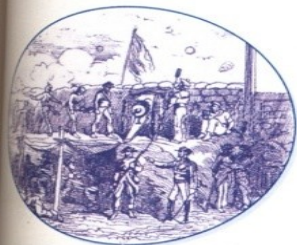
ACTUALITÉS.



DARLANT, DÉPÔTÉ À CHARENTAIS, 1890.

Plaignons là !...

La fin de la Commune : la « semaine sanglante »



1^{re} barricade établie
porte Maillot



23 mai : les communards
incendient les Tuileries

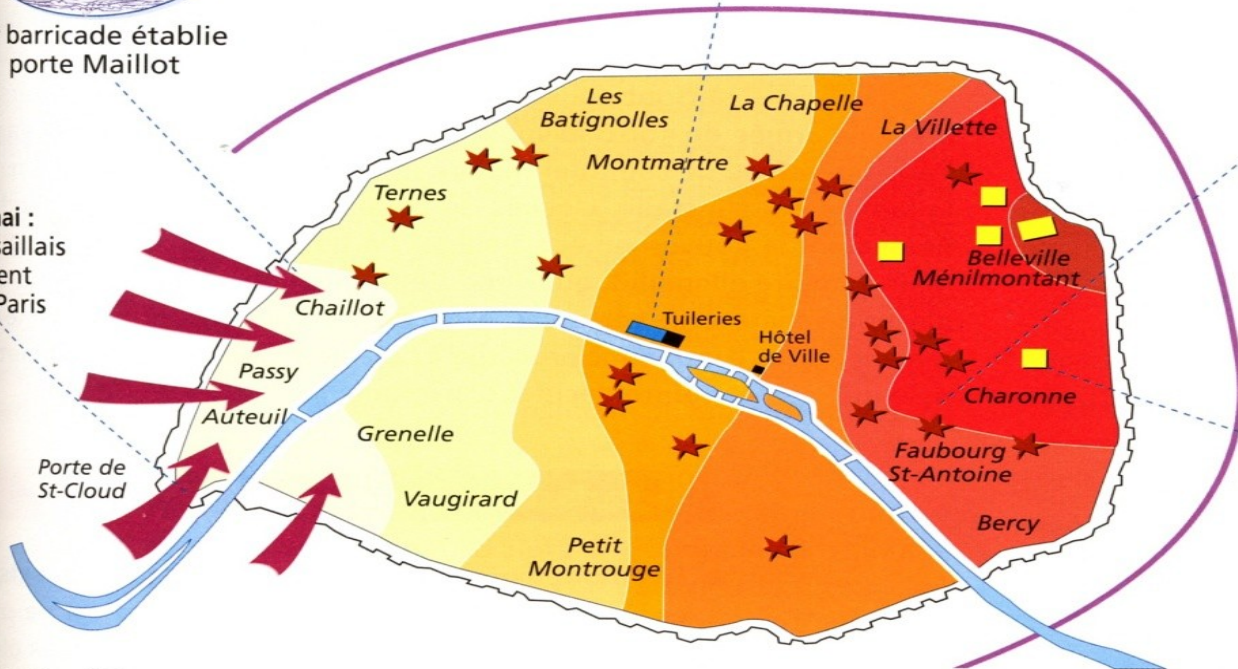


24 mai : les communards
exécutent leurs otages
à la prison de la Roquette

21 mai :
les Versaillais
entrent
dans Paris



28 mai : ultimes combats
au cimetière du Père-Lachaise.
Les derniers communards sont
fusillés au « mur des Fédérés »



Avancées des Versaillais

21 mai au soir
22 mai

23 mai
24 mai

25 mai
26 mai

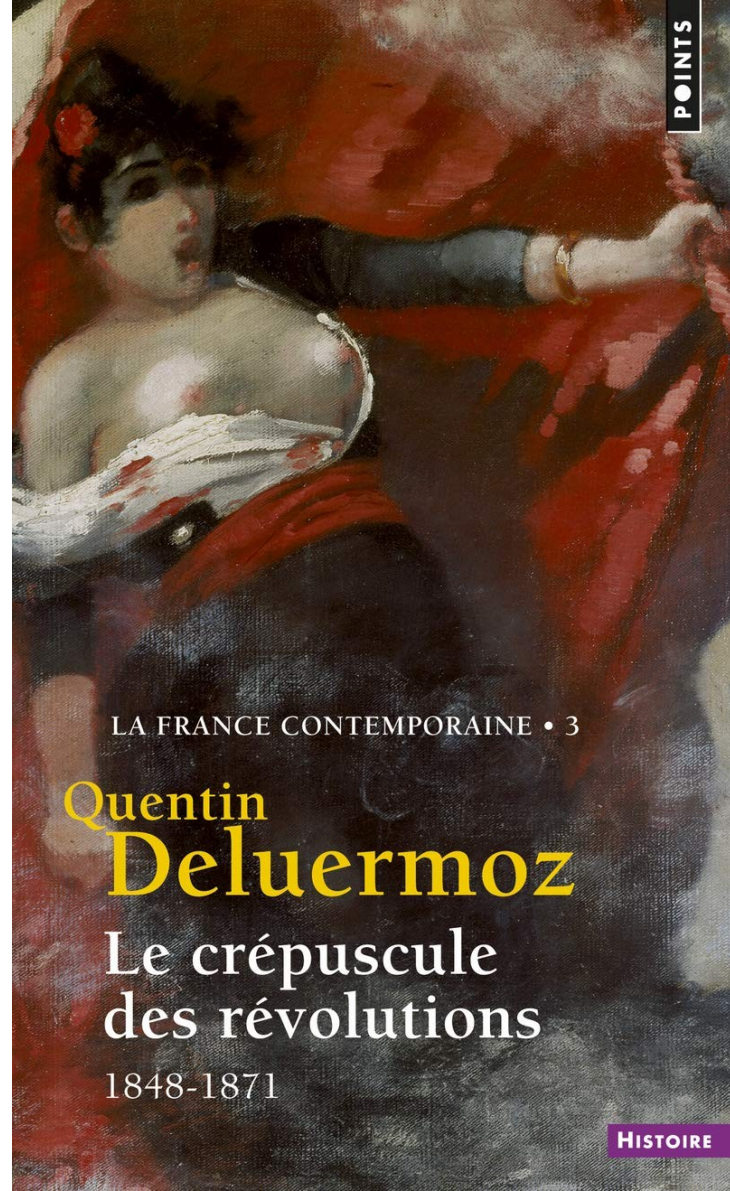
27 mai
28 mai

Offensives des Versaillais

Lignes prussiennes

★ Principaux points de résistance
des communards
■ Derniers bastions de résistance
communarde le 27 mai au soir

Comment l'intensité
des combats apparaît-elle ?



POINTS

LA FRANCE CONTEMPORAINE • 3

Quentin
Deluermoz

Le crépuscule
des révolutions

1848-1871

HISTOIRE

F- 30 janvier, 20 février et 25
février 1875 : le vote des
députés en faveur des « lois
constitutionnelles ».

Thiers, 13 novembre 1872 :

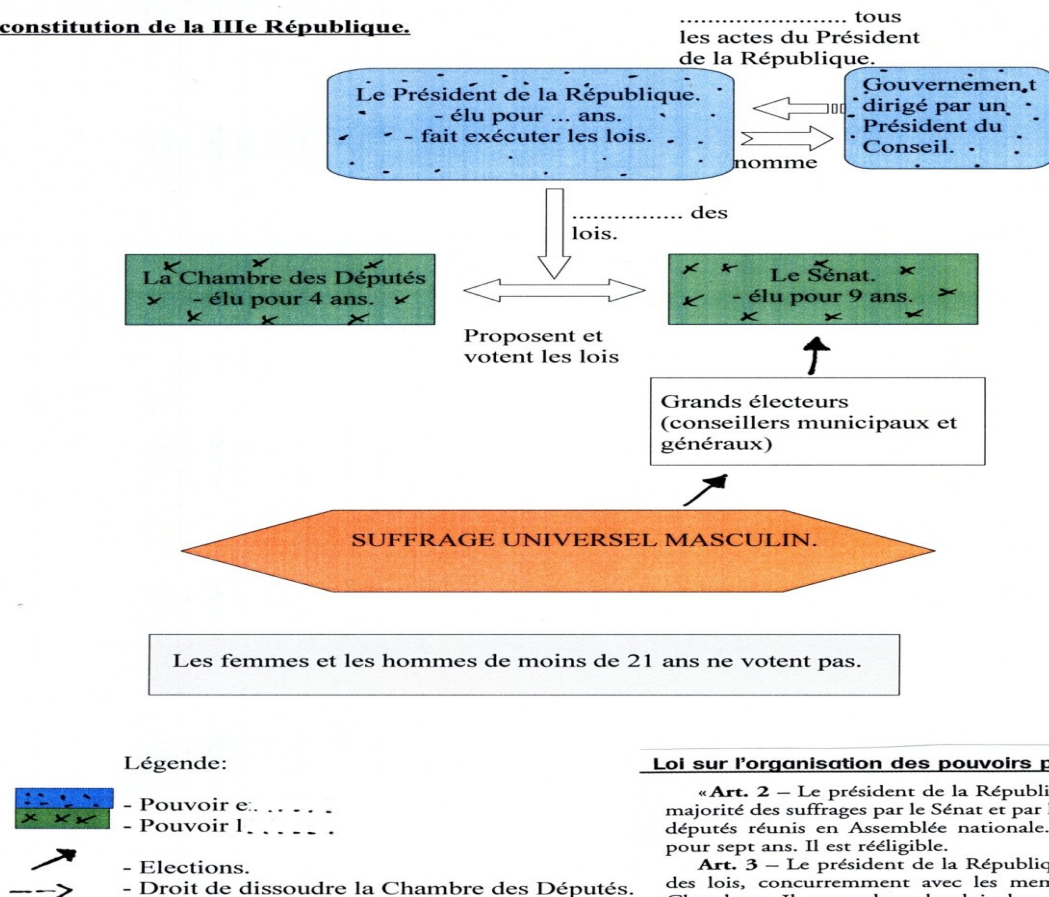
« La République existe,
elle est le gouvernement
légal du pays ; vouloir
autre chose serait une
nouvelle révolution, et
la plus redoutable. »



Les lois constitutionnelles de 1875.

=> La III^e République: une démocratie.

La constitution de la III^e République.



Loi sur l'organisation des pouvoirs publics (1875)

«**Art. 2** – Le président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.

Art. 3 – Le président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres. Il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et en assure l'exécution. Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi. Il dispose de la force armée. Il nomme à tous les emplois civils et militaires. Il préside aux solennités nationales. Les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la République doit être contresigné par un ministre (...).

Art. 5 – Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre de députés. (...)

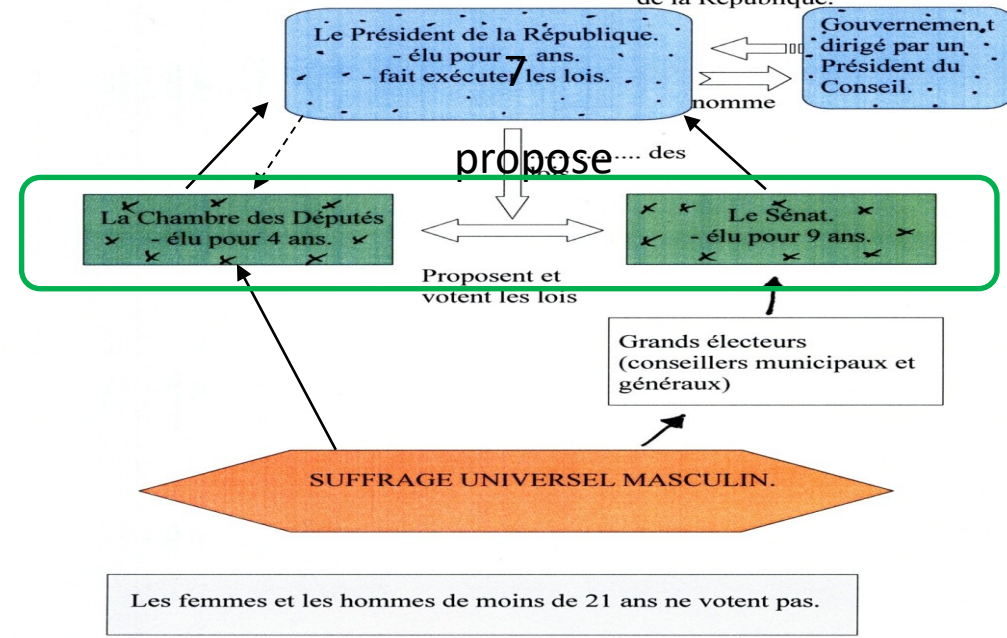
Art. 6 – Le président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison.»

Le gouvernement contresigne

La constitution de la III^e République.

..... tous
les actes du Président
de la République.

Assemblée Nationale



La III^e République:
une démocratie.

Légende:

- Pouvoir exécutif
- Pouvoir législatif
- Elections.
- Droit de dissoudre la Chambre des Députés.

Loi sur l'organisation des pouvoirs publics (1875)

«Art. 2 – Le président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.

Art. 3 – Le président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres. Il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et en assure l'exécution. Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi. Il dispose de la force armée. Il nomme à tous les emplois civils et militaires. Il préside aux solennités nationales. Les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la République doit être contresigné par un ministre (...).

Art. 5 – Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre de députés. (...)

Art. 6 – Le président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison.»

1871-1879: 27 élections partielles, dont 26
remportées majoritairement par les
Républicains.

=> A partir de **1876**, majorité républicaine à la
Chambre des députés.

=> A partir de **1879**, majorité républicaine au
sénat.

=> La
« constitution
Grévy » à partir
du 6 février 1879 :
vers une
république
parlementaire et
non plus semi-
présidentielle.

Messieurs les sénateurs,

L'Assemblée nationale¹, en m'élevant à la présidence de la République m'a imposé de grands devoirs. Je m'appliquerai sans relâche à les accomplir, heureux si je puis, avec le concours sympathique du Sénat et de la Chambre des députés, ne pas rester au-dessous de ce que la France est en droit d'attendre de mes efforts et de mon dévouement.

Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale, exprimée par ses organes constitutionnels.

Dans les projets de loi qu'il présentera au vote des Chambres et dans les questions soulevées par l'initiative parlementaire, le Gouvernement s'inspirera des besoins réels, des vœux certains du pays, d'un esprit de progrès et d'apaisement ; il se préoccupera surtout du maintien de la tranquillité, de la sécurité, de la confiance, le plus ardent des vœux de la France, le plus impérieux de ses besoins.

Dans l'application des lois, qui donne à la politique générale son caractère et sa direction, il se pénétrera de la pensée qui les a dictées, il sera libéral, juste pour tous, protecteur de tous les intérêts légitimes, défenseur résolu de ceux de l'État.

Dans sa sollicitude pour les grandes institutions qui sont les colonnes de l'édifice social, il fera une large part à notre armée, dont l'honneur et les intérêts seront l'objet constant de ses plus chères préoccupations.

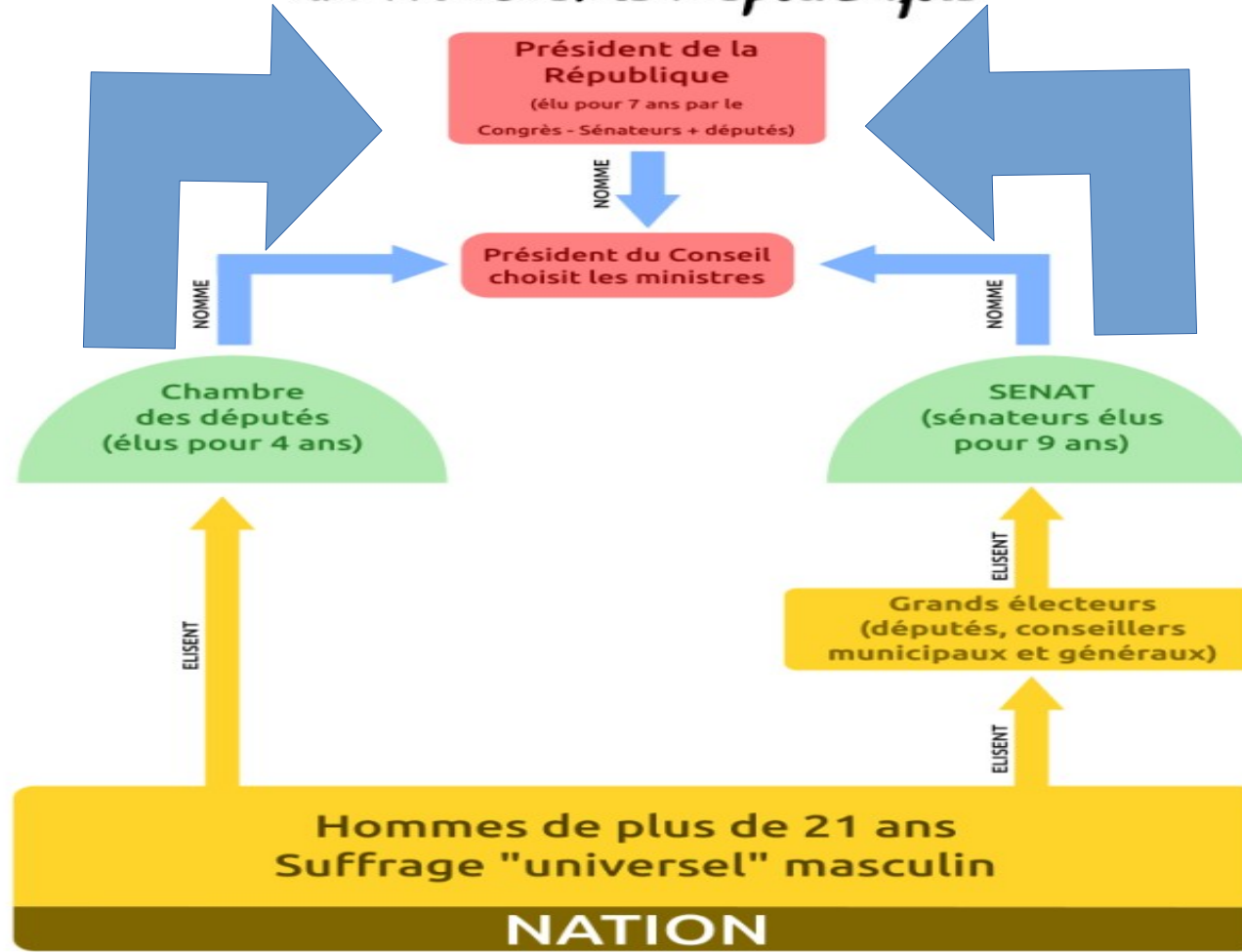
Tout en tenant un juste compte des droits acquis et des services rendus, aujourd'hui que les deux grands pouvoirs sont animés du même esprit, qui est celui de la France, il veillera à ce que la République soit servie par des fonctionnaires qui ne soient ni ses ennemis, ni ses détracteurs.

Il continuera à entretenir et développer les bons rapports qui existent entre la France et les puissances étrangères, et à contribuer ainsi à l'affermissement de la paix générale.

C'est par cette politique libérale et vraiment conservatrice, que les grands pouvoirs de la République toujours unis, toujours animés du même esprit, marchant toujours avec sagesse, feront porter ses fruits naturels au Gouvernement que la France, instruite par ses malheurs, s'est donné comme le seul qui puisse assurer son repos, et travailler utilement au développement de sa prospérité, de sa force et de sa grandeur.

Message de Jules Grévy, président de la République, lu au Sénat
le 6 février 1879 et paru au *Journal Officiel* le 7 février 1879.

La Troisième République



 Pouvoir législatif
 Pouvoir exécutif

II- De la III^e à la IV^e République : de plus en plus de Français votent pour la République.

A- Août 1881 : les élections
législatives achèvent la
républicanisation du régime.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 2 FÉVRIER 1879

Arrondissement de PONTIVY



Ami de la République

D^r LE MAGUET

CHOISISSEZ



Ami du Roi

«Comte de MUN»



Voilà ce que nous avait légué l'Empire : la Prusse l'ivoire regardant brûler Paris.



La République a d'abord libéré le territoire : chaque Français lui a apporté son obole et tous les peuples de la terre lui ont apporté leur crédit.



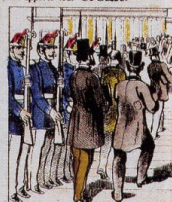
La République nous a donné la paix réelle, car c'est la chambre de nos Députés et non plus un seul homme qui peut déclarer la guerre.



Elle nous a donné l'égalité de tous devant la Conscription. Bourgeois, Ouvriers, Instituteurs, Prêtres et Paysans, tous sont égaux à la conscription.



La République a mis fin aux entreprises des autres partis qui les derniers efforts de leur lutte intestine ont rendus désastreux.



La République a rendu Paris au Parlement, et le Parlement à Paris.



Par un acte de clémence et de prévoyance politique, l'Administration a jeté un voile sur les restes de nos discordes civiles sans faire courir de péril à l'ordre Républicain.



Son effort de prédication s'est porté sur les lois d'éducation nationale, le budget des Ecoles a été doublé, et l'instruction de tous assurée.



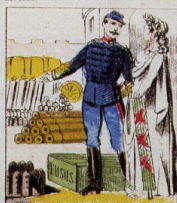
Pour la première fois le respect absolu de la liberté de Conscience dans l'Ecole a été constitué par les lois, qu'il s'agisse du Prêtre, du Pasteur ou du Rabbin.



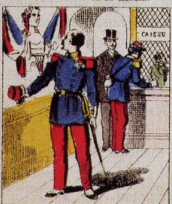
La République a fait arriver les Chemins de fer dans les pays qui ne les possédaient pas encore, et elle veut que leur réseau soit rapidement complété.



La liberté absolue de la Presse Républicaine a permis au plus humble village de connaître la vérité exacte sur les actes du Gouvernement.



Avec un soin jaloux, la République a reformé tout notre outillage militaire. La France aujourd'hui peut être tranquille. Elle n'attaquera jamais personne, mais elle ne craint plus qu'on l'attaque.



La situation de retraite de tous les officiers et soldats a été améliorée. L'Armée sait que la République a pour elle une constante sollicitude.



Jamais les affaires n'ont été plus florissantes, qu'à l'agone de l'Agriculture, du Commerce ou de l'Industrie, grâce à l'habile sécurité politique dont le pays jouit.



Jamais l'épargne populaire n'avait atteint de pareilles proportions, signe certain de la prospérité publique.



Aussi, vis-à-vis de ces résultats, Peuple Français ! Va nommer les nouveaux députés, et vote solennellement pour la République !

La nouvelle campagne électorale nous léguera de choses illustres.

GLAY, auteur célèbre, 115, boulevard Sébastien, Paris.

ELECTEUR RÉPUBLICAIN
toi qui veux assurer le maintien
de la RÉPUBLIQUE
VOTE POUR M.

M

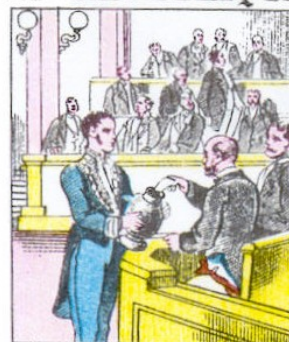
DETACHER CE BULLETIN
ET LE JETER DANS L'URNE.

Typ. 3/10, de G. PELLERIN à Paris.

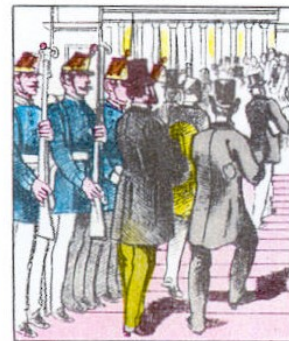
Elections Législatives de 1881. CE QU'A FAIT LA RÉPUBLIQUE



La République a d'abord libéré le territoire : chaque Français lui a apporté son obole et tous les peuples de la terre lui ont apporté leur crédit.



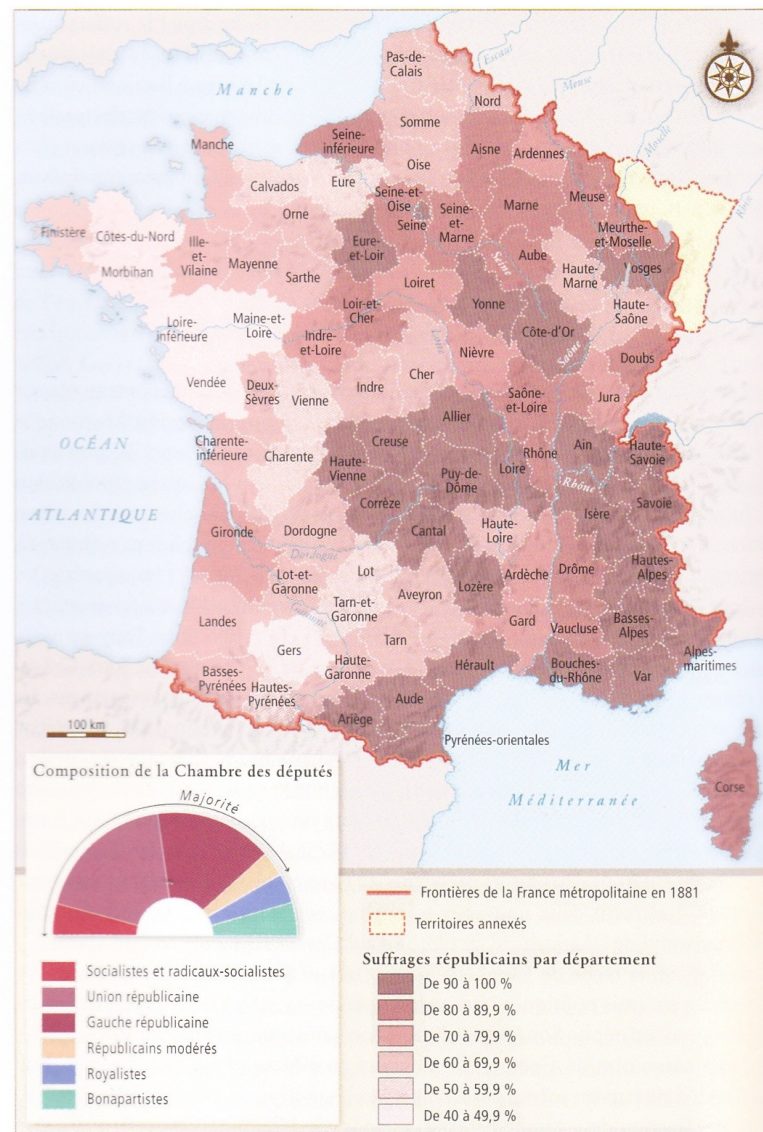
La République nous a donné la paix réelle, car c'est la chambre de nos Députés et non plus un seul homme qui peut déclarer la guerre.



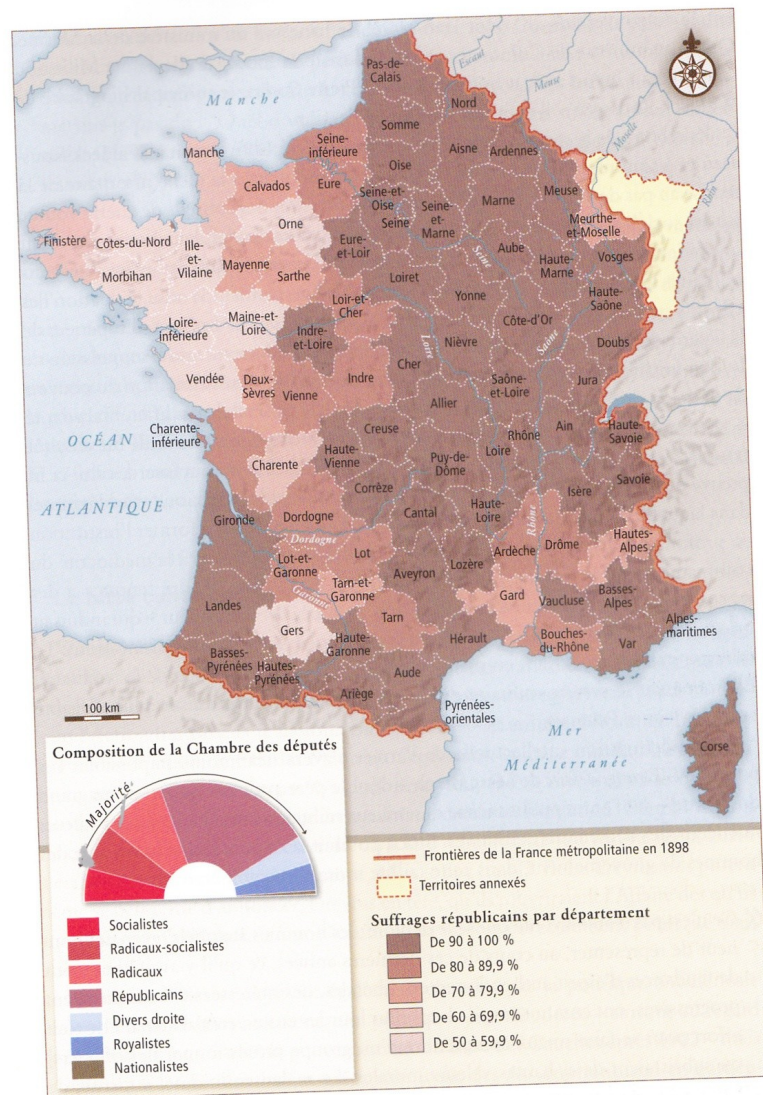
La République a rendu Paris au Parlement, et le Parlement à Paris.



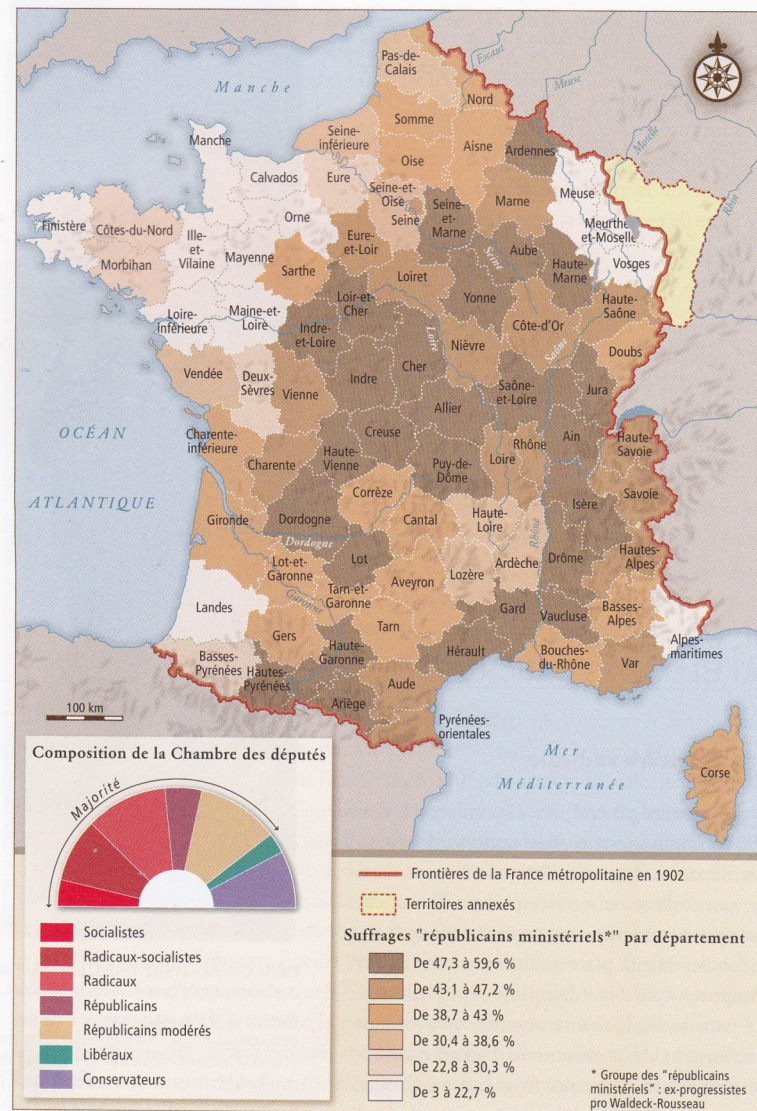
Par un acte de clémence et de prévoyance politique, l'Administration a jeté un voile sur les restes de nos discordes civiles sans faire courir de péril à l'ordre Républicain.



Les élections législatives d'août 1881



Les élections législatives du 8 mai 1898



Les élections législatives de mai 1902

B- 1907-8 : un
exemple de « petites
élections » des
prud'femmes.

LE PROGRÈS

LE NUMERO
5
CENTIMES

DU FINISTÈRE

Paraissant le Samedi.

employés de chemin de fer
d'une éventuelle catas-
trophe écrabouillage, il est
des courageux-là courent
les et multiples et qu'en
ont les premiers frappés.

travaux publics et de
18, dont 84 mortels. 63
nt mariées, 91 orphelins
ostèrent sans soutien.
? 853 cas, dont 35 mor-
taient mariés, 28 orphe-
nts furent privés de leur

7 cas, dont 84 mortels.
nt mariés. Ils laissèrent
helins et 25 ascendants.
u de catastrophe!
le-fonderie, la construc-
t 18 mortels. 14 mariés,
endants.
s et cochers ? 480 cas,
ariés, 61 orphelins, 12

fer ? 399 cas, dont 96
rés mariés laissant 111
ndants.
es ? 210 cas. 23 mortels.

Parlons ensuite d'une autre personne,
combien plus intéressante, celle-là, d'une
brave femme du peuple, travailleuse et
honnête, qui vient d'être élue aux der-
nières élections des conseillers prud'hom-
mes.

Mme Clémence Jusselin est couturière-
lingère (ce que nos petites midinettes
vont être contentes !) et c'est la *première*
femme dont le nom soit proclamé par un
scrutin reconnu par la loi.

Plusieurs autres concurrentes étaient
sur les rangs, représentant la laiterie, les
fleurs, les caisses comptables et la nou-
veauté. Ce fut la couture qui triompha.

Hourra !

Espérons maintenant que la nouvelle
prud'femme saura allier la *clémence* de
son nom à la juste fermeté nécessaire à
ses attributions et que le sort des petites
couturières parisiennes, ses sœurs, s'en
ressentira.

A propos d'élections, 22.500 délégués
sénatoriaux ont été élus dimanche dans
les départements soumis au renouvelle-
ment. En voyant les délégués de droit

professionnels dans
dans son recrutement
Bonne leçon de
politico-chambard

Une bonne leçon
donnée à ce brave
dans un accès d
voulut donner à
l'accès des jurys,
taine indemnité.

Une enquête v
sujet et elle a don-
les intéressés n'ay
Ce ne fut pas Br
on ajouter et il fi
justicier, en y met
cherche une autre

Si Briand est e-
de la marine —
certain M. Ferran-
la marine, s'étant
de jeter avec ép-
cri d'alarme :

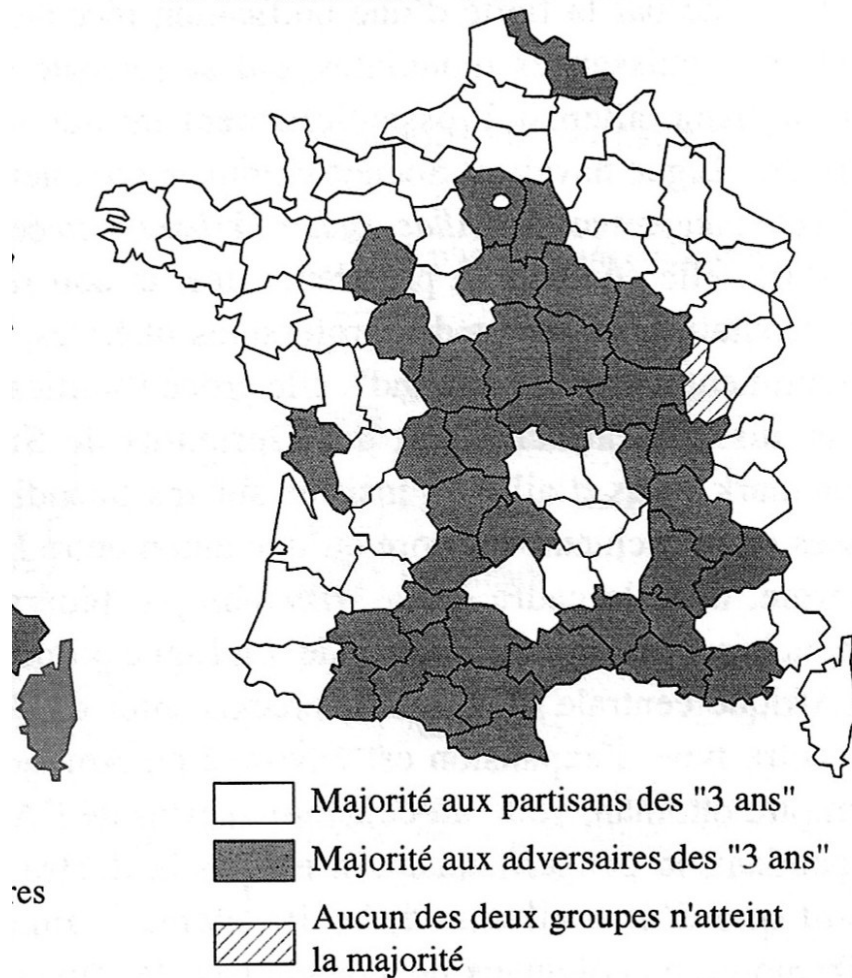
— « Nous ne se-
soutenir une lutte
nous menons et n-

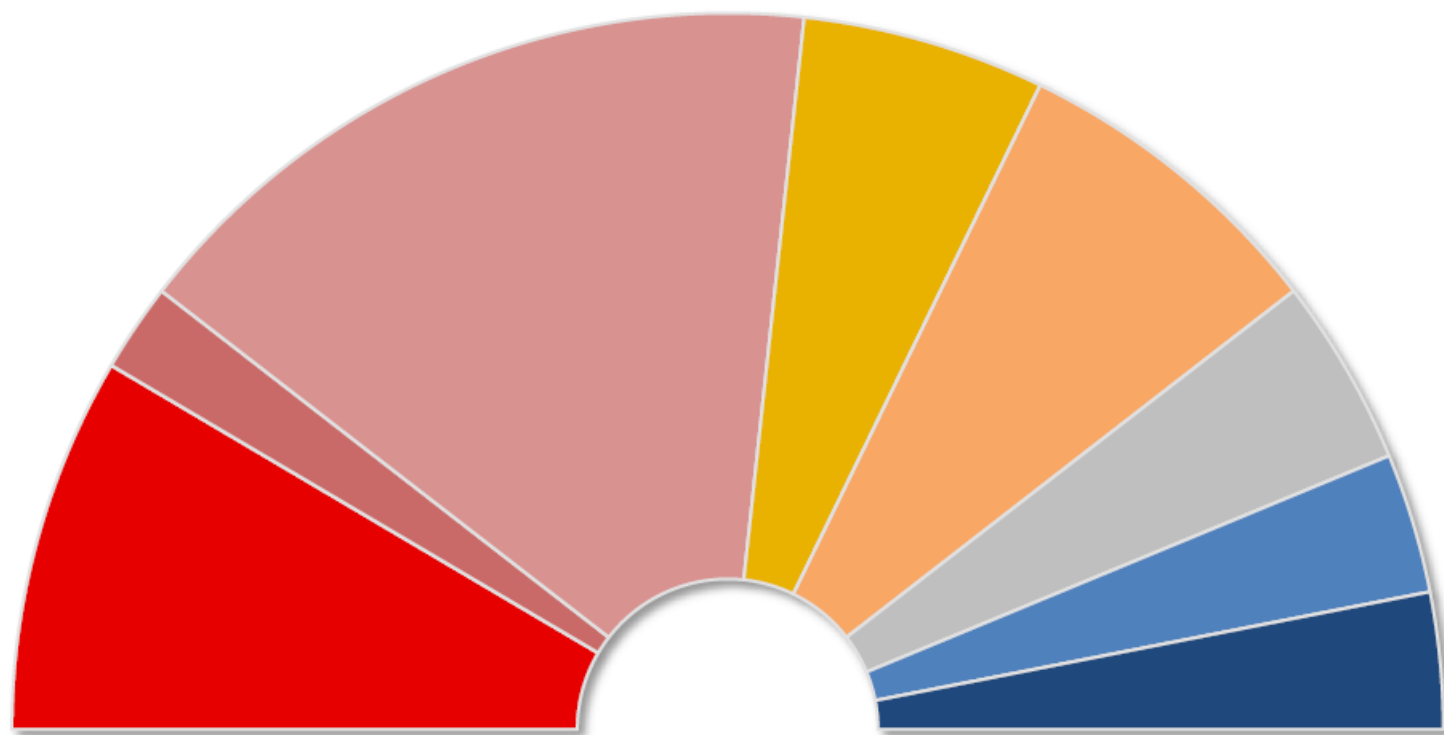
**L'élection de la première
prud'femme annoncée
le 5 décembre 1908 dans
Le Progrès du Finistère**

© Archives départementales du Finistère,
cote 4 Mi 22

C- Le vote des Français
sous influence de la guerre
(1914 et 1919-20).

Voix recueillies par les candidats favorables ou hostiles aux "3 ans" en 1914





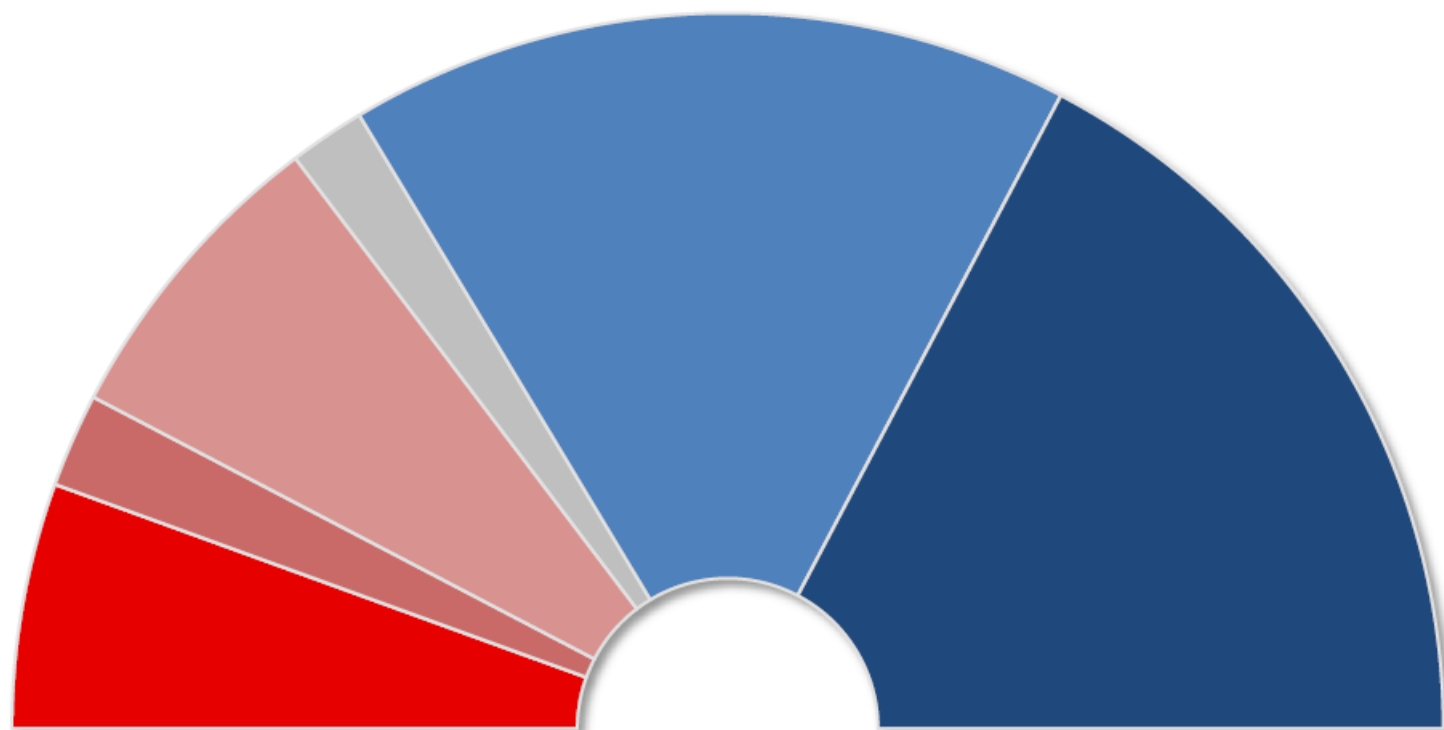
Chambre des députés

*IIIème République - Elections des 26 avril
et 10 mai 1914*

- Socialiste [102]
- Républicain-socialiste [24]
- Républicain, radical et radical-socialiste [195]
- Républicains de gauche [66]
- Union républicaine [88]
- Non-inscrits [51]
- Action liberté et divers droite [38]
- Fédération républicaine [37]

Le témoignage à posteriori de l'ancien député et ancien ministre Joseph-Paul Boncour en 1957 dans l'émission radio *La tribune de Paris* sur l'ORTE.

1	"Deux problèmes ont dominé la politique de la IIIe république, depuis la victoire de 1918 : le rétablissement financier et la sécurité extérieure. Deux hommes les ont incarnés : Poincaré, Briand [...]. (Sur) la politique extérieure, la majorité de la chambre Bleu horizon avait des vues assez courtes. La question financière retint son attention, comme elle devait hélas retenir
5	l'attention de toutes les chambres suivantes, et amener la chute de tant de ministères successifs, dont le mien. Nos finances étaient dans une situation d'autant plus difficiles qu'il nous paraît aisé, au prix de celles que nous connaissons maintenant, qu'il fallait payer les frais de la guerre que nous jugions astronomiques, ne prévoyant pas que 20 ans après ils seraient
9	tellement multipliés."



Chambre des députés

*IIIème République - Elections des 16
et 30 novembre 1919*

- Socialiste [68]
- République-socialiste [26]
- République, radical et radical-socialiste [86]
- Députés n'appartenant à aucun groupe [21]
- Centre-droit [200]
- Droite [212]

D- 1925 : l'élection municipale
qui conduit à Jeanne Pencalet,
la 1ère femme élue de France.



« Douarnenez, toujours à la pointe du combat social, a élu triomphalement une femme ! C'est notre camarade Joséphine Pencalet, veuve de guerre, ouvrière d'usine, qui fut dans les heures tragiques, une des plus courageuses à la tête du mouvement de grève. Encore un beau symbole que cette élection de la sardinière de Douarnenez ! »

annonce le Parti communiste en première page du quotidien *L'Humanité*, le 6 mai

1925.

E- Avril-juin 1936 : les élections législatives du Front Populaire. Quand les ouvriers intègrent par leur vote la République.





LA RADICALISATION ET L'INTERNATIONALISATION DE LA VIE POLITIQUE EN FRANCE DANS LES ANNEES 1930.

1°) Identifiez les deux personnages caricaturés. Depuis quand sont-ils au pouvoir ? Quel poste occupent-ils dans leur pays respectif ?

2°) Qui le slogan désigne-t-il ?

3°) Qui le slogan désigne-t-il ?

1934, Centre de Propagande des Républicains Nationaux.

1936, SFIC.



4°) Que symbolisent les dessins sur les manches des poignards ?

5°) Montrez que la vie politique française des années 1930 s'est fortement radicalisée et internationalisée.

La gauche aux élections législatives (en nombre de députés)

	1924	1928	1932	1936
Parti communiste	26	14	10	72
Parti socialiste	104		97	146
Union des socialistes républicains	44	150	45	26
Parti radical	139			
	+ 40 pour la gauche radicale	123	158	115

LE POPULAIRE

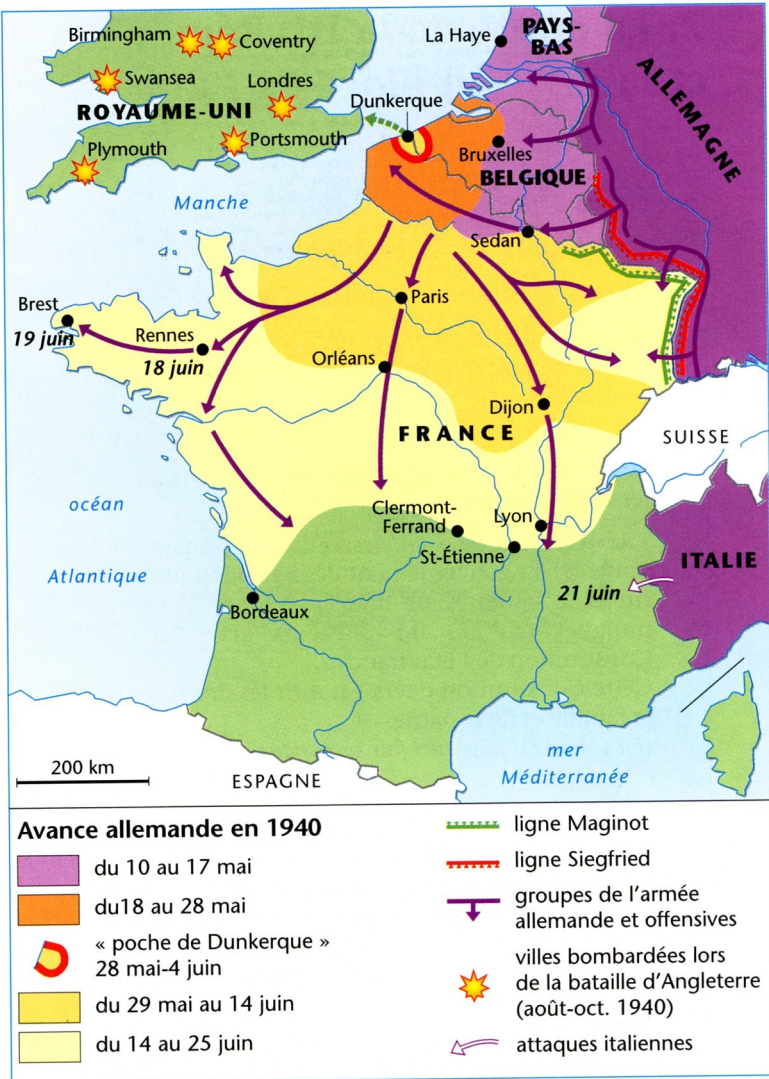
ORGANE CENTRAL DU PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

Directeur Politique :
LEON BLUM

Imprimerie : 12, rue de la Harpe, 120-121, 75004 PARIS
Téléphone : 2-20-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-1813-1814-1815-1816-1817-1818-1819-1820-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1830-1831-1832-1833-1834-1835-1836-1837-1838-1839-1840-1841-1842-1843-1844-1845-1846-1847-1848-1849-1850-1851-1852-1853-1854-1855-1856-1857-1858-1859-1860-1861-1862-1863-1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-2428-2429-2430-2431-2432-2433-2434-2435-2436-2437-2438-2439-2440-2441-2442-2443-2444-2445-2446-2447-2448-2449-2450-2451-2452-2453-2454-2455-2456-2457-2458-2459-2460-2461-2462-2463-2464-2465-2466-2467-2468-2469-2470-2471-2472-2473-2474-2475-2476-2477-2478-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2486-2487-2488-2489-2490-2491-2492-2493-2494-2495-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2502-2503-2504-2505-2506-2507-2508-2509-2510-2511-2512-2513-2514-2515-2516-2517-2518-2519-2520-2521-2522-2523-2524-2525-2526-2527-2528-2529-2530-2531-2532-2533-2534-2535-2536-2537-2538-2539-2540-2541-2542-2543-2544-2545-2546-2547-2548-2549-2550-2551-2552-2553-2554-2555-2556-2557-2558-2559-2560-2561-2562-2563-2564-2565-2566-2567-2568-2569-2570-2571-2572-2573-2574-2575-2576-2577-2578-2579-2580-2581-2582-2583-2584-2585-2586-2587-2588-2589-2590-2591-2592-2593-2594-2595-2596-2597-2598-2599-2600-2601-2602-2603-2604-2605-2606-2607-2608-2609-2610-2611-2612-2613-2614-2615-2616-2617-2618-2619-2620-2621-2622-2623-2624-2625-2626-2627-2628-2629-2630-2631-2632-2633-2634-2635-2636-2637-2638-2639-2640-2641-2642

F- 9 et 10 juillet 1940 : les
parlementaires français votent
les pleins pouvoirs à Pétain ou
la mort de la III^e République.

La France envahie en 1940.



Loi constitutionnelle du 10 juillet 1940

ARTICLE UNIQUE. — L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'Etat français. Cette Constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie.

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées¹.

Projet de Constitution du maréchal Pétain²

ARTICLE PREMIER. — La liberté et la dignité de la personne humaine sont des valeurs suprêmes et des biens intangibles. Leur sauvegarde exige de l'Etat l'ordre et la justice, et des citoyens la discipline.

La Constitution délimite à cet effet les devoirs et les droits respectifs de la puissance publique et des citoyens en instituant un Etat dont l'autorité s'appuie sur l'adhésion de la Nation.

ART. 2. — L'Etat reconnaît et garantit comme libertés fondamentales : la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté d'enseigner, la liberté d'aller et venir, la liberté d'exprimer et de publier sa pensée, la liberté de réunion, la liberté d'association.

1. Le projet déposé par le gouvernement différait du texte adopté dans l'alinéa final : « Elle sera ratifiée par les Assemblées créées par elle. »

2. Rédigé en vertu de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, ce projet n'a jamais été officiellement promulgué.

Fixant les pouvoirs du Chef de l'Etat français.

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons :

Art. premier, paragraphe 1. - Le chef de l'Etat français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'Etat, qui ne sont responsables que devant lui.

Paragraphe 2. - Il exerce le pouvoir législatif, en Conseil des ministres :

1^o jusqu'à la formation de nouvelles Assemblées ;

2^o après cette formation, en cas de tension extérieure ou de crise intérieure grave, sur sa seule décision et dans la même forme. Dans les mêmes circonstances, il peut édicter toutes dispositions d'ordre budgétaire et fiscal.

Paragraphe 3. - Il promulgue les lois et il assure leur exécution.

Paragraphe 4. - Il nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.

Paragraphe 5. - Il dispose de la force armée.

Paragraphe 6. - Il a le droit de grâce et d'amnistie.

Paragraphe 7. - Les envoyés et ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Il négocie et ratifie les traités.

Paragraphe 8. - Il peut déclarer l'état de siège dans une ou plusieurs portions du territoire.

Paragraphe 9. - Il ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des Assemblées législatives.

Art. 2. - Sont abrogées toutes les dispositions des lois constitutionnelles des 24 février 1875, 25 février 1875 et 16 juillet 1875, incompatibles avec le présent acte.

Fait à Vichy, le 11 juillet 1940

Ph. PÉTAIN

(Journal Officiel du 12 juillet, p. 4517-4521.)

LOI portant sur la réorganisation des corps municipaux.

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français,
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T O N S :

Article 1^o - A titre provisoire et jusqu'à ce qu'intervienne la refonte générale des lois et règlements relatifs à l'administration municipale, les dispositions ci-après entrent en vigueur.

Article 2 - Dans chaque commune, le corps municipal se compose du conseil municipal, du maire, d'un ou plusieurs adjoints.

Dans les communes de 2.000 habitants et au-dessous, les dispositions légales et réglementaires relatives à l'élection du conseil municipal, du maire et des adjoints sont et demeurent en vigueur.

Dans les communes de plus de 2.000 habitants, le conseil municipal, le maire et les adjoints sont nommés en application des articles 3 à 19 de la présente loi.

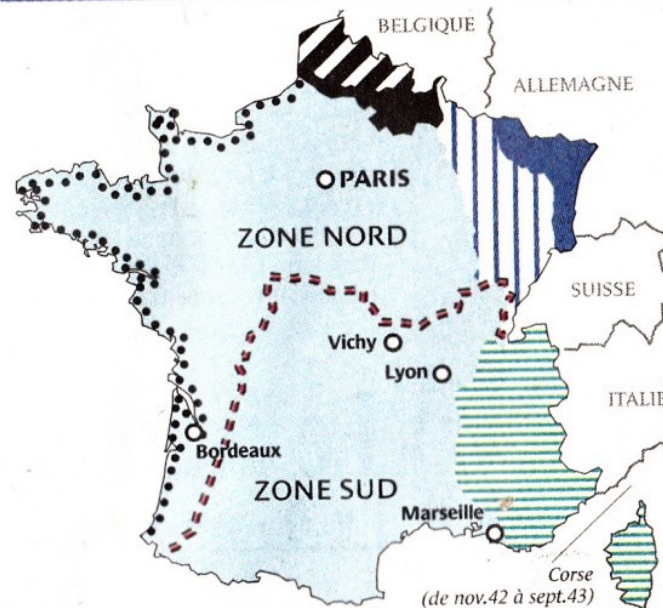
Les villes de Paris, Lyon et Marseille sont et demeurent soumises à un régime spécial.

La France entre 1940 et 1942



- ZONE ANNEXÉE PAR L'ALLEMAGNE (Alsace et Moselle)
- ZONE RÉSERVÉE
- ZONE INTERDITE
- PARTIE DE LA ZONE INTERDITE RATTACHÉE AU COMMANDEMENT DE BRUXELLES
- ZONE D'OCCUPATION ITALIENNE
- LIGNE DE DÉMARCATIION (avant novembre 1942)
- ZONE CÔTIÈRE INTERDITE (à partir de 1941)

La France entre 1942 et 1944



- ZONE D'OCCUPATION ALLEMANDE
- ZONE ANNEXÉE PAR L'ALLEMAGNE (Alsace et Moselle)
- ZONE RÉSERVÉE
- ZONE INTERDITE
- PARTIE DE LA ZONE INTERDITE RATTACHÉE AU COMMANDEMENT DE BRUXELLES
- ZONE D'OCCUPATION ITALIENNE (de nov. 1942 à sept. 1943) PUIS ALLEMANDE
- LIGNE DE DÉMARCATIION (1943-1944)

Source : De Munich à la Libération, Jean-Pierre Azéma, Points-Seuil, 1979

G-1945-1946 : le cycle électoral
(élections municipales et
législatives) et le rétablissement de
la légalité républicaine par le vote.

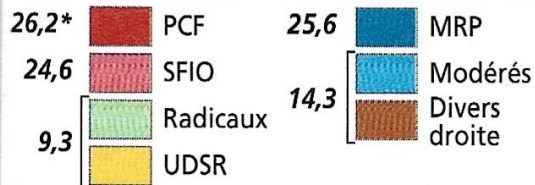
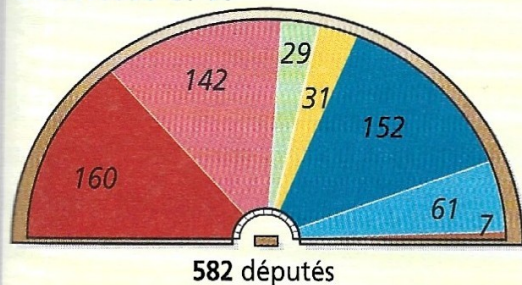


Doc. 5 Les affiches des grands partis de la Résistance pour la campagne électorale de 1945.

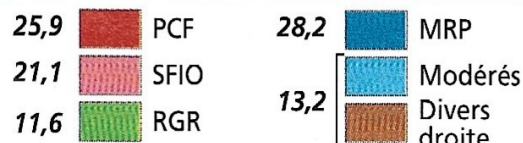
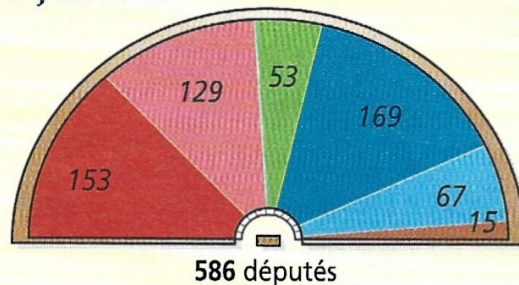
1. Comment ces affiches utilisent-elles les conditions de la Libération à des fins de propagande ?

2. Les assemblées de l'après-guerre.

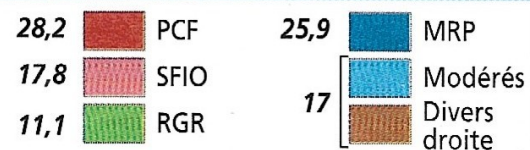
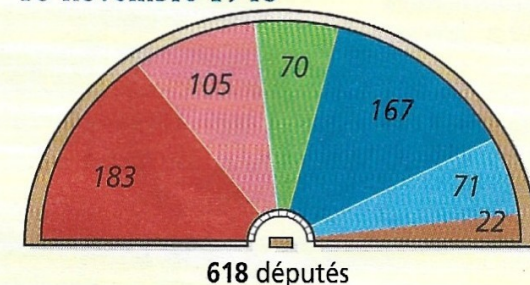
PREMIÈRE CONSTITUANTE
21 octobre 1945



SECONDE CONSTITUANTE
2 juin 1946



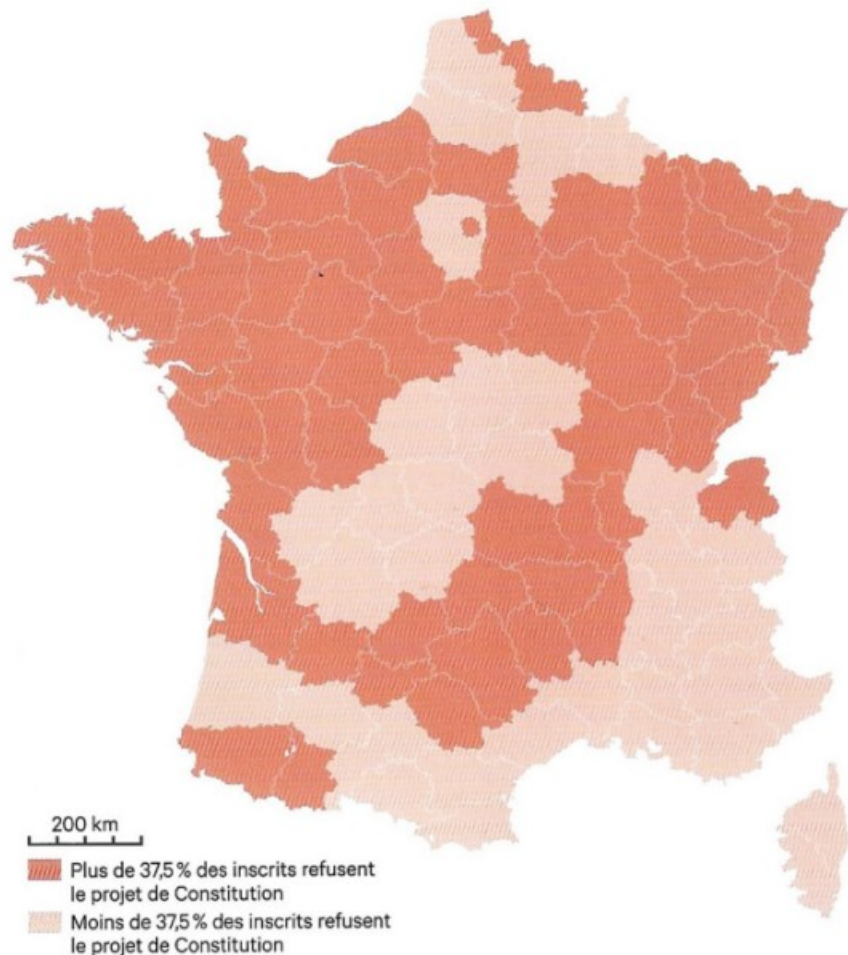
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
10 novembre 1946



* % des voix (suffrages exprimés)

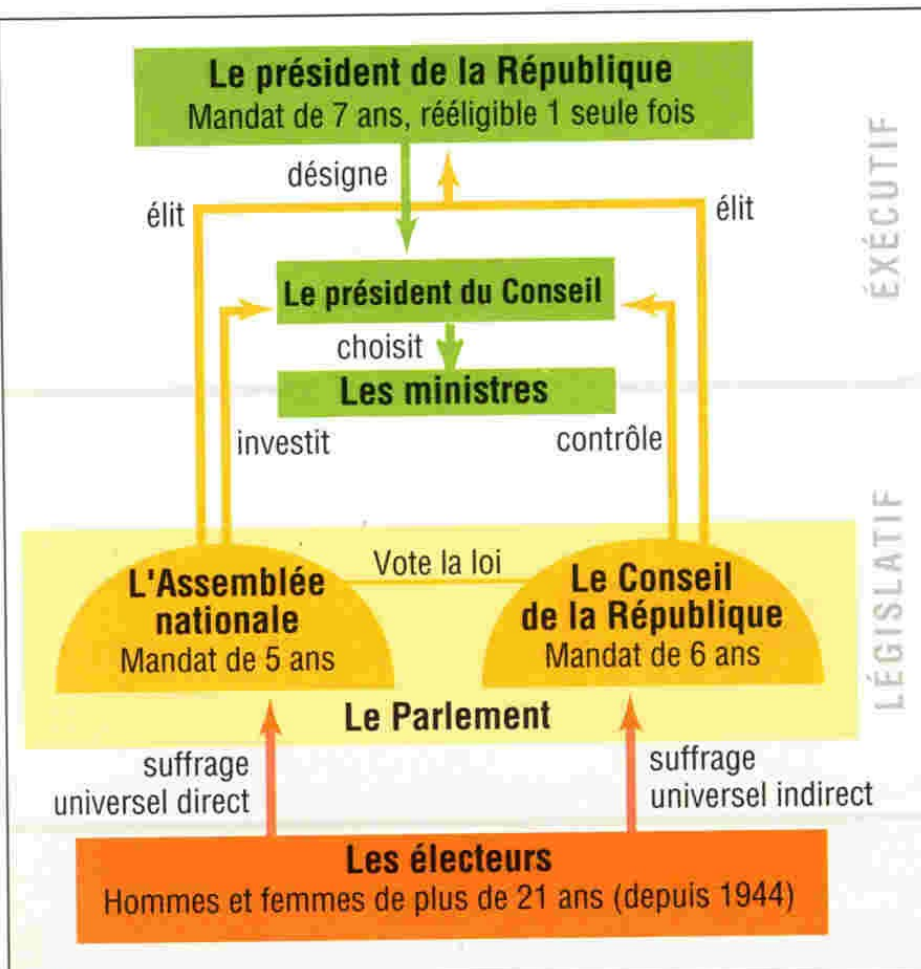
En deux ans, les trois élections pour désigner les représentants de la Nation montrent une stabilité globale mais des évolutions significatives apparaissent : érosion des socialistes, montée du MRP et de la droite.

La IV^e République (1946-1958)



Vers

La g
dirigi
provi
de l'E
de l'E
le fle
socie
Fran
fois l
une,
Le P
en té
suffr
nou
chré
du g
proj
prim
face
parl
l'Ass
son
le p
Le 5
de C
réfé
par l
soci
des
une
proj



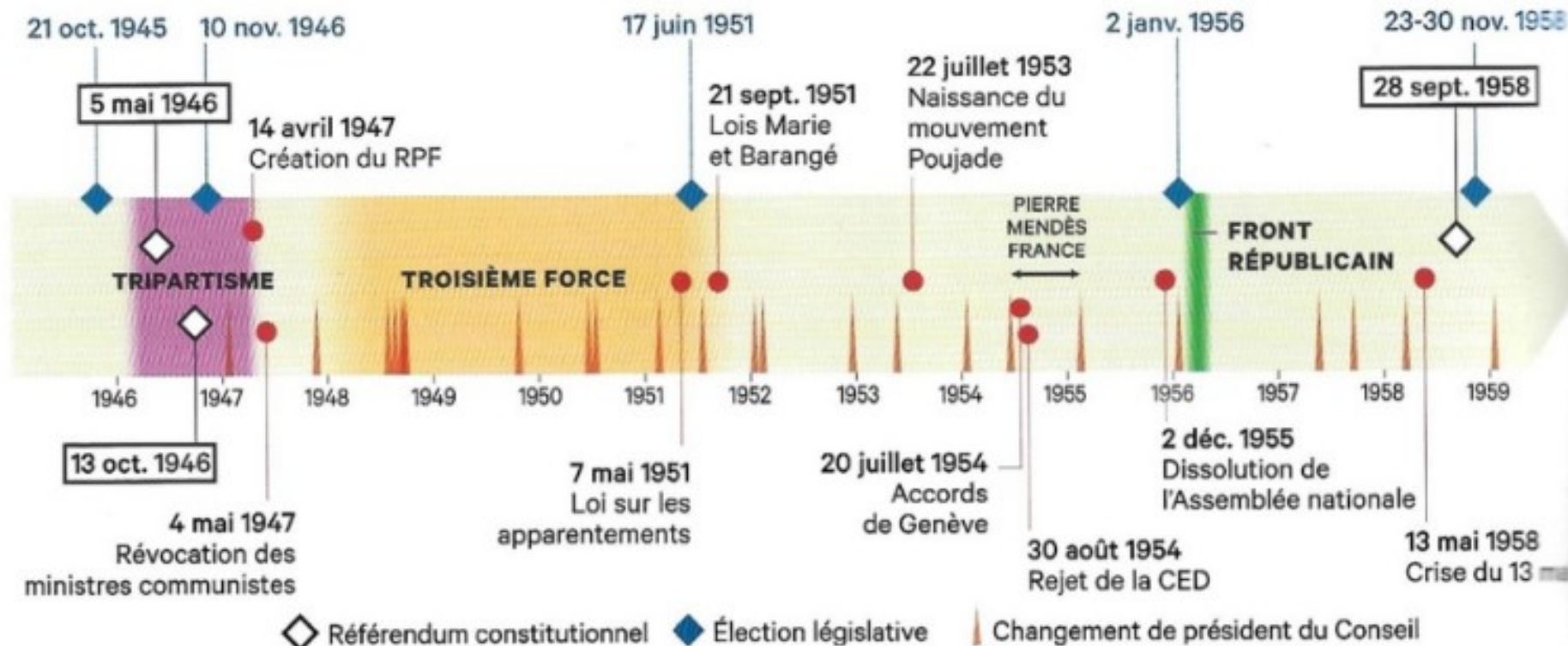
4

Les institutions de la IV^e République

III- De la IV^e à la V^e République.

A- Les élections législatives de 1951 et ses suites.

L'instabilité ministérielle



« L'apparement constitue (...) le testament idéologique de la Troisième Force : rassembler d'abord ceux qui veulent faire vivre la IVe République, les mener à la victoire puis dégager des majorités sur une politique après les élections. »

[Jean-Pierre Rioux, *La France de la IVe République*, Vol 1, Seuil 1980].

INA, date de diffusion : 21 juin 1951 | Date d'évènement : 17 jui
<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000020/les-elections-legislatives-du-17->

Les résultats :

	suffrages	%
extrême gauche	146 058	00,77
PCF et apparentés	4 910 547	25,89
SFIO	2 744 842	14,47
divers gauche	38 393	00,20
Radicaux – UDSR - RGR	1 887 583	11,13
MRP	2 369 778	12,49
droite (1)	2 656 995	12,83
RPF	4 125 492	21,75
autres	87 346	00,46
Total	18 967 034	

Par 319 voix contre 264 la question préalable est votée :

La C. E. D. est rejetée

SALUT
aux artisans
de la victoire !

[illegible]

Des nouvelles lauréates, le Prix-Littéraire Français qui récompense le meilleur livre écrit par une femme, ont été annoncées hier. Parmi les gagnantes, on trouve une romancière, une journaliste, une poétesse, une écrivaine de jeunesse et une auteure de bande dessinée.

Le tableau ci-dessous présente les ventes de constructions, par secteur, dans le nord-est, pour la France et pour la zone.

[illegible]

Le conseil est le C.A.D., c'est-à-dire le conseil d'administration. Il est composé de huit membres, dont le président, le vice-président, le directeur général, le directeur financier, le directeur des opérations, le directeur des ressources humaines, le directeur des relations publiques et le directeur des affaires juridiques.

[illegible][illegible]

Possibilità con la C.R.B. di
che sia ancora più forte.
In un momento così importante
per il sindacato non posso
non dire che l'idea della
C.R.B. è stata molto utile.

UNE VIBRANTE "MARSEILLAISE"
a salué le résultat du scrutin
tandis que le groupe **MRP** quittait la salle



**les délégations se sont
succédé au Palais-Bourbon**
CONTRE LA C.E.D., les dockers-pêcheurs
de Basse-Normandie ont défilé
Meeting d'unité socialiste communiste

**Vous le verrez
à Vincennes**



El Presidente, en el momento de la firma de la Convención, expresó al plenipotenciario estadounidense sus felicitaciones por el acuerdo, que él creyó que significaba el comienzo de una era de paz y amistad entre los Estados Unidos y México. El Sr. Wilson expresó también su esperanza de que el acuerdo sería el primer paso hacia una mayor cooperación entre los dos países.

**JOIE
POPULAIRE**
à l'annonce
du rejet
de la C.E.D.

Et quelques minutes plus tard, pendant le jeu d'attente, le tour de la table impatienceusement suivi, l'âge de Miron, dans le RIT, la seule d'années devant les bandes de papier où l'œuvre s'est pas encore achevée. On commença aussitôt la grande nouvelle.

OLLENHAUER
président du parti
social-démocrate
d'Allemagne occidentale
**RÉUNION
IMMÉDIATE**
d'une
**CONFÉRENCE
À QUATRE**
pour la
**SÉCURITÉ
EUROPÉENNE**
(Officielle, au parag. 3)

Le Comité directeur
du parti socialiste
marxiste Jules MOUL,
D. MAYER, LEJEUNE
et LAPELLE.

PREMIÈRE PHOTO
parvenue en France
de la rencontre
Mao Tse Toung-Attlee



100



SOMMAIRE

- PAGE 1**
- Réclamation de trois personnes, dont une femme, qui habitent rue C.B.S.
- Un message du Comité Central du Parti Socialiste d'Alsace-Lorraine au Parti Communiste Français.
- 1938. — L'année scientifique de l'Etat de l'Alsace discutée de sa nature en quatre jours par deux spécialistes et autour du camp de la force prière.
- PAGE 2**
- Le transport de passés dans automobiles des Unions Socialistes.
- PAGE 3**
- FÉVRIER "1938" le Journal de Travail au service pour l'Alsace (Bordeaux).
- Vœux des chômeurs d'Alsace, sous le patronage de la Fédération des chômeurs, pour la mise en œuvre de la loi sur le chômage.
- PAGE 4**
- Rapport sur la proposition parlementaire "Alsace" de l'Assemblée à la suite de la 10e session, dans le cadre de la loi sur le chômage.

B- 1958-1965 : référendums et
élections présidentielles sous la
V^e République.

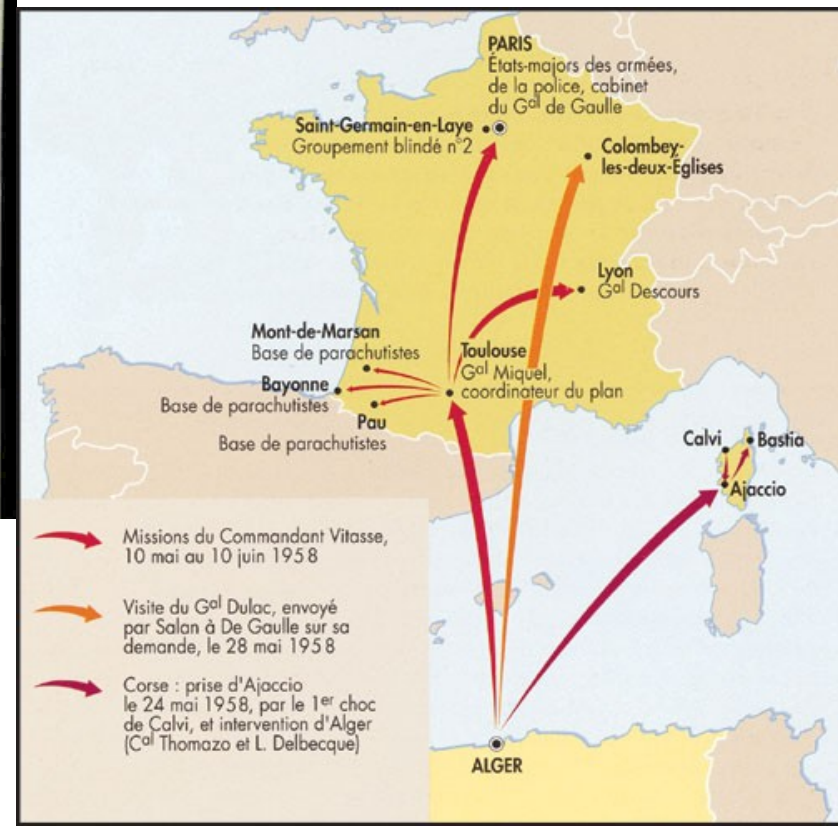
Michel Debré lors de son discours devant le Conseil d'État le 27 août 1958.

1	Avec une rapidité inouïe, au cours des dernières années, l'unité et la force de la France se sont dégradées, nos intérêts essentiels ont été gravement menacés, notre existence en tant que nation indépendante et libre mise en cause. A cette crise politique majeure, bien des causes ont contribué. La
5	défaillance de nos institutions est, doublement, une de ces causes : nos institutions n'étaient plus adaptées, c'est le moins qu'on puisse dire, et leur inadaptation était aggravée par de mauvaises mœurs politiques qu'elles n'arrivaient point à corriger.



5 Manifestation à Alger le 13 mai 1958

Une manifestation des partisans de l'Algérie française dégénère en émeute. Pour faire triompher leur cause, les manifestants réclament le retour au pouvoir du général de



Conférence de presse du 19 mai 1958

Q. – Vous avez dit que vous seriez prêt à assumer les pouvoirs de la République. Qu'entendez-vous par là ?

R. – Les pouvoirs de la République, quand on les assume, ce ne peut-être que ceux qu'elle-même aura délégués. Voilà pour les termes, qui sont parfaitement clairs. Et puis, il y a l'homme qui les a prononcés. La République ! Il fut un temps où elle était reniée, trahie, par les partis eux-mêmes. Alors, moi, j'ai redressé ses armes, ses lois, son nom. J'ai fait la guerre pour obtenir la victoire de la France et je me suis arrangé de telle sorte que ce soit aussi la victoire de la République. Je l'ai fait avec tous ceux, sans aucune exception, qui ont voulu se joindre à moi. A leur tête, j'ai rétabli la République chez elle. [...]

Q. – Comment jugez-vous les événements actuels d'Alger ?

R. – En Algérie, il y a une population qui, depuis des années, est dans la guerre, les meurtres, les attentats. Cette population constate que le système établi à Paris ne peut pas résoudre ses problèmes. Bien plus ! Elle a vu ce système s'orienter récemment vers les offices de l'étranger. [...] Comment n'irait-elle pas chercher ailleurs que dans des combinaisons parlementaires un recours à ses malheurs ? C'est, fatalement, ce qui s'est produit. Et alors, les Algériens crient "Vive de Gaulle" ! Comme le font, d'instinct, les Français quand ils sont plongés dans l'angoisse ou emportés par l'espérance. [...]

Dans ces conditions, l'Armée, qui constatait cette immense émotion populaire, l'Armée a jugé de son devoir d'empêcher que le désordre s'établisse. Elle l'a fait et elle a bien fait. [...]

Q. – Certains craignent que, si vous reveniez au pouvoir, vous attentiez aux libertés publiques.

R. – L'ai-je jamais fait ? Au contraire, je les ai rétablies quand elles avaient disparu. Croit-on, qu'à 67 ans, je vais commencer une carrière de dictateur ?

Communiqué de presse du 27 mai 1958

J'ai entamé hier le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assurer l'unité et l'indépendance du pays.

Je compte que ce processus va se poursuivre et que le Pays fera voir, par son calme et sa dignité, qu'il souhaite le voir aboutir.

Dans ces conditions, toute action, de quelque côté qu'elle vienne, qui met en cause l'ordre public, risque d'avoir de graves conséquences. Tout en faisant la part des circonstances, je ne saurais l'approuver.

J'attends des forces terrestres, navales et aériennes présentes en Algérie qu'elles demeurent exemplaires, sous les ordres de leurs chefs : le général Salan, l'amiral Auboyneau, le général Jouhaud. A ces chefs, j'exprime ma confiance et mon intention de prendre incessamment contact avec eux.

✓ 13 mai 1958: putsch à Alger.

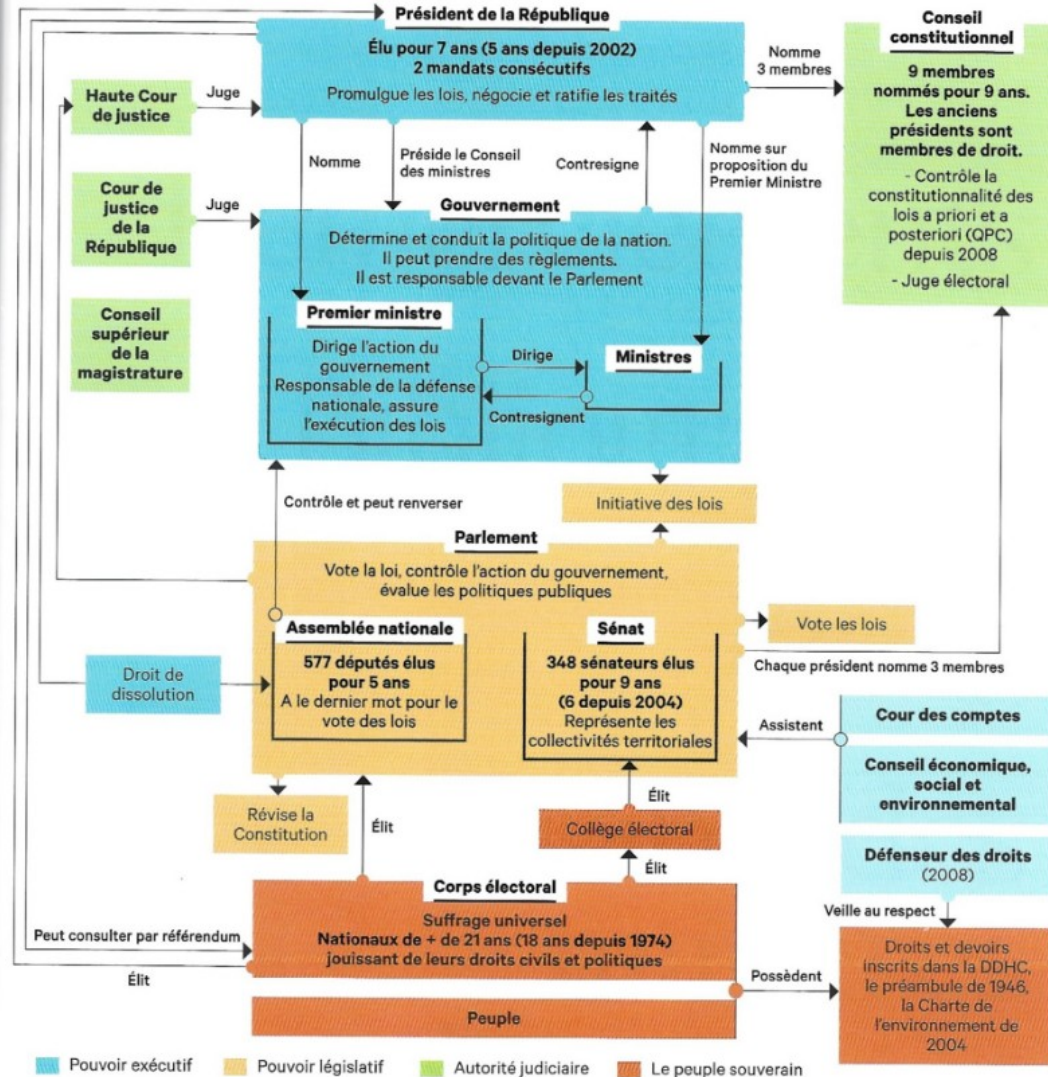
✓ 28 mai 1958: opération « Résurrection ».

✓ 30 mai 1958: de Gaulle accepte de revenir au pouvoir.

PRÉNATAL

- ✓ 13 mai 1958: putsch à Alger.
- ✓ 28 mai 1958: opération « Résurrection ».
- ✓ 30 mai 1958: de Gaulle accepte de revenir au pouvoir.
- ✓ 1^{er} juin 1958: CDG président du Conseil.
- ✓ 2 juin 1958: pleins pouvoirs pour 3 mois pour créer une nouvelle Constitution.
- ✓ 1^{er} septembre 1958: naissance de la 5^e RF.

La Constitution de 1958



Document n°1. Affiche du PCF pour le « non » au référendum de 1958.



Document n°2. Allocution prononcée par Gaston Monnerville après sa réélection comme président du Sénat (9 octobre 1962).

1 « Une réforme constitutionnelle est engagée qui bouleverse les esprits (...). Loin de rénover le régime démocratique en France, la réforme proposée le compromet puisqu'elle tend à détruire l'équilibre des pouvoirs politiques (...). Dans sa récente allocution télévisée, le Président de la

5 République a dit : « J'ai le droit ! » Avec la haute considération due à ses fonctions, mais avec gravité, je réponds : « Non Monsieur le Président de la République, vous n'avez pas le droit. Vous le prenez. » (...) L'élection du Président de la République au suffrage universel (...) donnera naissance à un pouvoir personnel, omnipotent, incontrôlable et en même

10 temps irresponsable car (...) le chef de l'État n'est pas responsable devant le Parlement. Si la réforme présente est votée, le chef de l'État, irresponsable, disposera de l'arme de la dissolution contre l'Assemblée nationale élue comme lui au suffrage universel, et le 16 mai* risquera de resurgir du fond de l'Histoire (...) Ce qu'on nous offre n'est pas la

15 République, c'est au mieux une sorte de bonapartisme éclairé. »

* référence à la crise du 16 mai 1877 qui opposa le président de la République Mac-Mahon à la majorité républicaine à la Chambre issue des élections législatives de 1876.

Les référendums de la V^e République gaullienne

Article 3 : « La souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

Article 11 : « Le président de la République, sur proposition du gouvernement, pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, publiées au *Journal Officiel*, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, comportant une approbation d'un accord de Communauté ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions. [...] »

Date de la consultation	Question	Résultats
28 septembre 1958	Sur la nouvelle constitution	82,6 % de oui
8 janvier 1961	Sur l'autodétermination des populations algériennes et sur l'organisation des pouvoirs publics en Algérie	75,26 % de oui, soit 17 447 669 oui et 5 817 775 non
8 avril 1962	Sur les accords d'Évian, mettant un terme à la guerre	90,81 % de oui 17 866 423 oui 1 809 074 non
28 octobre 1962	Sur l'élection au suffrage universel direct du président de la République	61,76 % de oui 13 150 516 oui 7 974 538 non
27 avril 1969	68 articles sur la réforme régionale, sur le Sénat...	52,41 % de non 10 901 753 oui 12 007 102 non

D- 1979 : la 1ère élection s
européennes au SU du
Parlementent européen et ses
suites.

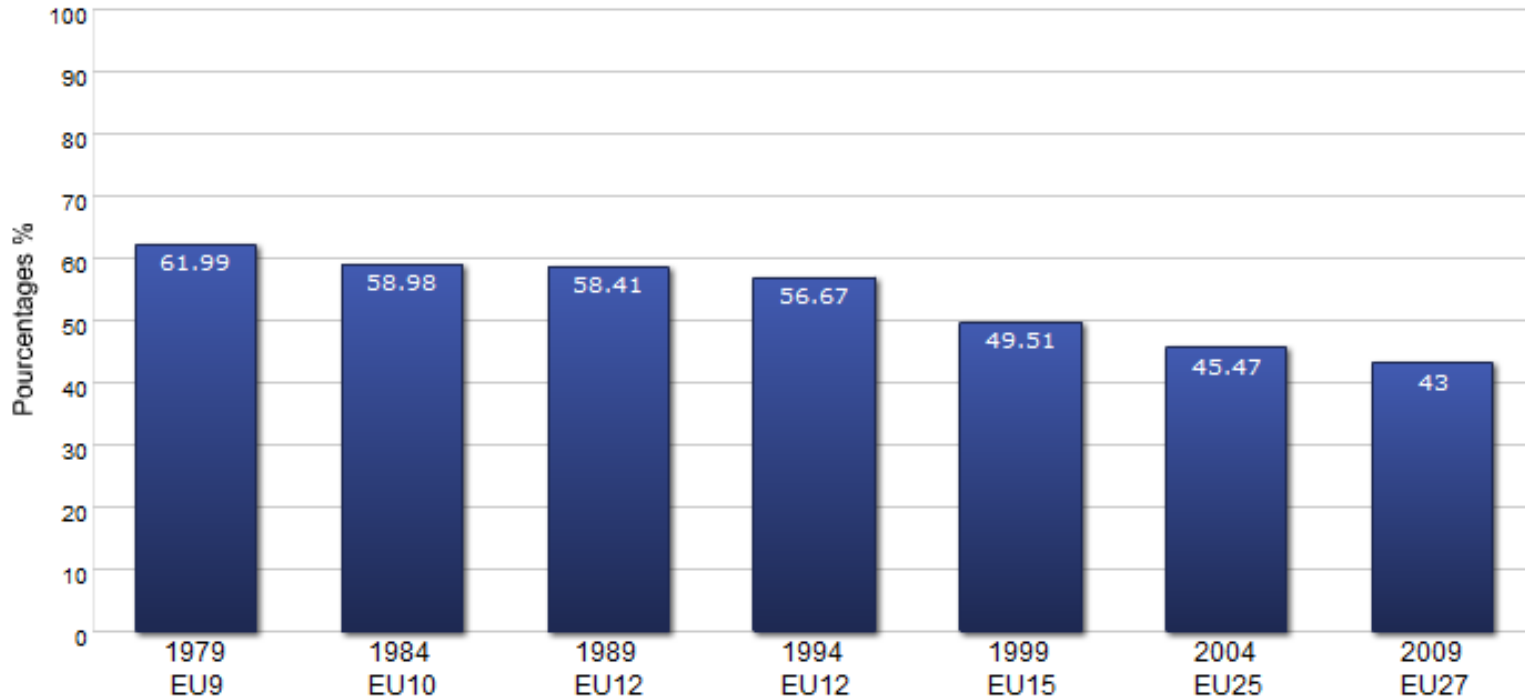
Déclaration du conseil européen du 20 septembre 1976.

1	Art. 1. Les représentants, à l'Assemblée, de peuples des Etats réunis dans la Communauté, sont élus au suffrage universel direct. Art. 4-1.
5	Les représentants votent individuellement et personnellement. Ils ne peuvent être liés par des instructions ni recevoir des mandats impératifs. Art. 4-2. Les représentants bénéficient des privilèges et immunités applicables aux membres de l'Assemblée. [...] Les membres de l'Assemblée de Strasbourg ont le statut de parlementaires,
10	immunité [...] qui leur assure l'indépendance vis-à-vis des organes nationaux.

10 juin 1979

Inscrits	35 049 163	–
Votants	21 309 912	–
Abstentions	13 739 251	39,19 %
Blancs ou nuls	1 139 777	5,32 %
Suffrages exprimés	20 176 135	–
Partis	Voix	%
Extrême gauche ¹	622 506	3,08
Parti communiste	4 151 261	20,57
PS et MRG	4 756 774	23,57
RPR ²	3 279 985	16,25
UDF et majorité présidentielle ³	5 558 560	27,55
Écologistes	886 819	4,39
Divers	–	–
EEE	372 632	1,84
Défense interprofessionnelle	281 535	1,39
Eurodroite	265 074	1,31
Régions-Europe	538	–
PSU	391	–
1 En 1979, liste trotskiste de Mme Laguiller et de M. Krivine. 2 En 1979, liste Défense des intérêts de la France en Europe de M. Chirac. 3 En 1979, liste Union pour la France en Europe de Mme Veil.		

Taux de participation aux élections européennes en France de 1979 à 2009.



MAIRIE DE PARIS

REFERENDUM SUR L'EUROPE

le 20 Septembre 1992
à nous de décider



VOTONS

ELECTIONS-SERVICE
45.44.41.66

MINITEL
36.15 CICINFO

CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE
242 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

6 F • LUNDI 21 SEPTEMBRE 1992

3^e EDITION ■ NOUVELLE SERIE N° 3524

Libération

LES RESULTATS COMPLETS
Au soir du scrutin, ville par ville, département par département, région par région, on voit se dessiner la France des pro et des anti-Maastricht. Résultats complets de la page 18 à la page 24.

LE TRAITE DE MAASTRICHT EST RATIFIE A UNE COURTE MAJORITE

OUI

Du côté du oui: la plupart des grandes villes, l'Alsace, la Bretagne, les employés et cadres; du côté du non: le midi de la France, une majorité d'agriculteurs et d'ouvriers, telles sont les grandes lignes de démarcation d'un vote référendaire qui, hier, a attiré 70% des électeurs. François Mitterrand a estimé que la victoire du oui qui autorise la ratification du traité d'union européenne était «l'un des jours les plus importants de l'histoire de notre pays». Les leaders des grandes formations politiques ont tous souligné la nécessité de la prise en compte des «inquiétudes» qu'avait exprimées le score important du non. Jacques Chirac a lancé un appel «pour que chacun retrouve sa place dans l'opposition», tandis que Charles Pasqua et ses amis réclamaient «un changement de ligne politique» au RPR. Lire page 2.

50,9%

49,1%

La revue des éditoriaux européens

«Libération», associé à «Courrier International» publie les éditoriaux que six grands quotidiens européens consacrent ce matin au référendum français. Tonalité générale: «l'euphorie n'est pas de mise». Lire page 14.

ANTILLES-REUNION 9 F • ALLEMAGNE 2,50 DM • AUTRICHE 25 Sch • BELGIQUE 40 F • CAMEROUN 500 CFA • CANADA 2,25 • COTE D'IVOIRE 450 CFA • DANEMARK 33 Kr • EGYPTE 6 L • ESPAGNE 200 Ptas • FINLANDE 10 Mk • GABON 400 CFA • GRANDE-BRETAGNE 80 P • GRECE 250 Dr • IRLANDE 1,20 £ • ITALIE 2 000 L • LUXEMBOURG 40 F • MAROC 8 Dir • NORVEGE 14 Kr • PAYS-BAS 2,75 Fl • PORTUGAL 150 Esc • SENEGA 400 CFA • SUEDS 14 Kr • SUISSE 2 F • TURQUIE 750 M • USA 1 \$ 2. Others 2,50

Libération

Le jour le plus NON

54,86 % contre la Constitution*

Les Français ont voté en masse (69,74 %*)

Chirac promet une «nouvelle impulsion»

La gauche et la droite sont fracturées

L'Union poursuit le processus de ratification



**Enlevés depuis
145 jours**

Lire page 16

*Selon une totalisation partielle à 1h30.

Proposé par l'INA.

Date de diffusion : 29 mai 2005.

Thème : l'émission est consacrée au résultat du référendum sur la Constitution européenne qui a eu lieu le 29 mai 2005 en France.

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000738/referendum-du-29-mai-2005.html>

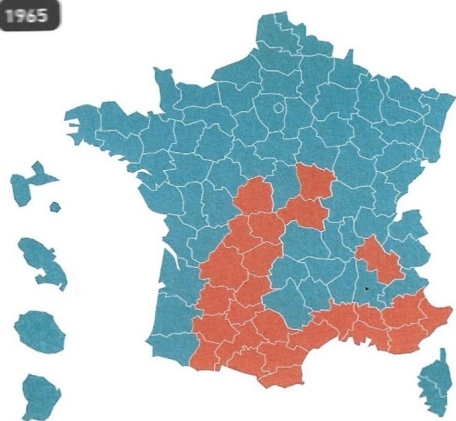
E- 1981 : une élection
présidentielle aboutissant à
l'alternance... et à la
cohabitation !

« Pour rendre son rôle au Parlement, pour ré-équilibrer le pouvoir législatif par rapport à l'exécutif, pour respecter l'opposition, il suffit de laisser jouer les règles démocratiques. Je confirme que nous y sommes décidés. »

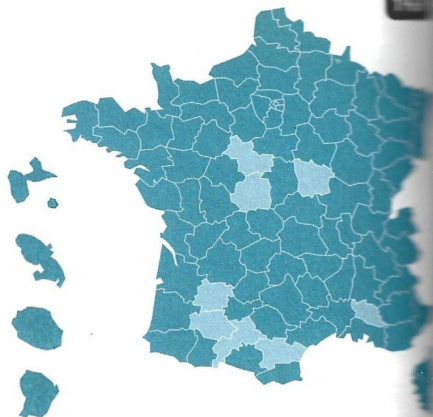
Pierre MAUROY, Discours de politique générale, 8 juillet 1981.

Second tour des élections présidentielles (candidat arrivé en tête par département)

1965

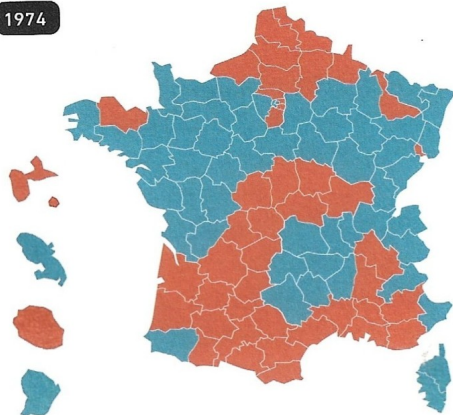


Mitterrand de Gaulle
44,8 % 55,2 %

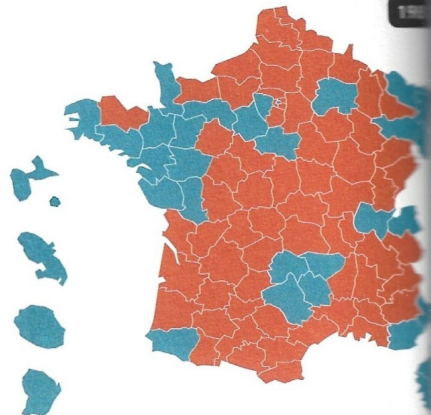


Poher Pompidou
41,8 % 58,2 %

1974



Mitterrand Giscard d'Estaing
49,2 % 50,8 %



Mitterrand Giscard d'Estaing
51,7 % 48,3 %



L'Humanité

LA FRANCE A UN NOUVEAU PRESIDENT

QUE LE CHANGEMENT COMMENCE

L'entrée en fonctions de F. Mitterrand ouvre la nouvelle période politique issue de la victoire du 10 mai. La mise en œuvre de l'immense espérance populaire est désormais à l'ordre du jour. Avec les travailleurs, les communistes fêtent l'événement dans les usines et dans les rues



REUSSIR

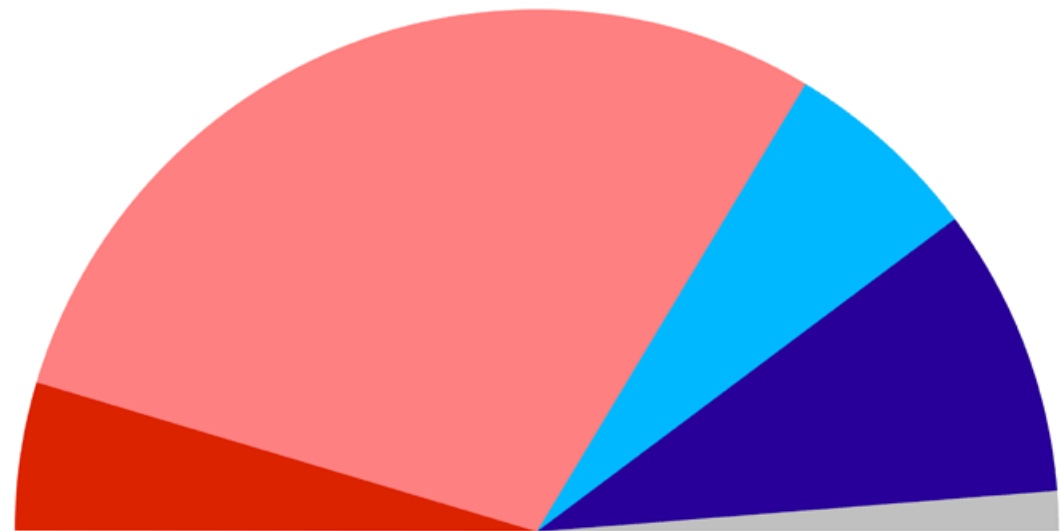
PAR ROLAND LEROY

La France, après Mitterrand, se projette à sa grande histoire. Elle est à la fois la France de la République et la France de la Démocratie.

La France, après Mitterrand, se projette à sa grande histoire. Elle est à la fois la France de la République et la France de la Démocratie.

La France, après Mitterrand, se projette à sa grande histoire. Elle est à la fois la France de la République et la France de la Démocratie.

La France, après Mitterrand, se projette à sa grande histoire. Elle est à la fois la France de la République et la France de la Démocratie.



Assemblée Nationale
VII^e Législature - Élections des 14 et 21 juin 1981

Majorité

■ Groupe Socialiste

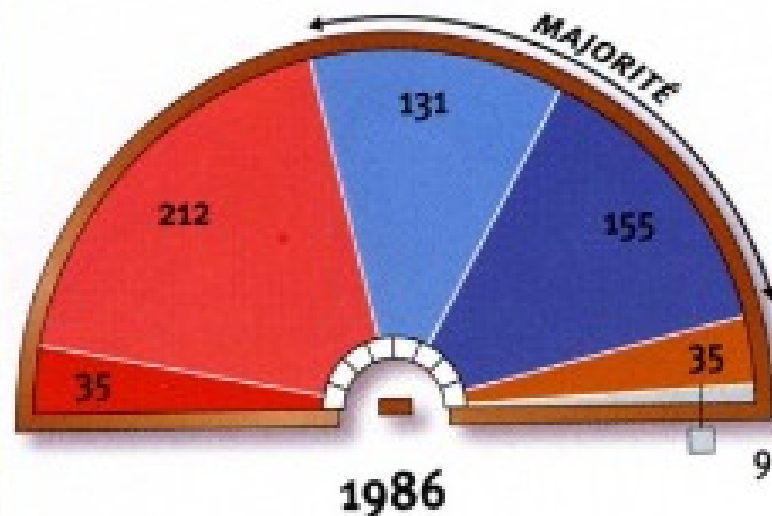
■ Groupe Communiste

■ Groupe Rassemblement Pour la République

■ Groupe Union pour la Démocratie Française

■ Non inscrits

En nombre de sièges sur 577 députés



DOC 2

Mitterrand explique la répartition des pouvoirs lors de la première cohabitation en 1986

Depuis 1958 et jusqu'à ce jour, le président de la République a pu remplir sa mission en s'appuyant sur une majorité et un gouvernement qui se réclamaient des mêmes options que lui. Tout autre, nul ne l'ignore, est la situation issue des dernières élections législatives.

Pour la première fois la majorité parlementaire relève de tendances politiques différentes de celles qui s'étaient rassemblées lors de l'élection présidentielle, ce que la composition du gouvernement exprime, comme il se doit. Devant un tel état de chose, qu'ils ont pourtant voulu, beaucoup de citoyens se posent la question de savoir comment fonctionneront les pouvoirs publics. À cette question, je ne connais qu'une réponse, la seule possible, la seule raisonnable, la seule conforme aux intérêts de la Nation : la Constitution, toute la Constitution.

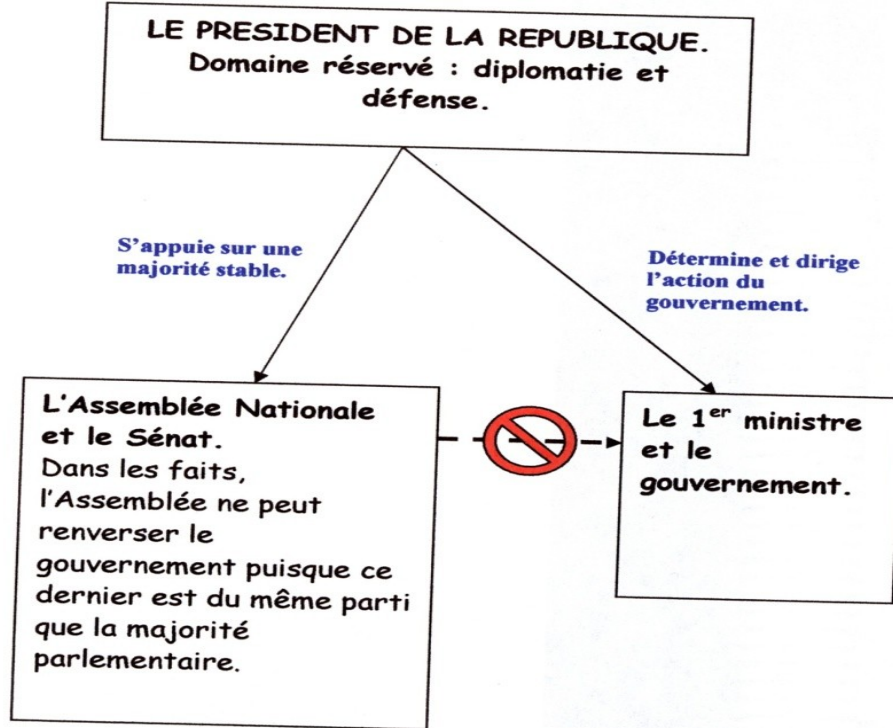
Fonctionnement régulier des pouvoirs publics, continuité de l'État, intégrité du territoire, respect des traités, l'article 5 désigne de la sorte – et les dispositions qui en découlent précisent – les domaines où s'exerce son autorité ou bien son arbitrage. [...]

Le gouvernement, de son côté, a pour charge, aux termes de l'article 20, de déterminer et de conduire la politique de la Nation.

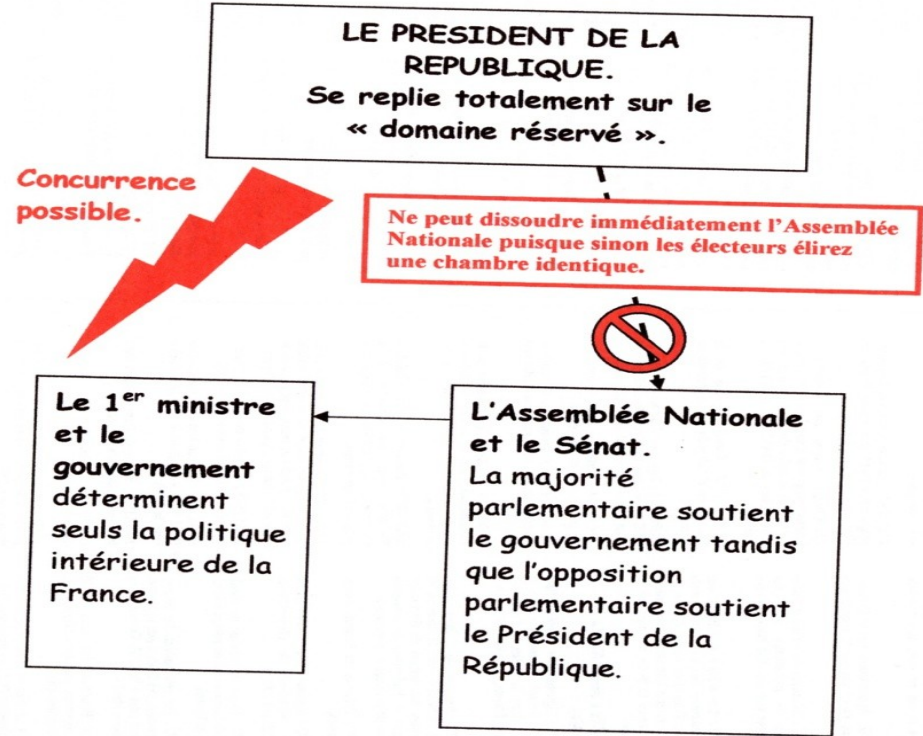
Message au Parlement, 8 avril 1986

La pratique des institutions de la V^e République Française.

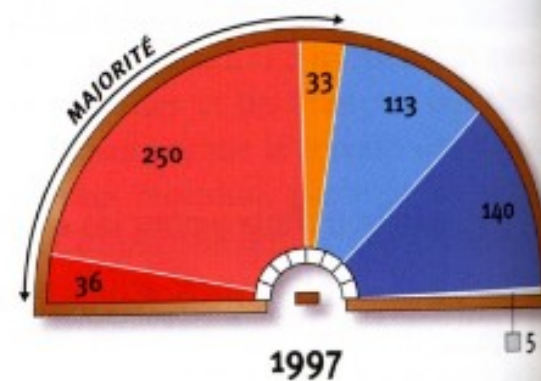
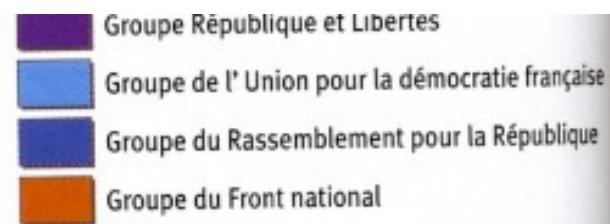
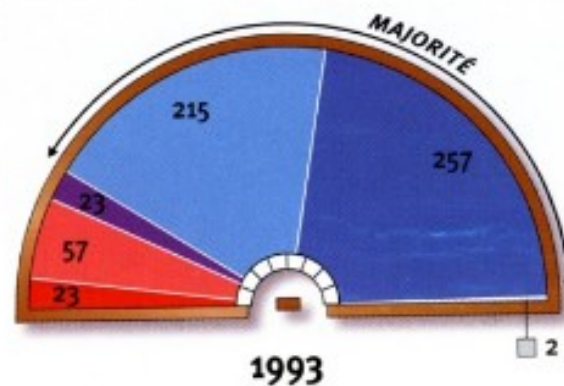
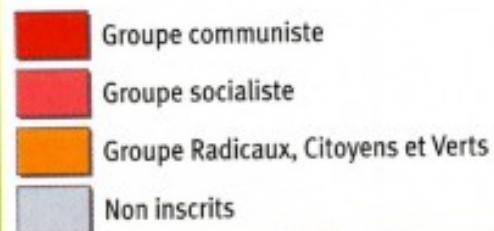
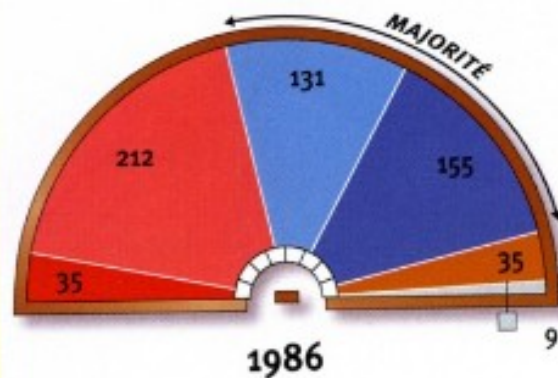
A- Imaginée par De Gaulle.



B- Redéfinition en période de cohabitation.



En nombre de sièges sur 577 députés



Du septennat au quinquennat.

« Le premier [argument] est que le quinquennat donnera à notre vie politique un rythme moins haché. Sauf accident rapidement réparable, le pouvoir sera attribué une fois pour toutes et pour une durée connue, cinq ans, qui offrira à ses bénéficiaires l'horizon nécessaire à la conduite d'une politique. Le deuxième est qu'il donnera à nos concitoyens l'occasion de choisir plus souvent le premier de leurs dirigeants [...]. Le troisième est que le quinquennat pérennisera un système dans lequel le pouvoir est clairement attribué [...]. Le chef de l'Etat ne perdra rien de son pouvoir (qui lui vient avant tout de sa majorité parlementaire), rien de sa dignité (qui est plus atteinte en période de cohabitation) [...].

Guy Carcassonne, *Le Point*, 15 septembre 2001.

F- 2002 : une élection
présidentielle qui conduit à un
résultat de crise. La
République face aux défis de
l'extrême-droite.

20 %



**JACQUES
CHIRAC**

17 %



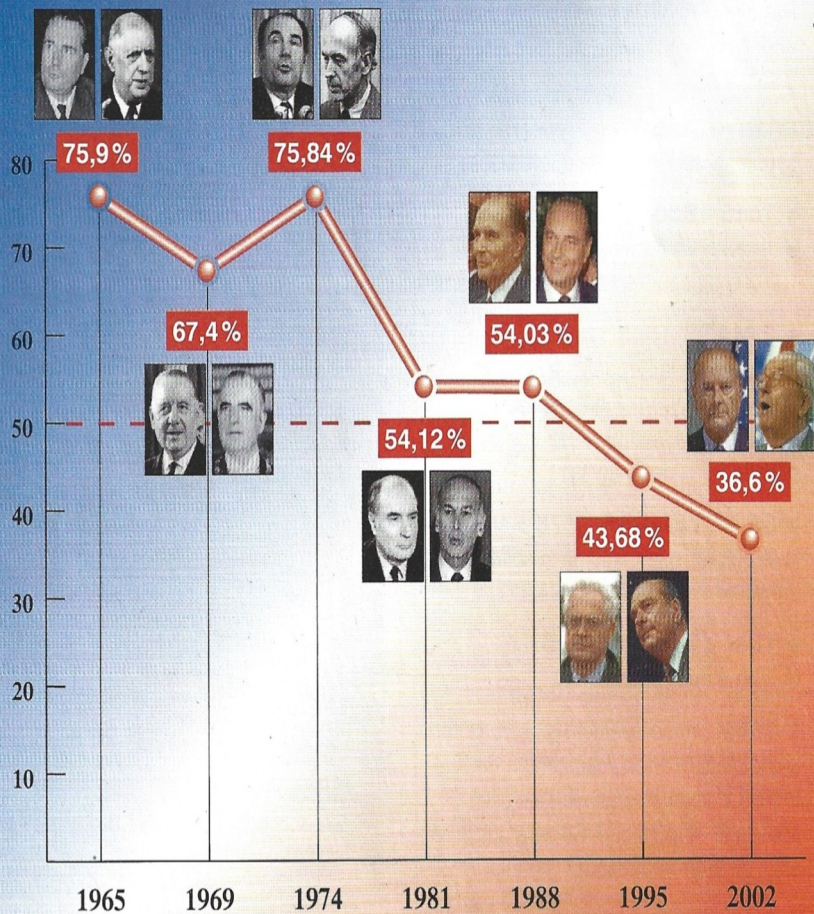
**JEAN-MARIE
LE PEN**

16 %

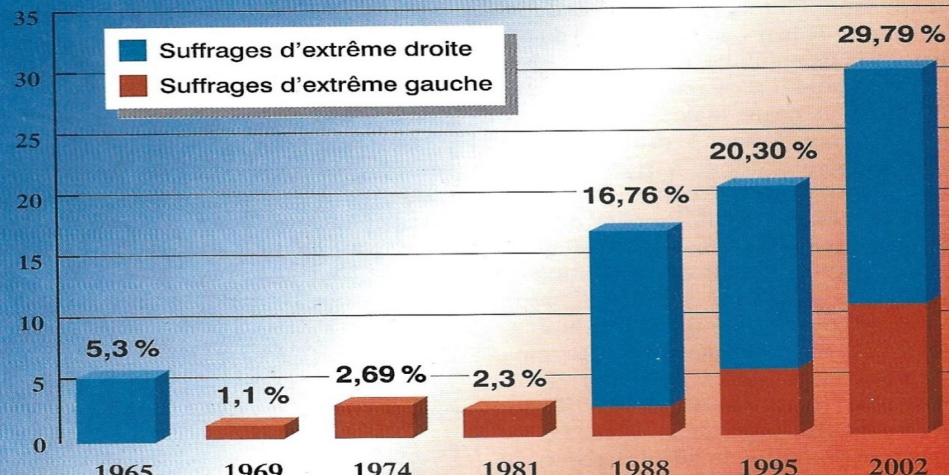


**LIONEL
JOSPIN**

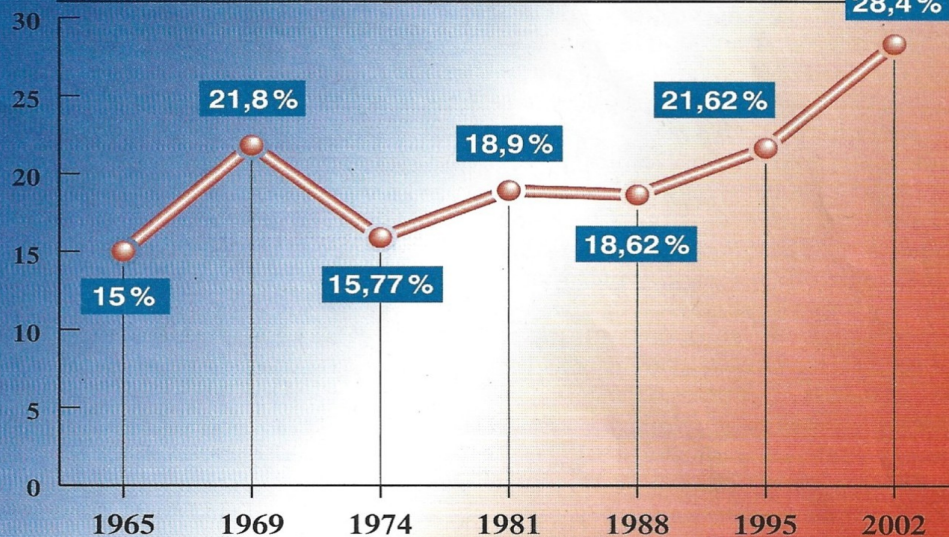
Candidats finalistes : de moins en moins de voix



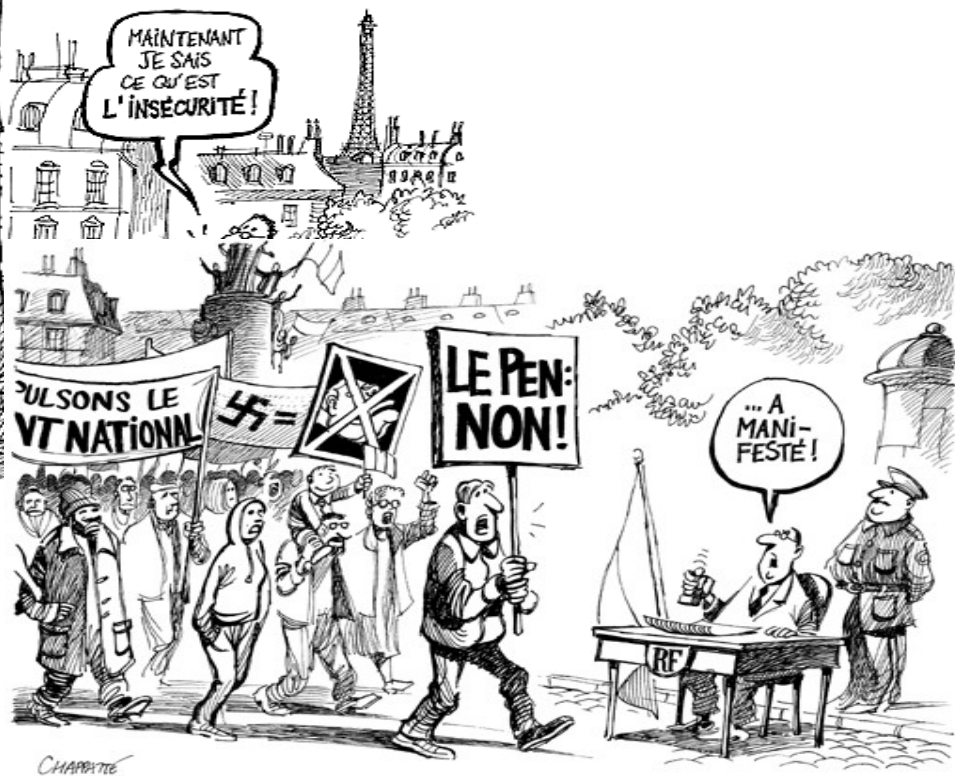
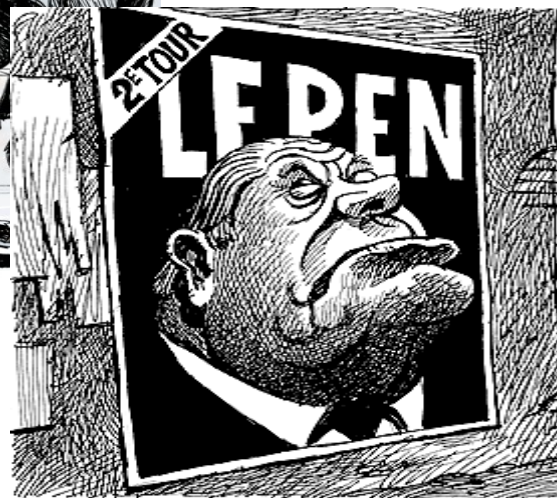
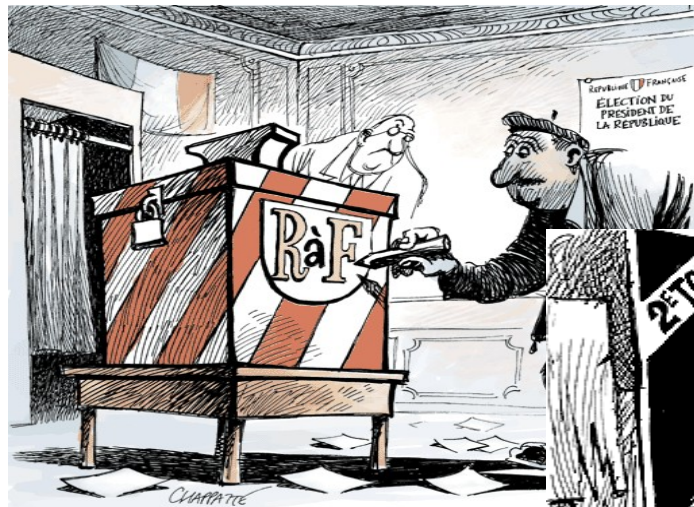
L'irrésistible ascension des extrêmes



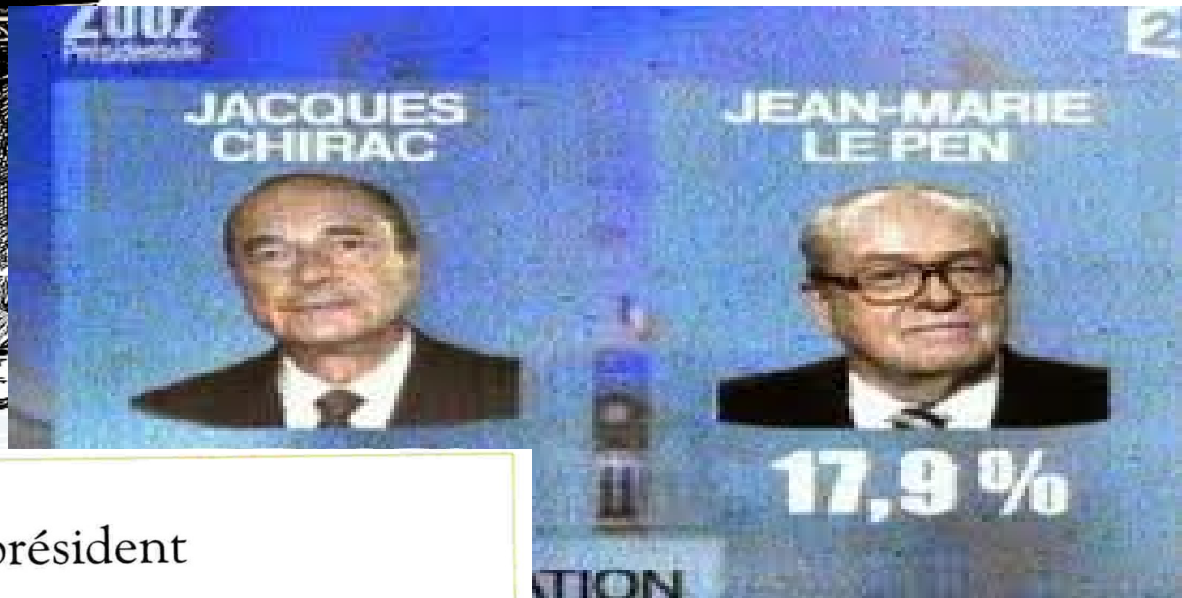
Toujours plus d'abstentionnistes



Autre symptôme de l'affaiblissement démocratique : la progression de l'abstention.



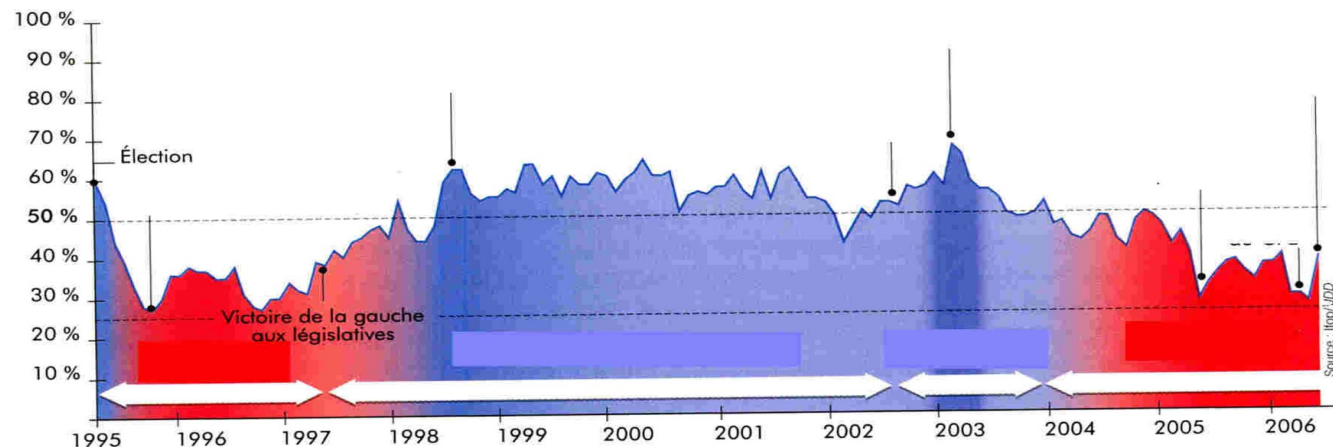




GRAPHIQUE

Les hauts et les bas d'un président

Taux de satisfaction





Discours de M. Jacques CHIRAC au soir du second tour de l'élection présidentielle de 2002.

Quartier général de campagne "Tapis Rouge", le dimanche 5 mai 2002

Mes chers compatriotes de métropole, d'outre-mer et de l'étranger,
Nous venons de vivre un temps de *grave inquiétude* pour la Nation.
Mais ce soir, *dans un grand élan*, la France a réaffirmé son attachement aux valeurs de la République. [...] Votre décision, vous l'avez prise en conscience, **en dépassant les clivages traditionnels**, et, pour certains d'entre vous, en allant **au-delà même de vos préférences personnelles ou politiques**.

Président de tous les Français, je veux y répondre dans un esprit de rassemblement. [...]

La liberté, c'est la sécurité, la lutte contre la violence, le refus de l'impunité. Faire reculer l'insécurité est la première priorité de l'Etat pour les temps à venir.

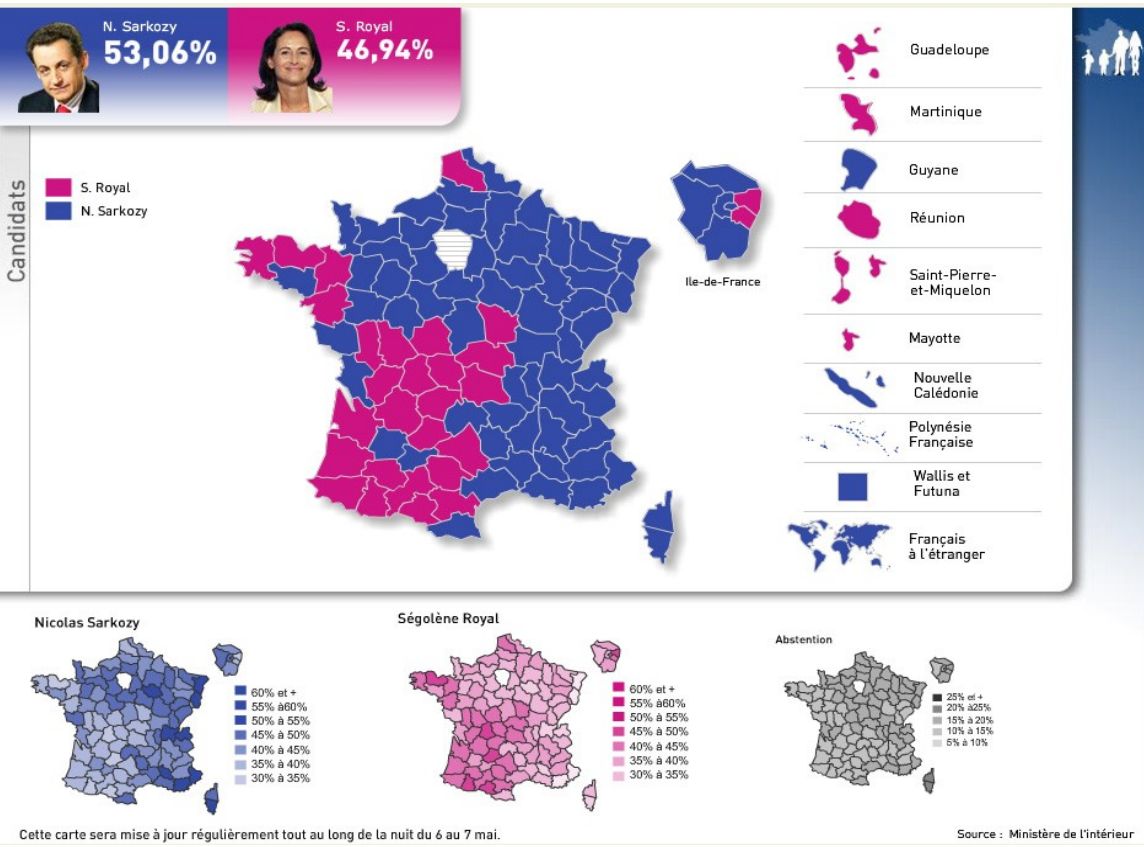
La liberté, c'est aussi la reconnaissance du travail et du mérite, la réduction des charges et des impôts.

L'égalité, c'est le refus de toute discrimination, ce sont les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous.

La fraternité, c'est sauvegarder nos retraites. C'est aider les familles à jouer pleinement leur rôle. C'est faire en sorte que personne n'éprouve plus le sentiment d'être en quelque sorte laissé pour compte.

La France, forte de sa cohésion sociale et de son dynamisme économique, portera en Europe et dans le monde l'ambition de la paix, des libertés et de la solidarité. [...]

Source : <http://www.elysees.fr>.



**Conclusion : juin 2024, la dissolution
incomprise ou quand des élections
législatives ne se conduisent pas
comme prévu.**

1°) Si le droit de vote au SU est instauré par une démocratie, les Français « apprennent » à voter sous un régime autoritaire.

1°) Si le droit de vote au SU est instauré par une démocratie, les Français « apprennent » à voter sous un régime autoritaire.

2°) La démocratie française repose sur le vote des français dans une forme de clivage gauche/droite, bref d'une forme de bipartisme via des coalitions électorales (UPR, Front de Gauche, UMP, Gauche Plurielle, Bloc National, Cartel des Gauches, etc.

1°) Si le droit de vote au SU est instauré par une démocratie, les Français « apprennent » à voter sous un régime autoritaire.

2°) La démocratie française repose sur le vote des français dans une forme de clivage gauche/droite, bref d'une forme de bipartisme via des coalitions électorales (UPR, Front de Gauche, UMP, Gauche Plurielle, Bloc National, Cartel des Gauches, etc.

3°) Des débats encore non-résolus subsistent.

4°) Des limites apparaissent aussi.

1°) Si le droit de vote au SU est instauré par une démocratie, les Français « apprennent » à voter sous un régime autoritaire.

2°) La démocratie française repose sur le vote des français dans une forme de clivage gauche/droite, bref d'une forme de bipartisme via des coalitions électorales (UPR, Front de Gauche, UMP, Gauche Plurielle, Bloc National, Cartel des Gauches, etc.

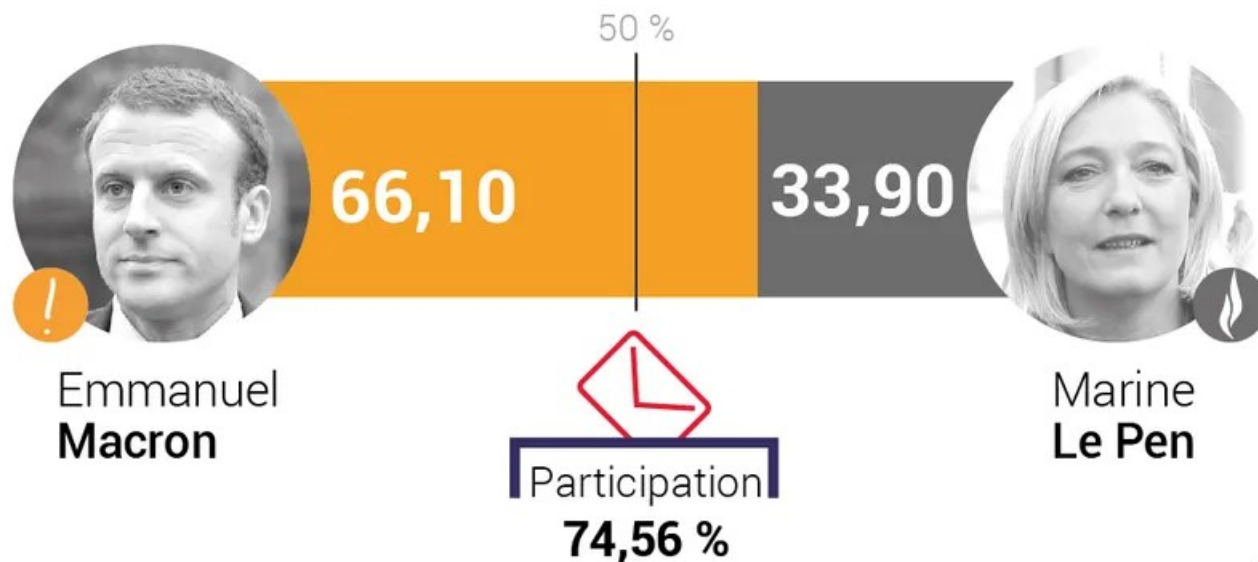
3°) Des débats encore non-résolus subsistent.

4°) Des limites apparaissent aussi.

Les résultats du 2nd tour

En % des suffrages exprimés,
résultats définitifs

ÉLECTION  2017
PRÉSIDENTIELLE



Source : ministère de l'Intérieur

Photos : Reuters 

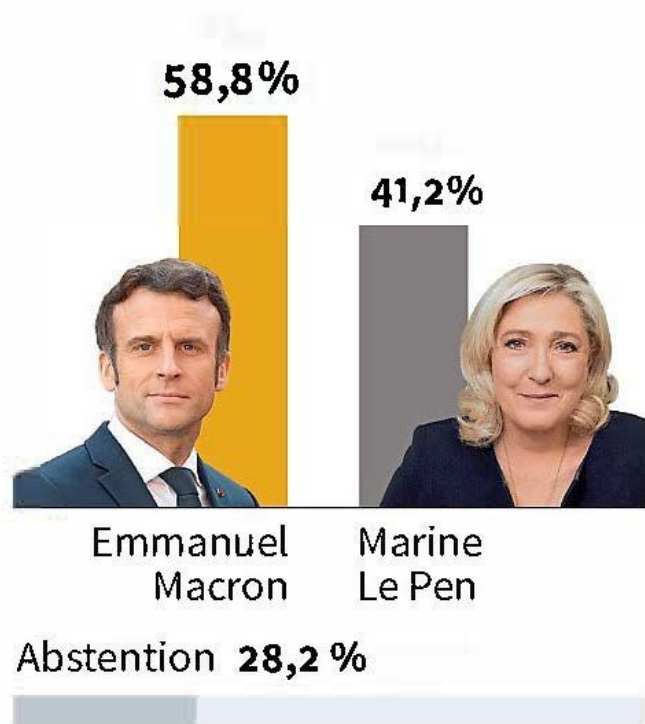
Déclaration d'E.
MACRON le 7 mai
2017.

« Je ferai tout [...] pour que les électeurs n'aient plus aucune raison de voter pour les extrêmes ».

Résultat du 2nd tour



Estimations à 22h45, en
% des votes exprimés



Source : instituts de sondage



selon les résultats définitifs du ministère de l'Intérieur.

